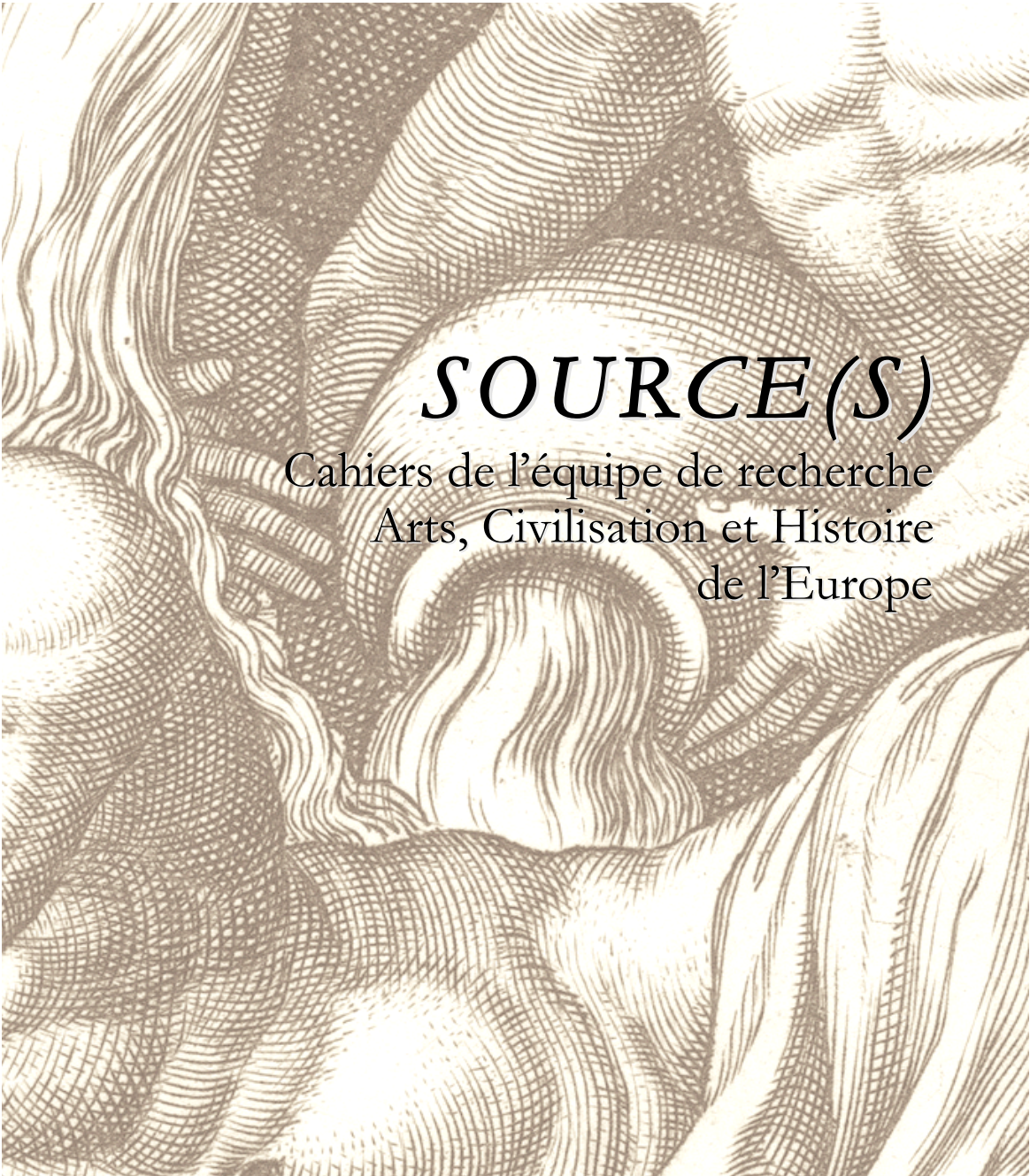




SOURCE(S)

Cahiers de l'équipe de recherche
Arts, Civilisation et Histoire
de l'Europe

ARCHE



ARTS, CIVILISATION ET
HISTOIRE DE L'EUROPE

2012 - N° 1

SOURCE(S)

Cahiers de l'équipe de recherche
Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe

N° 1 - 2012

SOURCE(S)

Cahiers de l'équipe de recherche Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe

Directeur de la publication : Nicolas Bourguinat

Numéro coordonné par :

Laurence Buchholzer

Anne Corneloup

Jean-Pascal Gay

La revue *Source(s)* est un organe de l'Équipe d'Accueil ARCHE-EA 3400 de l'Université de Strasbourg. Pour les informations sur la revue et les autres activités de l'équipe : www.ea3400.unistra.fr

Adresse de la rédaction :

Revue *Source(s)* - Faculté des Sciences
Historiques, équipe ARCHE, à l'att. de
N. Bourguinat - Palais universitaire -
67084 Strasbourg Cedex - tél. 03 68 85 68 08
courriel bourguin@unistra.fr

Impression :

Service imprimerie et reprographie
de l'Université de Strasbourg

ISSN en cours

SOMMAIRE

5 Éditorial

I. DOSSIER : Circulations et transferts : France, Italie, Méditerranée...

- 11** *Présentation*
Nicolas Bourguinat
- 15** *Les migrations de marchands catalans en Méditerranée orientale aux XIV^e et XV^e siècles*
Damien Coulon
- 31** *Les paradoxes d'un réseau institutionnalisé : les jésuites français et la théologie morale ibérique et italienne au XVII^e siècle*
Jean-Pascal Gay
- 45** *Excusez du peu ! Notes sur la réception de la 'Pietà Rondanini' de Michel-Ange*
Martial Guéron
- 55** *De Napoléon aux Restaurations. Les pouvoirs face aux crises frumentaires dans le Midi français et le Nord de l'Italie (1811-1817)*
Nicolas Bourguinat

II. AUTOUR D'UNE SOURCE

- 75** *De Rochefort à Nouméa, avec les condamnés de la Commune et les déportés de Kabylie*
Nicolas Bourguinat
- 91** *Journal de bord d'un voyage maritime en Nouvelle-Calédonie (1874-1875)*
Édition annotée

III. TRAVAUX DES DOCTORANTS, CHANTIERS EN COURS

- 119** *Recherches en cours sur l'Alsace et l'Oberrhein' au Moyen Âge*
Laurence Buchholzer
- 123** Autres informations
- 129** Résumés des articles du dossier

Sous les auspices de quelques métaphores

Il y a tout juste deux ans, l'EA 3400, équipe strasbourgeoise comptant déjà une longue existence, se choisissait un nom qui fût plus apte à la représenter qu'un austère numéro. Nous nous retrouvions ainsi confrontés à des questions, encore assez neuves pour les universitaires, qui en revanche font depuis longtemps le quotidien des gens de marketing. Le nom choisi pour le « produit » saura-t-il être véhicule efficace d'une « culture d'entreprise » commune ? En fait, compte tenu du caractère plus humble et non lucratif, évidemment, des ambitions d'une équipe de recherche en sciences historiques, pareille interrogation n'était pas à ce point cruciale qu'elle nous eût empêché de trancher, et de baptiser. Ce fut donc pour nous l'acronyme d'Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe : ARCHE, dont les signifiés semblaient pouvoir promettre une certaine bonne fortune.

Cet acronyme nous paraissait porteur de métaphores à la fois parlantes pour tous, adéquates à l'équipe, et stimulantes, propitiatoires pour elle. Embarcation navale, voire arche de Noé, s'il est vrai, par définition, qu'une Équipe d'Accueil regroupe des chercheurs d'espèces variées – en l'occurrence des historiens et des historiens de l'art, en outre médiévistes, modernistes ou encore contemporanéistes – auxquels elle apporte les moyens de communiquer puis de mettre en œuvre leurs projets communs, ceci dans des contextes parfois (financièrement) critiques. *Arche*, par ailleurs, comme structure architectonique de liaison, comme pont, entre ces spécialistes de domaines bien différents, mais convaincus de la fertilité des questionnements transdisciplinaires. Ainsi les trois axes de recherche de l'équipe ARCHE pour 2013-2017 : Sources, Savoirs, Méthodes ; Espaces, Identités, Frontières ; Autorité, Contrainte, Liberté¹.

Émanation de l'ARCHE, la revue dont nous livrons ici le premier numéro s'est choisi un titre qui ne prétend pas à une absolue singularité : il rappellera d'abord que les sources sont le matériau essentiel de nos travaux – qu'il s'agisse d'éditer ces sources, inédites ou méconnues, de produire des bases de données, ou d'ambitionner de les exploiter avec des outils nouveaux,

¹ Voir le site de l'équipe, où cette revue figurera aussi en téléchargement : <http://www.ea3400.unistra.fr>

notamment à travers l'échange de méthodes d'analyse propres aux archives textuelles d'une part, visuelles de l'autre. Cette propension à mettre de nouvelles sources à la disposition de la communauté savante et à renouveler les outils qui en permettent l'édition et la critique, c'est bien là une partie de la valeur ajoutée de l'équipe ARCHE dans le monde des historiens et des historiens de l'art. L'équipe a voulu donner un signal fort en dégageant dans son organisation un axe dénommé « Sources, Savoirs, Méthodes », dont la programmation est d'ailleurs conçue comme très perméable aux deux autres.

Par ailleurs, on aura noté l'insertion de parenthèses dans le titre, *Source(s)*, de cette revue, lequel pourra donc s'entendre tout aussi bien au singulier, « source », et dès lors placer le projet sous le signe du flux – autre métaphore aquatique après celle de l'arche, bien sûr –, soit la circulation, des hommes et des idées, dans l'histoire comme dans la pratique historique. D'ailleurs, « flux » est sans doute moins à entendre au sens de la fluidité, que comme courant(s), contraires, rapides ou inégaux, imprévisibles, comme *tension*. Où l'historien se donne pour tâche de mesurer des rapports de force, et se trouve lui-même pris, *engagé* dans ce flux. On songe au célèbre texte de Walter Benjamin, sur « l'ange de l'histoire² ». Celui-ci usait d'une métaphore peut-être un peu trop mystique pour notre époque actuelle si pratique, métaphore quoi qu'il en soit parlante pour tout historien qui aura fait l'expérience, admirablement décrite par Benjamin, d'être ainsi « soufflé », impérieusement, par ce courant fait de tourbillons et de débris, de « décombres » en mouvement *poussant* du passé vers le présent, et l'avenir. Et on songe aussi à l'évocation par Roger Caillois du *fleuve Alphée*, qui au lieu de descendre vers la mer et de s'y perdre remontait vers sa source, en traversant l'océan livresque des connaissances et en s'en libérant pour regagner son paysage premier³.

Source(s) se composera, pour chaque numéro, de trois rubriques. I. Un dossier d'articles, dont le thème, pour ce numéro 1, est particulièrement relatif aux *flux* de l'histoire : les circulations et transferts entre France, Italie, et plus largement Méditerranée, où voisineront histoire économique, histoire religieuse et histoire de l'art. II. Une partie dédiée à l'édition et l'exploration attentive d'un document, à savoir ici le carnet inédit d'un voyage maritime de 1874, qui nous place sous les auspices de la « source » (aux sens évoqués *supra*) mieux peut-être que ne saurait le faire une archive moins « ordinaire ». III. Enfin la rubrique consacrée aux chantiers en cours, qui est appelée à s'étoffer : destinée à donner un aperçu à la fois de la programmation annuelle de l'équipe ARCHE et des résultats de sa programmation déjà écoulée, elle accueillera les textes programmatiques et les calendriers de nos séminaires, les synthèses d'événements tels que journées d'études, ateliers doctoraux, *workshops*. Et nous formons le vœu qu'elle s'alimentera tout naturellement par la suite des comptes rendus des recherches menées par les doctorants associés à l'équipe. Ainsi, sans

² Walter BENJAMIN, *Sur le concept d'histoire*, IX [1940], Paris, Gallimard, 2000, p. 434.

³ Roger CAILLOIS, *Le fleuve Alphée*, Paris, Gallimard, 1978.

avoir la prétention d'avoir créé une revue savante supplémentaire, dans un paysage déjà très encombré, nous avons l'espoir de faire vivre de longues années un support qui permette de donner une nouvelle visibilité aux recherches collectives en cours à l'Université de Strasbourg, chez les historiens et historiens de l'art de l'équipe ARCHE.

I.

DOSSIER :

CIRCULATIONS ET TRANSFERTS : FRANCE, ITALIE,
MÉDITERRANÉE...

PRÉSENTATION

Nicolas BOURGUINAT

Ce premier numéro de la revue *Source(s)* renvoie à un thème qui a toujours été au cœur des préoccupations de l'équipe ARCHE à Strasbourg, celui des mobilités, échanges et transferts, qu'ils touchent au domaine de l'histoire culturelle, de l'histoire intellectuelle ou de l'histoire économique. C'est à l'initiative de Jean-François Chauvard, entre autres, qu'il avait émergé, au début des années 2000, dans le programme de travail de notre groupe de recherche. La perspective était alors à la fois démographique (les réseaux migratoires, les relations familiales)¹ et intellectuelle (les « républiques des lettres », ou leurs prémisses à l'époque de la Renaissance). Les publications de l'équipe se sont diversifiées ensuite en restant fidèles à ce programme de travail, et le texte de Jean-Pascal Gay qu'on lira *infra* est d'ailleurs directement issu de l'une des journées d'études organisées à Strasbourg, au cours de ces années 2000, autour de la notion de transferts culturels. Celui que Damien Coulon consacre aux mobilités des commerçants catalans renvoie également à une réflexion qui, pour nous, est ancienne, qui a fédéré autour de notre groupe nombre de collègues étrangers, et qui a déjà abouti à la publication de ses *Réseaux marchands*².

Bien entendu, la proximité culturelle de la France et de l'Italie est si forte et si ancienne que l'historiographie s'est depuis longtemps emparée de cette question des modèles et des influences. Toute l'histoire de l'humanisme, en un sens, était dépendante de l'étude de réseaux de correspondants et d'interlocuteurs. Les spécialistes des Lumières savaient également depuis longtemps (que l'on pense à René Pomeau, à Sergio Moravia, à Daniel Roche) que le mouvement des idées ne pouvait être restitué en faisant l'économie d'une dimension internationale, et d'un déplacement de perspective des « idées » vers les modèles, les institutions et les réseaux qui leur donnent vie. Mais s'il y a des travaux précurseurs, comme le célèbre livre de Curtius sur les sources de la littérature européenne³, auquel répond pour la fin de l'ère moderne celui de

1 Voir par exemple Jean-François CHAUVARD et Christine LEBEAU (dir.), *Éloignement géographique et cohésion familiale, XV^e-XX^e siècle*, Strasbourg, PUS, 2006.

2 Damien COULON (dir.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce. Concepts récents, réalités historiques du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Strasbourg, PUS, 2010.

3 Ernst Robert CURTIUS, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, Paris, PUF, 1956.

Paul Hazard sur l'impact de la Révolution française sur la création littéraire au-delà des Alpes⁴, ce n'est que dans la période la plus récente, grâce aux changements de paradigme qui ont affecté l'histoire culturelle, que l'on a pu donner toute sa portée à un tel déplacement. L'histoire des sciences, de la métaphysique, de la théologie ont été également renouvelées par cette approche. De la même manière, le voyage est sorti du domaine des études littéraires pour devenir à part entière un objet d'histoire des représentations, en débordant d'ailleurs du voyage de loisir et de culture pour inclure le pèlerinage, l'émigration, les déplacements des diplomates, des savants et des marchands... ou des femmes⁵.

Tout cela a par exemple donné, sous la plume de Jean-François Dubost, *La France italienne*, auquel a répondu en écho l'ouvrage de Jean-Frédéric Schaub, *La France espagnole*⁶. Car les deux sœurs latines ne peuvent être pensées seules, limitées à leur dynamique de couple. Elles entraînent chacune à sa manière dans nombre d'interactions avec les espaces économiques et les modèles politiques étrangers, et notamment méditerranéens. Et en effet, après l'influence exercée de ce côté-ci des Pyrénées par les genres littéraires et par les nouvelles écritures dramatiques et romanesques inventées par le Siècle d'Or espagnol, notre Grand Siècle français est resté fortement imprégné par les modèles politiques et théologiques légués par la monarchie ibérique issue de Charles-Quint et de Philippe II. Depuis Étienne Thuau et sa *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*⁷, qui appartenait au domaine de l'histoire de la philosophie politique, avec cette étape très importante que fut l'entreprise collective des recherches sur l'« État baroque », les recherches ont beaucoup évolué. L'examen des sources ibériques et italiennes de la théologie morale par Jean-Pascal Gay montre que celle-ci n'a pas forcément le même parcours que la théologie politique, mais qu'elle n'est nullement un objet désincarné. À travers les réseaux de la Compagnie de Jésus, elle apparaît bien comme un objet d'histoire culturelle transfrontière, et cela rappelle la manière dont les études de la confrontation entre le catholicisme et les religions précolombiennes ont dévié, elles aussi, de l'étude un peu sèche des controverses autour de Sepulveda jusqu'à l'histoire de la colonisation de l'imaginaire, pour reprendre le beau titre de Serge Gruzinski⁸.

⁴ Paul HAZARD, *La Révolution française et les lettres italiennes*, Paris, Hachette, 1910 (rééd. Slatkine, 1977).

⁵ Nicolas BOURGUINAT (dir.), *Le voyage au féminin. Perspectives historiques et littéraires, XVIII^e-XX^e siècle*, Strasbourg, PUS, 2008.

⁶ Jean-François DUBOST, *La France italienne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Aubier, 1997 ; Jean-Frédéric SCHAUB, *La France espagnole. Les racines hispaniques de l'absolutisme français*, Paris, Le Seuil, 2003.

⁷ Étienne THUAU, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966 (n^{lle} éd. Albin Michel, 2000).

⁸ Serge GRUZINSKI, *La colonisation de l'imaginaire. Sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1988.

L'histoire de l'art et l'histoire économique ont bien entendu elles aussi été affectées par le paradigme des mobilités et transferts. Les langages de l'art et les logiques de la création avaient déjà de longue date été approchés à travers des études de réception. L'approche suggérée par l'article de Martial Guédron sur la *Pietà Rondanini* de Michel-Ange est une illustration de la fécondité de cette démarche, qui vient questionner également la notion d'« œuvre ultime » familière des historiens d'art. Du côté de l'économie, l'étude des élites a fait évoluer ses problématiques de la prosopographie à l'ancienne mode vers la dynamique des « milieux », des dynasties, des réseaux. Le commerce international apparaît aujourd'hui aux historiens tout différemment de ce qu'il était dans le cadre braudélien d'origine, que symbolise par exemple la célèbre collection des Éditions de l'EPHE « Ports, routes, trafics ». Non seulement cela est vrai du Moyen Âge, où le rôle pionnier de cette élite pour la circulation des modèles culturels et des valeurs nouvelles avait été souligné dès 1956 par Jacques Le Goff – dans la collection « Que Sais-Je ? »⁹. Mais cela est vrai aussi de l'époque contemporaine, où une historienne de l'équipe ARCHE comme Séverine Marin a montré, dans sa thèse qui vient de paraître chez Peter Lang, comment on pouvait repenser l'histoire des milieux d'affaires allemands du II^e Reich à travers leur confrontation avec le modèle de croissance et de *big business* affiché par l'autre puissance montante de l'époque, les États-Unis¹⁰. Pour la période médiévale, l'étude de Damien Coulon éclaire cette circulation des hommes et des savoir-faire issus des maisons de négoce de Barcelone aux confins de la Méditerranée vénitienne et turque. Et pour l'époque napoléonienne, ma propre contribution essaie de faire voir les rapports franco-italiens sous une autre lumière que celles, bien connues, des prélèvements d'œuvres d'art¹¹ ou des origines du Risorgimento. Dans l'Italie départementalisée ou satellisée par le Premier Empire, comme dans l'Italie des petits États de l'après-1815, il est manifeste qu'un modèle français de « gouvernance », une modernisation hésitante des relations entre État et société sont en œuvre, ici consolidés, là contestés. Dans les deux cas, les denrées qui s'échangent et les flux commerçants dévoilent ce qui relève des réseaux, des cultures négociantes et des principes économiques.

⁹ Jacques LE GOFF, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1956, 8^e éd., 2011.

¹⁰ Séverine Antigone MARIN, *L'apprentissage de la mondialisation. Les milieux économiques allemands face à la réussite américaine (1876-1914)*, Bruxelles, Peter Lang, 2012.

¹¹ Et autres objets d'histoire naturelle : voir la thèse de Pierre-Yves LACOUR, qui était il y a encore peu de temps notre collègue à la Faculté des sciences historiques de Strasbourg, où il avait fait ses études, et dont la carrière se poursuit à l'Université Paul-Valéry de Montpellier : *La République naturaliste. Les collections françaises d'histoire naturelle sous la Révolution, 1789-1804* (Institut Universitaire Européen, 2010).

LES MIGRATIONS DE MARCHANDS CATALANS EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES¹

Damien COULON

Aspect majeur de la thématique des flux à l'époque contemporaine, le phénomène des migrations retient à juste titre de plus en plus l'attention des historiens, y compris des médiévistes, qui ont trouvé dans le bassin méditerranéen un espace tout à fait propice à ces déplacements de longue durée. L'essor que connurent les ports et les marines de cette vaste aire géographique à la fin du Moyen Âge facilita en effet les départs individuels ou collectifs, vers les régions économiquement attractives.

J'avais déjà tenté d'apporter une contribution à ce sujet en examinant plus particulièrement les migrations marchandes catalanes vers l'Égypte et la Syrie à la fin du Moyen Âge². Le présent article³ me donne l'occasion d'approfondir ces premières analyses en présentant quelques nouveautés, issues notamment des Archives départementales des Pyrénées-Orientales, relatives aux migrations des marchands du Roussillon, eux aussi intégrés à la couronne d'Aragon et de ce fait également vecteurs de l'expansion commerciale catalane. Mais cette nouvelle contribution sera aussi l'occasion d'élargir la problématique aux îles de Chypre et de Rhodes, ce qui permettra de mieux comprendre la stratégie d'ensemble adoptée par les négociants de cette région pour se tailler une place aux côtés de leurs concurrents italiens, en particulier ceux de Gênes et de Venise. Car malgré la distance qui les séparait de l'Occident, ces destinations représentaient avant tout un accès essentiel aux précieuses épices

¹ Principales abréviations utilisées : ACA : Arxiu de la Corona d'Aragó (Barcelone) ; AHPB : Arxiu Històric de Protocols de Barcelona ; ADPO : Archives Départementales des Pyrénées Orientales (Perpignan).

² Damien COULON, « Les marchands catalans installés en Égypte et en Syrie-Palestine ; essai d'évaluation », dans Michel BALARD et Alain DUCÉLLIER (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e-XV^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 501-511.

³ Cet article résulte du texte réactualisé d'une communication présentée lors d'un séminaire international sur les migrations au Moyen Âge à Tortosa en 2003.

que les marchands redistribuaient vers l'ensemble de l'Europe, expliquant ainsi leur engouement pour ces contrées⁴.

Mon objectif consistera donc avant tout à tenter de mettre en évidence, principalement à partir des archives catalanes, l'existence de populations se fixant durablement en Méditerranée orientale, c'est-à-dire au moins pendant plusieurs mois, et y jouant un rôle de correspondants commerciaux au profit de négociants restés à Barcelone ou dans d'autres places commerciales importantes de Catalogne⁵. Pour commencer l'étude de ces aspects, il convient de rappeler brièvement dans un premier temps les formes bien particulières que prirent les migrations marchandes catalanes en Égypte et en Syrie, afin de mieux apprécier ensuite les différences et les points communs avec les flux dirigés vers les îles de Chypre et de Rhodes.

L'étude des flux migratoires de marchands catalans vers Beyrouth, Damas ou Alexandrie, les principales places commerciales du sultanat mamelouk du Caire, a en effet révélé que très peu d'entre eux s'y installaient durablement, c'est-à-dire prolongeant leur séjour au delà du retour du navire sur lequel ils étaient arrivés, qui pouvait parfois rester jusqu'à trois mois dans les ports précédemment mentionnés. De véritables communautés même réduites de correspondants commerciaux établis dans ces centres névralgiques du grand négoce en Orient n'ont ainsi pu être mises en évidence. Les marchands catalans préféraient au contraire effectuer de nombreux aller-retours entre les deux extrémités de la Méditerranée, échangeant des produits d'exportation, généralement à Damas ou à Alexandrie, contre les fameuses épices – du poivre, du gingembre, de la cannelle ou des clous de girofle en particulier – dans le cadre de contrats de commande à court terme. Aucune installation durable n'est donc envisagée dans ces conditions de va-et-vient répétés.

⁴ En réalité les principales épices ne venaient pas de Méditerranée orientale, mais surtout d'Asie du Sud et d'Inde tout particulièrement ; c'est toutefois en Égypte et en Syrie, et dans une certaine mesure à Chypre et à Rhodes, que les marchands occidentaux y accédaient à la fin du Moyen Âge.

⁵ D'autres auteurs ont ainsi pu observer, par exemple, l'existence de communautés de marchands vénitiens ou génois à Alexandrie (voir, par exemple, Éric VALLET, *Marchands vénitiens en Syrie à la fin du XV^e siècle*, Paris, ADHE, 1999 et Giovanna PETTI BALBI, « La massaria genovese di Alessandria d'Egitto nel Quattrocento », *Studi Storici*, 38, 1997, n° 2, p. 339-353), ou de marchands de la couronne d'Aragon – en particulier Valenciens et surtout Majorquins – au Maghreb (voir María Dolores D. LÓPEZ PÉREZ, *La Corona de Aragón y el Magreb en el siglo XIV (1331-1410)*, p. 130-135, p. 431-432 ; *idem*, « Marchands, esclaves et mercenaires : les transferts de populations dans le Maghreb médiéval », dans Michel BALARD et Alain DUCÉLLIER (dir.), *Migrations et diasporas...*, *op. cit.*, p. 405-406). Il ne sera donc pas question dans cette recherche des autres formes de migrations de sujets de la couronne d'Aragon, comme celles des musulmans fuyant la Reconquête et s'installant définitivement en Égypte ou en Syrie, ou celles, limitées, qu'entraînèrent le contrôle de la petite île de Kastellórizo au large de Rhodes par Alphonse le Magnanime à la fin de son règne ; cf. Daniel DURAN DUELT, *Kastellórizo, una isla griega bajo dominio de Alfonso el Magnánimo (1450-1458)*, Barcelone, CSIC, 2003.

Certains auteurs ont certes cru trouver des exemples de marchands catalans installés à demeure en Égypte et en Syrie, dans la mesure où leur nom apparaissait à des dates différentes dans les principales places commerciales de ces pays. Cependant, la richesse et la précision des archives barcelonaises permettent de montrer qu'il s'agissait en fait de commerçants de passage plusieurs fois revenus sur différents navires et ne s'étant pas établis sur place⁶.

À ces méthodes commerciales spécifiques s'ajoute en outre un autre argument d'importance pour ce thème des migrations commerciales catalanes : aucun notaire compatriote n'a pu être relevé en Égypte ou en Syrie, en dépit d'un négoce soutenu et de la mesure imposant la présence de l'un d'entre eux aux côtés des consuls, manifestement restée lettre morte dans le cas de ces consulats orientaux. En revanche, plusieurs minutiers de notaires vénitiens, rédigés à Damas ou surtout à Alexandrie, ont été conservés pour le XV^e siècle, confirmant ainsi indirectement que les marchands de la Sérénissime étaient sans aucun doute assez nombreux pour permettre à l'un de ces tabellions de s'y installer afin de consigner les opérations des négociants et vivre de cette activité⁷. Cette lacune concernant les notaires catalans ne saurait certes constituer une preuve pour cette époque reculée dont les témoignages ont fort bien pu disparaître avec le temps. On notera toutefois pour étayer ce qui précède, que les marchands catalans sont nombreux à avoir consulté des notaires étrangers, confirmant ainsi indirectement qu'ils n'avaient sans doute pu avoir recours à un tabellion compatriote, vers lequel allait en général leur préférence lorsqu'ils en avaient le choix. De surcroît, parmi les très nombreux contrats conservés à Barcelone, certains font référence à des accords antérieurs consignés par d'autres notaires, mais dans ce cas également, aucun d'entre eux ne s'avère avoir instrumenté en Égypte ou en Syrie.

En définitive, la seule exception notable à cette situation bien particulière est fournie par la documentation toscane de la très importante compagnie Datini de Prato : des représentants de sa succursale barcelonaise occupèrent effectivement le poste de correspondant commercial à Alexandrie, du moins au cours de l'année 1410⁸. Cette exception qui nous ramène aux

⁶ Certains contrats signalent que les marchands ou patrons de navire attestés au Levant à des dates différentes sont en fait revenus entre-temps à Barcelone pour se livrer à d'autres opérations, prouvant ainsi qu'ils ne s'étaient nullement installés outre-mer ; voir Damien COULON, « Les marchands catalans installés en Égypte et en Syrie » *op. cit.*, p. 502-505.

⁷ *Ibid.*, p. 507-508. Les minutiers de notaires génois rédigés outre-mer et qui nous sont parvenus, sont eux aussi nombreux, même s'ils concernent plutôt les principaux comptoirs génois en Méditerranée orientale hors d'Égypte et de Syrie, et reflètent bien également l'importance des communautés marchandes ligures qui s'y étaient installées.

⁸ Voir Joan AINAUD, « Quatre documents sobre el comerç català amb Siria i Alexandria (1401-1410) », dans *Homenaje a Jaime Vicens Vives*, Barcelone, 1965, t. 1, doc. III et IV, p. 334-335. Un petit groupe de trois Catalans est certes qualifié d'« *hostes e factors de Catalans en Barut* », mais le terme d'« *hoste* » renvoie en fait au personnel consulaire ; cf. Claude CARRÈRE, *Barcelone, centre économique à l'époque des difficultés*, 2 vol., Paris-La Haye, Mouton, 1967, t. 1, p. 116. Il ne s'agissait donc pas non plus dans ce cas de correspondants de marchands précis restés en Catalogne.

méthodes développées par les négociants italiens, confirme en quelque sorte la règle de l'absence de communautés de facteurs commerciaux catalans installées en Égypte ou en Syrie.

La documentation notariée des Archives Départementales des Pyrénées Orientales ne modifie ni ne nuance ces constats, bien au contraire : elle témoigne elle aussi de l'utilisation massive des contrats de commande et de nombreuses allées et venues des marchands roussillonnais, en particulier ceux de Perpignan, dans le cadre de ces accords⁹. En outre, une exception révélatrice peut également y être relevée : celle du facteur commercial Francesc Queralt agissant à Damas au cours de l'hiver 1400 pour le compte d'un certain Pere Tequi demeurant dans la capitale roussillonnaise¹⁰. Or, cet important négociant, de lointaine origine toscane¹¹, n'était autre que le facteur de la puissante compagnie marchande Datini de Prato à Perpignan. C'est précisément grâce aux lettres rédigées et échangées dans le cadre particulier de cette firme que l'on peut relever le recours exceptionnel à un correspondant commercial en Syrie¹².

Le contexte politique régnant à Rhodes et à Chypre était bien différent de celui observé en Égypte et en Syrie, pays soumis aux sultans mamelouks du Caire, sans doute les plus puissants souverains musulmans de Méditerranée et du Proche-Orient jusqu'au milieu du XV^e siècle. Les deux îles étaient en effet restées sous domination chrétienne, la première sous l'autorité de l'ordre des Hospitaliers de Saint Jean, la seconde sous celle de la dynastie poitevine des Lusignan, dont les ancêtres avaient occupé dans un passé encore récent le trône de Jérusalem.

En outre, le pouvoir dans ces deux îles fut tour à tour étroitement lié aux intérêts dynastiques ou stratégiques de la couronne d'Aragon. Dans un premier temps en effet, le roi d'Aragon Jacques II (1291-1327) lui-même avait épousé en 1319 la sœur du souverain chypriote Henri II (1285-1324), Marie de Lusignan, et cette alliance familiale s'était encore consolidée en 1353, lors du mariage du roi de Chypre Pierre Ier (1358-1369) avec Éléonore, la cousine du nouveau roi d'Aragon Pierre IV le Cérémonieux (1336-1387). Les nombreux

⁹ Plusieurs centaines de commandes destinées à l'Égypte ou à la Syrie ont ainsi été instrumentées par le seul notaire Jaume Molines de Perpignan à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle, révélant le départ de plusieurs dizaines de navires pour ces contrées depuis les ports de Collioure et de Barcelone.

¹⁰ Voir Eliyahu ASHTOR, *Levant Trade in the later Middle Ages*, Princeton, Princeton University Press, 1983, p. 150 (n. 316) et 231 (n. 200).

¹¹ Voir Guy ROMESTAN, « Les relations commerciales entre Perpignan et la Ligurie aux XIV^e et XV^e siècles », *Atti del I Congresso Liguria-Catalonia (Ventimiglia, Bordighera, Albenga, Finale, Genova, 14-19 ottobre 1969)*, Bordighera, 1974, p. 369.

¹² Cet homme d'affaires occupe une large place du mémoire d'habilitation à diriger des recherches que j'ai soutenu à l'Université de Paris I en novembre 2011, sous le titre *Grand commerce, groupes urbains et individu dans un centre de Méditerranée occidentale : Perpignan à la fin du Moyen Âge* (voir en particulier toute la troisième partie).

ambassadeurs envoyés pour établir des alliances dynastiques, puis maintenir d'étroites relations diplomatiques entre les deux royaumes avaient ainsi pu profiter des fréquents voyages des marchands catalans vers le Levant, pour prendre place à bord des navires que ceux-ci avaient affrétés, par exemple. À Rhodes, l'influence des Hospitaliers originaires de la Couronne d'Aragon était allée grandissante au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle, si bien qu'en 1377, l'Aragonais Juan Fernández de Heredia fut nommé grand maître de l'ordre jusqu'à sa mort en 1396 ; puis le Catalan Antoni de Fluvià occupa les mêmes fonctions entre 1421 et 1437 et, enfin, son compatriote Pere Ramón Sacosta entre 1461 et 1467. Si le premier ne résida guère à Rhodes durant son magistère, en revanche, l'influence du second s'y exerça de façon bien plus décisive, reflétant également une importance accrue des frères du prieuré de Catalogne à partir des années 1415-1420¹³. Le contexte politique était donc bien plus favorable aux commerçants catalans, dans ces deux îles, qu'il ne l'était dans le sultanat mamelouk. De surcroît, elles constituaient des étapes incontournables sur la route des épices menant directement les marchands occidentaux jusqu'aux rivages syriens et égyptiens, et même, dans le cas de Rhodes, jusqu'à Constantinople. Ces données politiques et économiques combinées pouvaient ainsi entraîner des stratégies commerciales bien différentes de celles qui viennent d'être observées en Égypte et en Syrie.

Pourtant, la documentation relative aux relations catalanes avec Chypre ne permet guère d'avancer de témoignages précis au sujet de migrations marchandes durables dans cette île¹⁴. Certains Catalans proches de la reine Éléonore, précédemment citée, qui demeura à Chypre de 1353 à 1381, furent bien dotés de fiefs dans cette île en récompense des ambassades qu'ils menèrent régulièrement pour maintenir le contact entre la reine et la cour catalane. Mais il ne s'agissait généralement pas de marchands et de surcroît leur rôle d'intermédiaire leur imposait de ne pas résider dans l'île¹⁵. Ils y disposaient certes probablement de représentants chargés de défendre leurs intérêts,

13 Sur tous ces aspects, voir Pierre BONNEAUD, *Le prieuré de Catalogne, le couvent de Rhodes et la couronne d'Aragon, 1415-1447*, Millau, Conservatoire Larzac templier et hospitalier, 2004, en particulier p. 117-154 ; et *id.*, « Un débouché fréquent pour les cadets des différentes aristocraties catalanes : étude sur 283 chevaliers catalans de l'ordre de l'Hôpital au XV^e siècle (1396-1472) », *Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte*, n° 22, 2009, p. 4-35.

14 Plusieurs auteurs ont déjà consacré quelques travaux aux relations commerciales des Catalans avec Chypre, mais sans approfondir cette question des marchands installés sur place ; voir Catherine OTTEN-FROUX, « Chypre, un des centres du commerce catalan en Orient », dans Maria Teresa FERRER I MALLOL (dir.), *Els catalans a la Mediterrània occidental*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 2003, p. 129-153 ; Laura BALLETO, « Presenze catalane nell'isola di Cipro al tempo di Giacomo II d'Aragona », dans Maria Eugenia CADEDDU (dir.), *Corona d'Aragona e Mediterraneo, strategie d'espansione, migrazioni e commercio nell'età di Giacomo II (Medioevo. Saggi e Rassegne*, 20, 1995), p. 39-59 et Nicholas COUREAS, « Profits and Piracy : Commerce between Cyprus and Catalonia from 1291 to 1420 », *Epistēmikōn Ereunōn*, 23, 1997, p. 27-55.

15 Maria Teresa FERRER I MALLOL, « La reina Leonor de Chipre y los catalanes de su entorno », dans Damien COULON, Catherine OTTEN, Paule PAGÈS et Dominique VALÉRIAN (dir.), *Chemins d'outre-mer. Études sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Paris, 2004, t. 1, p. 311-332.

comme cela est bien attesté pour l'*bonrat* Jaume Fivaller dont le facteur *Dominicus* de la Fos décéda en 1387. Mais ce cas révèle aussi que de tels représentants n'étaient pas nécessairement catalans¹⁶.

La documentation commerciale de son côté livre quelques rares données qui ne plaident pas non plus en faveur d'une nombreuse communauté marchande résidant dans l'île des Lusignan. Certes, dès 1300, deux sources italiennes attestent bien la présence durable de plusieurs commerçants catalans, en contact avec des compatriotes vraisemblablement de passage. Le 3 février de cette année, un citoyen de Barcelone signa dans le port de Candie en Crète, une reconnaissance de dette envers un certain *Bonato Formero Minore* (Bonanat Forner, menor), lui aussi citoyen de Barcelone, et envers ses héritiers à Chypre (« *et tuis heredibus in Ciprum* »)¹⁷, tandis que, quelques mois plus tard, Bernat « de Rose, habitator Cipri, cathalanus », reconnaissait à son tour devoir une modeste somme d'argent à un autre Barcelonais¹⁸. Ces deux documents d'origine différente fournissent donc la même année l'image concordante d'une communauté réduite de marchands catalans installés en Chypre – sans doute à Famagouste – en relation active avec leurs collègues de Barcelone, comme le contexte politique évoqué précédemment pouvait d'ailleurs le laisser supposer.

Cependant, le livre de comptes rédigé par le Barcelonais Joan Benet lors du voyage qu'il effectua à Chypre en 1343, et qui détaille méthodiquement les différentes transactions qu'il avait effectuées avec les autres marchands, révèle quant à lui de façon plutôt surprenante que ses partenaires commerciaux à Famagouste étaient avant tout des Italiens, en particulier des Vénitiens, mais aussi des Chypriotes ou des Arabes¹⁹. En fait le seul nom assurément catalan que l'on peut relever parmi les listes d'acheteurs et de vendeurs à Famagouste en 1343 est celui de Bernat Cardona, qui joue un rôle d'intermédiaire dans de nombreuses opérations. Si aucune mention le concernant ne vient préciser qu'il habite bien à Chypre, son rôle dans de nombreux accords plaide cependant

¹⁶ Cf. Antonio de CAPMANY I DE MONTPALAU, *Memorias Históricas sobre la marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona*, éd. de Carmen BATLLE Y GALLART et Emilio GIRALT Y RAVENTOS (2 vol. en 3 t.), Barcelone, Camara Oficial de Comercio y Navegacion, 1961-1963, vol. 2, t. 1, doc. 233, p. 340-341 ; le nom de *Dominicus* de la Fos est donné sans précision de son origine.

¹⁷ Salvatore CARBONE (éd.), *Pietro Pizolo notaio in Candia*, t. 1, Venise, Fonti per la storia di Venezia, 1978, doc. 25, p. 18-19.

¹⁸ Cornelio DESIMONI (éd.), « Actes passés à Famagouste de 1299 à 1301 par devant le notaire génois Lamberto di Sambuceto », *Archives de l'Orient Latin*, t. 2, 1884, doc. 166, p. 89-90 (6 juillet 1300). Les témoins de ce contrat sont aussi des Barcelonais, mais comme pour le bailleur rien n'indique qu'ils résidaient à Chypre, à la différence du débiteur.

¹⁹ Josep PLANA I BORRÀS, « The Accounts of Joan Benet's Trading Venture from Barcelona to Famagusta: 1343 », *Epétêris tou Kentrou Epistêmonikôn Ereunôn*, 19, 1992, p. 105-168, spécialement p. 144-157. Parmi les Vénitiens, on relève les noms de *Francesqui de Vanasia*, *Rigo Barbaril*, *Drago Giù* et *Falipo Contari* ; pour les autres Italiens, voir *misser Pol de Bando*, *Pero Ricardello*, *ser Bartolo* et *Jacomi Vasia* ; pour les Chypriotes, voir *Jordi Temem*, bourgeois de Famagouste ; parmi les Arabes, voir : *Sayt Sansar*, *Salayman Amamet*, *Sacra Amamet*, *Sala Amamet* et *Issa Axems*. L'origine de certains patronymes parmi les acheteurs et les vendeurs à Famagouste reste cependant difficile à identifier (par exemple, *Jordi Darqués*, *Jordi Blay*, *Francesch Cabes*, *Manuel Manselny*, *Foneto Sançar*, etc.).

pour une installation durable dans cette île qui lui aurait permis de bien être au courant des affaires du moment et de jouer en quelque sorte un rôle de courtier ; mais il ne s'agit là que d'une supposition.

Les contrats de commande barcelonais livrent aussi exceptionnellement quelques noms de commerçants qui devaient réceptionner des biens à Chypre. Or, on y trouve encore une fois des Italiens, comme dans ces deux commandes confiées en mai 1349, qui devaient être remises à Famagouste, le principal port de l'île, l'une à un certain Giorgio de Leone, et l'autre, à un dénommé « ser Philipppo »²⁰. Par la suite, la documentation, à nouveau plus rare, ne permet pas davantage de mettre en évidence l'installation de marchands catalans à Chypre²¹.

Toutefois, au début du XV^e siècle, certains d'entre eux sont bien chargés de recevoir des marchandises dans cette île dans des conditions comparables à celles que nous avons observées en 1349 : trois commandes datées de mai, puis de novembre 1403 indiquent en effet que les articles confiés doivent être livrés dans l'île des Lusignan et à Alexandrie à Guillem de Casasaja, marchand et citoyen de Barcelone, qui se trouve en fait être le frère du bailleur des deux derniers contrats – Bernat de Casasaja – ; au cas où Guillem serait absent, les instructions précisent que les marchandises pourront être remises à Pericó de Casasaja, le jeune frère de Bernat et de Guillem, ou à Joan Canals à Chypre, ou encore à un certain Pericó Carbonell, à Alexandrie²². Or, le nom de Casasaja est bien connu à Chypre, puisque le patron de navire Francesc de Casasaja assura lui aussi plusieurs fois un rôle d'intermédiaire entre les cours

20 AHPB, 19/5 (Jaume Ferrer), f° 83v et 19/6, f° 35r (cette seconde commande a été publiée par José Maria MADURELL I MARIMON, et Arcadi GARCIA I SANZ (éd.), *Comandas comerciales barcelonesas de la baja Edad Media*, Barcelone, 1973, doc. 104). La première commande est investie en étain et la seconde en 30 marcs d'argent. Aucune des deux n'indique l'origine précise de ces deux marchands italiens.

21 Les 200 actes du notaire vénitien Simeone signalent la présence ponctuelle de quatre Catalans à Famagouste, en 1362-1363, mais aucun d'entre eux n'est déclaré habitant de cette ville ou de Chypre, à la différence de nombreux Vénitiens ; cf. Catherine OTTEN-FROUX (éd.), « Un notaire vénitien à Famagouste au XIV^e siècle. Les actes de Simeone prêtre de San Giacomo dell'Orio (1362-1371) », *Thesaurismata*, 33, 2003, p. 15-159.

22 Cf. AHPB, 79/36 (Tomàs de Bellmunt), f° 21v4 (Chypre), 39v2 (Chypre) et 40v2 (Alexandrie). Le second contrat atteint la somme respectable de 490 livres investies en draps catalans et en corail. À la date du 19 mai 1403, Guillem de Casasaja apparaît pourtant comme preneur de fonds d'une autre commande à Barcelone, mais il est en fait représenté par son frère Bernat, sans doute parce qu'il se trouvait à Chypre au même moment ; voir *Ibid.*, folio non relié et non numéroté, inséré en fin de minutier ; voir en outre Damien COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient à la fin du Moyen Âge. Un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie-Palestine (1330-1430 environ)*, Madrid-Barcelone, Casa de Velazquez-Institut Européen de la Méditerranée, 2004, p. 520-521. Le règlement des affaires commerciales du marchand de Perpignan Pere Ferrer, mort à Chypre sans doute au cours de l'année 1393, révèle que Guillem de Casasaja se livrait déjà à des opérations commerciales dans cette île à ce moment ; voir ADPO, Jaume Molines, 3E1/476, f° 21r-v. Il est toutefois certain qu'il ne résida pas de façon continue à Chypre entre 1393 et 1403, puisqu'il accepta deux commandes à Barcelone les 16 et 18 juin 1397 – en commun avec Berenguer Pomar ; voir AHPB, 58/169 (Bernat Nadal), 1393-1397, f° 179r-v.

chypriote et catalane, à partir de 1383. Il était en fait un habitué des relations avec le Levant, car la documentation commerciale barcelonaise révèle qu'il y effectua au moins une douzaine de voyages entre 1369 et 1390²³. Rien d'étonnant donc, à constater que deux des membres de ce clan familial – Guillem et Pericó – assuraient manifestement un rôle de correspondants commerciaux à Chypre – avec Joan Canals – et plus secondairement à Alexandrie – avec Pericó Carbonell.

De fait, en observant plus attentivement les autres contrats passés par les trois frères – Bernat, Guillem et Pericó – une nette répartition des rôles se dégage entre eux : tandis que les deux derniers restaient au Levant, le premier leur faisait parvenir des marchandises depuis Barcelone ou accompagnait occasionnellement celles-ci, jouant ainsi simultanément un rôle peu fréquent de bailleurs et de preneur de fonds²⁴. C'est d'ailleurs sans doute en raison de cette organisation, que Guillem de Casasaja se vit confier en 1409 la charge de procureur de l'ancienne reine de Chypre Éléonore, dont il a été question précédemment, qui espérait encore y faire valoir des droits ; or, il était secondé dans cette tâche par son frère Bernat qui le représentait auprès de la reine et assurait ainsi les trajets entre l'île et la Catalogne, pendant que Guillem restait en Méditerranée orientale²⁵.

Toutefois, ce constat de recours à des correspondants commerciaux, qui peut tout de même s'observer dans ce cas pendant au moins toute la première décennie du XV^e siècle, reste limité à une seule famille. En fait, le contexte politique à Chypre n'était alors plus si favorable pour les Catalans, puisqu'à partir de 1374, les Génois, rivaux traditionnels des sujets de la couronne d'Aragon, s'emparèrent de Famagouste, le principal port de l'île, et y imposèrent officiellement leur domination par le traité de 1383, qui interdisait également au roi de Chypre d'ouvrir un autre port de commerce international²⁶.

²³ Voir Damien COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient*, *op. cit.*, p. 516 et 698-718. Francesc de Casasaja était le cousin des trois frères Bernat, Guillem et Pericó, cf. Maria Teresa FERRER I MALLOL, « La cort de la reina Elionor de Xipre a Catalunya », *Acta Historica et Archaeologica Mediaevalia*, 25, 2003-2004, p. 361. Concernant Francesc de Casasaja, voir en outre *id.*, « La reina Leonor de Chipre », *op. cit.*, p. 330-332.

²⁴ Bernat et Guillem s'étaient en fait déjà réparti ces fonctions dès le début de l'année 1400 ; cf. Maria Teresa FERRER I MALLOL, « La cort de la reina Elionor de Xipre a Catalunya », *op. cit.*, p. 361 n. 67 (il faut sans doute lire janvier 1400 et non 1399, puisque le minutier cité couvre la période s'étendant de novembre 1399 à mai 1400 et que le navire utilisé – de Guillem Passadors – est bien parti en janvier 1400 et non l'année précédente ; cf. Damien COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient*, *op. cit.*, p. 732). On observe la même répartition et spécialisation des tâches entre les trois frères en 1403-1404, voir *ibid.*, p. 520 (en particulier notes 59 et 61).

²⁵ Maria Teresa FERRER I MALLOL, « La cort de la reina Elionor de Xipre a Catalunya », *op. cit.*, p. 361-365.

²⁶ Catherine OTTEN-FROUX, « Chypre, un des centres du commerce catalan... », *op. cit.* p. 146. Plusieurs sources judiciaires et administratives génoises, présentant de très nombreux protagonistes des opérations commerciales dans le port de Famagouste, montrent bien qu'au milieu du XV^e siècle, les Catalans sans doute installés à demeure constituaient des cas tout à fait exceptionnels dans ce contexte de domination génoise établie de longue date ; voir J. ROTH,

On pourra aussi objecter que les contrats de commande, constituant l'essentiel de notre documentation commerciale pour cette période et vers cette destination, visent par nature des accords de brève durée entre les marchands, tandis que les opérations prévues entre des négociants catalans et leurs représentants installés dans des places commerciales lointaines ne nécessitaient pas *a priori* d'être consignées par écrit devant notaire. Ces contrats constitueraient donc un type de documents inadapté pour notre thème d'étude. Mais on a bien constaté que la documentation sous forme de livres de comptes ne fournissait guère plus de noms de Catalans installés à Chypre, même au cours d'une période plus favorable (avant 1374).

Il faut donc en déduire que les marchands catalans installés dans l'île des Lusignan étaient également peu nombreux aux XIV^e et XV^e siècles, même si l'on est en droit de supposer que leur effectif dépassait sans doute la poignée d'individus relevés dans les contrats notariés vénitiens, génois et barcelonais. Enfin, la présence bien attestée à Famagouste d'un consulat des Catalans n'implique pas non plus que le nombre de ceux qui résidaient sur place fût conséquent, comme le montrent les cas des consulats de Beyrouth-Damas et d'Alexandrie, déjà étudiés²⁷.

Examinons à présent la situation à Rhodes où les indices sont plus abondants et plus clairs. L'importance accrue du rôle de l'île, tant pour la diplomatie catalano-aragonaise, que pour les réseaux commerçants à partir des années 1410-1420, y favorisa l'établissement de certains marchands barcelonais particulièrement actifs.

Famagouste en 1440. Aspects d'une colonie génoise d'après un registre administratif et judiciaire de la curia du capitaine, mémoire de maîtrise inédit, réalisé sous la direction de C. Otten-Froux (Université de Strasbourg, 2002) : voir le cas de Joan Martí qui se porte garant d'une dette le 9 janvier 1440, puis est convoqué devant les autorités militaires du port le 9 novembre de la même année (cf. doc. 4 et 323, f° 2v et 70r) ; l'écart des dates plaide pour une installation durable, de même que les opérations dans lesquelles il est impliqué, qui tranchent singulièrement avec les sept sauf-conduits accordés aux marchands catalans de passage en 1440-1441 (voir A. WIEDENBERG, *La société à Famagouste au milieu du XV^e siècle. Multiculturalisme et métiers des Famagoustains*, mémoire de master réalisé sous la direction de C. Otten-Froux (Université de Strasbourg, 2012), tableau H p. 172). Voir en outre Catherine OTTEN-FROUX (éd.), *Une enquête à Chypre au XV^e siècle. Le sindicamentum de Napoleone Lomellini, capitaine génois de Famagouste (1459)*, Nicosie, Centre de recherche Scientifique, 2000 ; tous les Catalans mentionnés sont des pirates qualifiés d'ennemis ou d'étrangers, à l'exception notable de Joan Pere Fabregues (appelé Fabriges), qui abandonne progressivement ses activités de pirate et de patron de navire, pour entrer au service du roi Jacques II de Lusignan, sans doute grâce à l'entremise de son frère Lluís Pere, archevêque de Nicosie ; cf. *ibid.*, p. 235 ; on notera enfin que le consul des Catalans à Famagouste est lui-même un Génois en 1459 : Benedetto de Vernacia ; cf. *ibid.*, p. 215.

²⁷ Damien COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient*, *op. cit.*, p. 62-85 et 586-595 et *id.*, « Los consulados catalanes en Siria (1187-1400) », dans Rafael NARBONA VIZCAÍNO (dir.), *XVIII Congrès Internacional d'Història de la Corona d'Aragó, La Mediterrània de la Corona d'Aragó, (València, sept. de 2004)*, 2 vol., Valence, 2005, t. 1, p. 179-188.

Afin de préparer une vaste expédition de course contre Alexandrie, le nouveau roi d'Aragon Alphonse V le Magnanime avait tout d'abord interdit à partir de 1415 aux sujets de la Couronne de se rendre en Égypte et en Syrie, pour éviter qu'ils fissent ensuite l'objet de représailles de la part des autorités mameloukes²⁸. Or, pour faire strictement appliquer cette interdiction, il avait fait appel à deux importants négociants habitués du commerce du Levant, Guillem de Cabanyelles et Pere de Gualbes, qui devaient transmettre les ordres royaux depuis Rhodes où ils restèrent au moins jusqu'en 1419²⁹. Le choix de cette île était judicieux, puisque d'une part Alphonse le Magnanime entendait s'appuyer sur l'ordre des Hospitaliers qui en étaient les maîtres, pour promouvoir sa nouvelle politique orientale, et que d'autre part, la fonction de tête de pont chrétienne du commerce vers la Méditerranée orientale faisait de Rhodes un poste d'observation idéal ; nul doute que les deux hommes d'affaires surent aussi mettre à profit pour leur propre compte cette situation fort avantageuse.

En 1429 et 1430, Alphonse le Magnanime entreprit la négociation d'un traité diplomatico-commercial avec le sultan mamelouk Barsbây ; cependant, les représentants des deux souverains devaient se rencontrer en terrain neutre, c'est-à-dire à Rhodes³⁰. En outre, les pourparlers furent facilités par la médiation d'un représentant du grand maître des Hospitaliers – Antoni de Fluvià – qui n'était autre que le marchand catalan Pere de Casasaja³¹. Or, nous avons sans doute déjà rencontré le même personnage, sous le diminutif de

²⁸ ACA, CR, reg. 2387, f° 142v (31 juil. 1415). Certes, Alphonse n'était alors pas encore roi, mais il prépara lui-même cette expédition dont il devait recueillir les fruits peu de temps après son avènement en avril 1416.

²⁹ ACA, CR, reg. 2740 f° 95v-96r (4 mai 1419). Guillem de Cabanyelles occupa le poste de consul d'Alexandrie entre 1405 (?) et 1408 ; il appartenait à une véritable lignée de marchands qui participèrent aux relations avec la Méditerranée orientale, au moins dès le milieu du XIV^e siècle ; voir Damien COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient*, *op. cit.*, p. 61 et 82.

³⁰ Sur le traité de 1430, signé à Rhodes, voir Maximiliano A. ALARCÓN Y SANTÓN et Ramon GARCÍA DE LINARES (éd.), *Los documentos árabes diplomáticos del Archivo de la Corona de Aragón*, Madrid, Impr. E. Maestre 1940, doc. 153 ; Eliyahu ASHTOR, *Levant Trade in the Later Middle Ages*, *op. cit.*, p. 296 et Damien COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient*, *op. cit.*, p. 58-59.

³¹ Mercè VILADRICH I GRAU, « Jaque al Sultán en el "Damero maldito". Edición de un tratado diplomático entre los mercaderes catalanes y el sultano mameluco (1429) », dans Maria Teresa FERRER I MALLOL et Damien COULON (dir.), *L'expansió catalana a la Mediterrània a la baixa Edat Mitjana*, Barcelone, CSIC, 1999, p. 161-205. En fait, comme l'indique bien le préambule du document recomposé et traduit par M. Viladrich, p. 173-174 ou 190-191, les ambassadeurs du roi étaient Rafael Ferrer et Lluís Sirvent, tandis que Pere de Casasaja, dont il n'est absolument plus question dans la version définitive du traité, agissait pour le grand maître, qui souhaitait jouer un rôle de médiateur dans ces négociations ; sur ces tractations diplomatiques voir en outre Damien COULON, « Négocier avec les sultans de Méditerranée orientale à la fin du Moyen Âge. Un domaine privilégié pour les hommes d'affaires ? », dans Maria Teresa FERRER I MALLOL, Jean-Marie MOEGLIN, Stéphane PÉQUIGNOT et Manuel SÁNCHEZ MARTÍNEZ (dir.), *Negociar en la Edad Media / Négocier au Moyen Âge*, Barcelone-Madrid-Créteil, CSIC-Casa de Velazquez, Université de Paris XII, 2005, p. 521. Le lien familial entre Pere et les trois frères Bernat, Guillem et Pericó de Casasaja, précédemment cités, n'est malheureusement pas connu.

Pericó, qui témoignait alors de sa jeunesse en 1403³². Ses liens privilégiés avec le grand maître et son séjour avéré à Chypre au début du XV^e siècle laissent supposer une présence personnelle de cet homme d'affaires à Rhodes – ou peut-être de facteurs commerciaux – antérieurement à la période des négociations³³, mais qui n'est à ce jour qu'imparfaitement corroborée par la documentation commerciale³⁴.

On notera toutefois avec intérêt que les mêmes sources révèlent que Pere de Casasaja effectuait ses opérations commerciales en collaboration avec un dénommé Tristany de Queralt, qui était lui aussi sans doute parti à Rhodes en août 1428, et dont la présence dans l'île est ensuite attestée à deux reprises jusqu'au mois de juillet de l'année suivante ; cet échelonnement de dates laisse ainsi penser qu'il avait dû séjourner à Rhodes au moins au cours de cette période, pour y mener à bien ses affaires³⁵.

Par ailleurs, plusieurs auteurs ont bien relevé la présence de marchands catalans durablement installés à Rhodes. Quelques premiers cas isolés durant la seconde moitié du XIV^e siècle ont été mentionnés par A. Luttrell³⁶, mais la plupart d'entre eux apparaît au cours du deuxième tiers du XV^e siècle. Pierre Bonneaud mentionne par exemple dans son étude du prieuré hospitalier de Catalogne, plusieurs noms de marchands établis dans l'île au cours des années

32 Voir le tableau généalogique de la famille Casasaja dans Damien COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient*, *op. cit.*, p. 518.

33 Ces négociations avaient duré près d'une année, puisque les ambassadeurs du roi s'étaient embarqués pour Rhodes le 20 juin 1429 à bord de la nef de Ramon Serra, (cf. Damien COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient*, *op. cit.*, p. 784-785), que la version préliminaire du traité avait semble-t-il déjà été rédigée le 4 août suivant (cf. Mercè VILADRICH I GRAU, « Jaque al Sultán en el "Damero maldito" », *op. cit.*, p. 161), mais que le traité définitif ne fut signé que le 30 mai 1430, cf. Maximiliano A. ALARCÓN y SANTÓN et Ramon GARCÍA DE LINARES (éd.), *Los documentos árabes*, *op. cit.*, p. 372.

34 Au cours du mois d'août 1428 et jusqu'au début du mois suivant, Pere de Casasaja était présent à Barcelone où il avait fait charger d'importantes quantités de marchandises sur la nef d'Antoni Marquès à destination de Rhodes ; cf. AHPB, 150/3 (Bartomeu Masons major), f° 15r-v, 18r, 22v, et 24v. Il accompagna vraisemblablement ces biens à bord du navire cité, au cours du mois de septembre 1428. Le même minutier notarial prouve en tout cas qu'il était bien à Rhodes au début du mois de juillet 1429, d'où il expédiait des marchandises orientales vers Barcelone, que d'autres correspondants se chargeaient d'assurer ; cf. *ibid.* f° 101 v2 (1^{er} juillet 1429).

35 AHPB, 150/3 (Bartomeu Masons major), f° 13r2, 17v2, 18r2 (préparatifs du voyage de Barcelone à Rhodes en août 1428) ; f° 53r-v et 101v2-104r (opérations commerciales à Rhodes en décembre 1428, puis juillet 1429). Le départ de Tristany de Queralt à Rhodes en août 1428 est en outre confirmé par d'autres sources : cf. AHPB, 106/13 (Antoni Brocard), f° 8v-9r et ACA, RP MR, Reg. 2910, f° 17r3. Un troisième marchand catalan fait lui aussi assurer des biens à transporter de Rhodes à Barcelone en juin et juillet 1429 – aux côtés de Pere de Casasaja et de Tristany de Queralt : Joan Amat ; cf. AHPB, 150/3 (Bartomeu Masons major), f° 98v et 103v. Il est possible qu'il ait également séjourné de façon plus ou moins durable à Rhodes.

36 Anthony LUTTRELL, « Aragoneses y catalanes en Rodas : 1350-1430 », VII C.H.C.A., Barcelone, 1962, t. 2, p. 385, n. 10 (le marchand Arnau Serra entretenait à Rhodes un « *factor et negotiorum gestor* » en octobre 1351) et p. 386 (n. 22 : Joan Guilaniu de Barcelone, habitant de Rhodes vers 1389).

1430 et 1440, comme Ferrer Bertran et Joan Stella, accompagnés de Miquel Ros³⁷. De son côté, Claude Carrère avait noté la présence de trois citoyens de Barcelone, Pere Viastrosa, Jaume Ses Avasses et Jaume Ballister, qui se voyaient chargés en septembre 1450 de récupérer l'héritage du « marchand Guillem [Portella], mort à Rhodes où il résidait », tandis que Pere Roig et Joan Alba, « membres de l'aristocratie marchande », y habitaient également en 1455³⁸.

Les activités de ces négociants installés à Rhodes confirment également leur enracinement local. Plusieurs lettres de change entre la Catalogne et l'île des chevaliers de saint Jean peuvent en effet être relevées au cours de la première moitié du XV^e siècle³⁹. Outre les liens financiers entre les deux régions, ce constat suppose également une bonne intégration des correspondants établis à Rhodes dans le milieu marchand. *A contrario*, dans le cadre des relations avec l'Égypte et la Syrie, aucun accord de ce type n'a pu être relevé en dépit d'une documentation très abondante, ce qui s'explique sans doute par le nombre très réduit de marchands catalans durablement installés dans ces contrées⁴⁰.

En outre, de nombreux pirates catalans firent de Rhodes leur repaire, à partir de la fin des années 1410-1420, car ils semblent y avoir bénéficié de la protection des Hospitaliers, ce dont témoignent en tout cas les nombreuses missives de protestation envoyées – souvent en vain – par les autorités

³⁷ *Le prieuré de Catalogne...*, *op. cit.*, p. 153 et note 227. Un document de la National Library of Malta aimablement communiqué par Pierre Bonneaud fait allusion aux frères Joan et Jaume Maçana, marchands catalans habitant Syracuse et souhaitant s'établir à Rhodes en 1446 ; cf. Codex 359, f° 216v-217r.

³⁸ Claude CARRÈRE, *Barcelone, centre économique*, *op. cit.*, t. 2, p. 641 n. 1. En fait, Constantin Marinescu avait déjà le premier souligné l'installation de marchands catalans à Rhodes, au cours de l'année 1451 : il évoque ainsi la participation financière de quatre d'entre eux aux efforts militaires et diplomatiques du roi Alphonse V, qui cherchait à protéger Rhodes face à la menace des Mamelouks et des Ottomans ; cf. Constantin MARINESCU, *La politique orientale d'Alfonse V d'Aragon, roi de Naples (1416-1458)*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1994, p. 206, 214 et 216-217. Toutefois, plusieurs documents cités – ACA, CR, Reg. 2655, f° 176v-177v et f° 177v-178v, publiés par Daniel DURAN DUELT, *Kastellórizgo*, *op. cit.*, doc. 10-11 – ne précisent pas que ces négociants (du moins Lluís de Sant Angel, Lluís Bertran et Macià Vinyes), étaient bien établis à Rhodes ; de surcroît, le dernier commandait un navire en 1452 – cf. Constantin MARINESCU, *La politique orientale d'Alfonse V*, *op. cit.*, p. 217 – ce qui ne lui laissait guère la possibilité d'y résider. Une fois de plus – cf. *supra* note 4 –, il faut donc faire preuve de prudence quant à l'installation de ces marchands en Méditerranée orientale.

³⁹ Voir Arcadi GARCIA I SANZ et Maria Teresa FERRER I MALLOL, *Assegurances i canvis marítims medievals a Barcelona*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1983, t. 2, doc. 129, et commentaire t. 1, p. 113 (lettre de change de 1416) ; AHPB, 106/6 (Antoni Brocard), f° 28r3 (quittance pour une lettre de change rédigée à Rhodes) ; National Library of Malta, Codex 356, f° 231r, document aimablement communiqué par Pierre Bonneaud (lettre de change de 1800 livres de Barcelone rédigée à Rhodes en juin 1444 pour financer l'effort de guerre contre le sultan mamlûk Djaqmaq qui assiégeait l'île) ; Daniel DURAN DUELT, *Kastellórizgo*, *op. cit.*, doc. 10-11 (nouvelles lettres de change d'un total de 8000 ducats expédiées par le roi Alphonse V en octobre 1451 pour participer aux efforts de défense face au même sultan ; documents déjà signalés par Constantin MARINESCU, *La politique orientale d'Alfonse V*, *op. cit.*, p. 216 n. 4).

⁴⁰ Voir Damien COULON, *Barcelone et le grand commerce d'Orient*, *op. cit.*, p. 283-284.

vénitiennes et mameloukes⁴¹. Un certain climat de confiance, très différent de celui qui régnait à Chypre, favorisa donc également la présence de marins catalans à Rhodes.

Surtout, plus que de simples mentions individuelles de marchands ou de pirates, la documentation commerciale atteste au moins à deux reprises de la présence d'un notaire catalan à Rhodes, entre 1393 et 1405 : une reconnaissance de remise de biens après décès signale en effet que le notaire Pere de Seguerat du diocèse de Gérone, avait rédigé à Rhodes le 11 avril 1393 le testament du marchand de Perpignan Jordi Giraud, qui demeurait dans une maison « *infra burgum Rodi* ». Toutefois, sa femme et héritière continuait à résider à Perpignan⁴². Puis, en 1405, dans des circonstances très similaires, le pareur de draps Ramon de Rius, malade à Rhodes, y fit rédiger son testament vraisemblablement par le même notaire⁴³. Sa présence dans l'île des Hospitaliers pendant plusieurs années et ses contacts manifestes avec des marchands habitant également Rhodes pourraient constituer des indices de l'existence d'une communauté catalane à une époque plus précoce qu'on n'aurait pu le supposer. Toutefois, ce notaire qualifié de « *tecus* » auprès de la cour de la Châtellenie de Rhodes indique qu'il était en fait plus vraisemblablement au service de la communauté des Hospitaliers que de celle des marchands catalans présents sur place⁴⁴.

Les quelques témoignages recueillis montrent ainsi que, globalement, les éléments de conclusion doivent être nuancés : les différents ports de Syrie, d'Égypte, et de Chypre après 1374, ne constituaient pas d'importantes bases d'installation durable pour les marchands catalans. Il est vrai que puisque la logique d'aller et retours répétés s'était imposée pour eux dans le trafic des épices, elle pouvait également les dispenser de créer et de gérer l'existence de groupes de négociants solidement établis dans les dernières étapes du parcours, en Méditerranée orientale ; celles-ci se trouvaient ainsi de toute façon intégrées par les va-et-vient permanents des navires catalans à leur réseau de relations marchandes.

Or, il s'agit là d'une différence essentielle avec l'expansion commerciale de la couronne d'Aragon vers le Maghreb, certes bien plus proche : l'existence

⁴¹ *Ibid.*, p. 209-210 et Pierre BONNEAUD, *Le prieuré de Catalogne*, *op. cit.*, p. 154-155.

⁴² ADPO, Jaume Molines, 3E1/476 f° 28r-29v.

⁴³ AHCB, Arxiu Notarial III.1, 1405 (document aimablement communiqué par D. Duran) ; son patronyme paraît se lire « Beriguera » dans ce testament, mais la terminaison finale peu fréquente et commune à celle du nom du précédent notaire, ainsi que cette fonction rare exercée au même endroit et à quelques années d'intervalle invitent à considérer qu'il s'agit bien de la même personne.

⁴⁴ Damien COULON, « Un notaire catalan à Rhodes à la fin du XIV^e siècle », dans *Homenatge a Maria Teresa Ferrer i Mallol*, sous presse.

de communautés de négociants catalans, valenciens ou encore majorquins solidement établis y est en effet bien plus aisée à mettre en évidence.

Cette courte enquête semble indiquer que Rhodes constituait en fait la principale terre d'accueil pour les marchands catalans désirant se fixer en Méditerranée orientale, au cours du XV^e siècle. Toutefois, convenons-en, elle ne fait que poser quelques jalons qui méritent encore d'être approfondis⁴⁵.

On notera cependant que cette logique de choix privilégiant l'île des chevaliers de Saint Jean paraît ainsi en contradiction avec la répartition des consulats, puisque les marchands catalans n'en disposèrent jamais à Rhodes, à la différence de l'Égypte, de la Syrie et de Chypre⁴⁶. Sans doute s'estimaient-ils suffisamment protégés au cœur de l'ordre des Hospitaliers et peut-être aussi représentés par les frères de même origine qui y exerçaient des responsabilités de plus en plus importantes. Ce rôle de protection paraît en tout cas bien confirmé dans le domaine de la piraterie.

Comment expliquer en définitive ce déploiement limité des marchands catalans, qui permettait cependant des contacts nombreux et réguliers avec les principaux ports de Méditerranée orientale ? Il résultait en fait essentiellement du retard qu'ils avaient accumulé par rapport à leurs concurrents italiens. Ceux-ci s'étaient en fait lancés bien plus tôt qu'eux dans l'aventure commerciale vers le Levant et du même coup avaient pu s'y installer, y compris en territoires musulmans. Car tel est bien l'un des éléments qui mérite aussi d'être souligné à l'issue de cette brève recherche portant sur les migrations en Méditerranée : les sources consultées, pourtant en grande partie catalanes, nous mettent en effet constamment en présence de marchands italiens durablement installés, non seulement en Orient, mais aussi en Catalogne même. Tout semble ainsi indiquer *a priori* que ce sont bien eux qui ont été les agents les plus actifs de ces phénomènes de migrations marchandes, parvenant à créer des réseaux assez complets à travers toute la Méditerranée à la fin du Moyen Âge. Mais comme les quelques documents cités l'ont aussi montré, il faut nuancer ce constat en distinguant parmi ces marchands « italiens », les Toscans, les Génois, les Vénitiens et les autres, qui se livraient en fait une âpre concurrence. Celle-ci invite bien sûr à considérer séparément les réseaux migratoires de ces

⁴⁵ Les documents publiés par Zacharias N. Tsipaniotis ne fournissent quant à eux pas d'autres cas de marchands catalans installés à Rhodes ; cf. Zacharias N. TSIPANILIS, *Anekdotia eggrapha gia te Rodo kai tis noties Sporades apo to archeio ton Ioanniton ippoton (1421-1453)*, Rhodes, 1995. Sans mentionner non plus explicitement de négociants catalans demeurant à Rhodes, Pierre Bonneaud insiste cependant sur leur nombre et leur rôle accru dans les activités économiques de l'île, au moment où les Hospitaliers subissaient une grave crise financière, principalement due à leurs gros efforts de défense face aux Mamelûks, puis aux Ottomans, à partir du milieu du XV^e siècle ; voir Pierre BONNEAUD, « Le difficile exercice du pouvoir par le Maître Jean de Lastic 1437-1454 », *Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte*, n° 26, 2012, p. 22-43.

⁴⁶ Voir Anthony LUTTRELL, « Aragoneses y catalanes en Rodas », *op. cit.*, p. 388 et Daniel DURAN DUELT, « La red consular catalana : origen y desarrollo », dans *Mediterraneum. L'esplendor de la Mediterrània medieval (s. XIII-XV)*, Barcelone, Museu marítim de Barcelona, 2004, p. 358-359.

différentes « nations » marchandes et ainsi à en relativiser l'importance ; mais il s'agit là évidemment de recherches à mener sur d'autres bases documentaires.

**LES PARADOXES D'UN RÉSEAU INSTITUTIONNALISÉ : LES JÉSUITES
FRANÇAIS ET LA THÉOLOGIE MORALE IBÉRIQUE ET ITALIENNE AU
XVII^e SIÈCLE***

Jean-Pascal GAY

Dans l'histoire des productions culturelles, le transfert de modes d'expressions et de productions intellectuelles de manière assez pure est finalement tout à fait rare. De ce point de vue, l'histoire française de la réception de la casuistique classique constitue peut-être une exception¹. Les formes nouvelles de la théologie morale, qui apparaissent dans la seconde moitié du XVI^e siècle dans le monde catholique ibérique et italien vont apparaître sans trouver d'échos en France avant le XVII^e siècle, et même largement avant le second quart du XVII^e siècle et du coup la diffusion de cette théologie en France se fait dans un premier temps essentiellement sur la seule base d'une circulation de textes produits dans des contextes allogènes².

De fait, la seconde moitié du XVI^e siècle est le temps d'un renouvellement profond des formes et des méthodes de la théologie morale catholique en lien direct avec à la fois les demandes des décrets tridentins sur le sacrement de pénitence mais aussi certainement la pratique renouée des inquisitions³. La casuistique se fait plus détaillée, plus systématique dans son traitement des cas, et la forme générale de l'exposé de la théologie morale est

* Ce texte reprend une intervention proposée lors de la journée d'études « Réseaux et transfert culturels » organisée par l'EA 3400 sous la direction de Damien Coulon à Strasbourg, le 9 novembre 2007.

1 Sur l'utilisation de l'expression de « casuistique classique » pour désigner le type de théologie morale produite dans l'Europe catholique à l'époque moderne, en particulier dans la période allant du milieu du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle, voir Serge BOARINI, *La casuistique classique : Genèse, formes, devenir*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, p. 13-17.

2 Sur l'histoire de la réception de la casuistique classique en France à l'époque moderne, on se permet de renvoyer à Jean-Pascal GAY, *Morales en conflit. Théologie et polémique au Grand Siècle (1640-1700)*, Paris, Cerf, 2012.

3 Pour un premier aperçu des tendances de l'histoire de la théologie morale à l'époque moderne, la meilleure référence demeure le cours dactylographié du P. Louis VEREECKE, *Storia della teologia morale moderna*, Rome, Accademia Alfonsiana, 1972. Voir aussi Pierre HURTUBISE, *La casuistique dans tous ses états : de Martin Azpilcueta à Alphonse de Liguori*, Ottawa, Novalis, 2006.

réorganisée. Cette évolution est préparée par des textes comme la *Summula Peccatorum* de Cajetan (1525), ou surtout l'*Enchiridion confessoriorum* de Martín Azpilcueta (1553) ou encore la *Summa theologiae Moralis* d'Enrique Henriquez, (1595), le dernier texte moderne suivant encore les formes prémodernes de l'exposé de la théologie morale. Ce n'est cependant véritablement qu'au début du XVII^e siècle, avec la publication des *Institutionum moralium* du jésuite espagnol Juan Azor⁴, professeur de théologie morale à Rome, qu'on bascule vraiment dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « casuistique classique ». L'auteur propose une division nouvelle de la théologie morale organisant son exposé autour des dix commandements, des sept sacrements, des peines ecclésiastiques et enfin des devoirs de chacun selon son état de vie. La théologie morale contemporaine, quand elle s'intéresse à son histoire, y signale en général un mouvement qui va de la morale de la vertu à la morale de l'obligation, requérant un savoir de type juridique et canonique⁵.

Cette nouvelle théologie est diffusée en France. En attestent, les catalogues de bibliothèques où un certain nombre d'ouvrages italiens, espagnols ou portugais deviennent des textes d'usage courant notamment sur les matières où n'existent pas de textes équivalents⁶. Si on examine par exemple les bibliothèques des maisons régulières, on constate leur présence massive dans les bibliothèques des couvents d'études chargés de la formation des religieux. Mais on retrouve aussi nombre de textes d'auteurs italiens, espagnols ou portugais dans les bibliothèques d'orientation pastorale dans lesquels des *compendia* de Navarre, Antonino Diana ou Manoel Sa sont très courants. Sur les questions matrimoniales, le traité *De Matrimonio* (1605) de Tomás Sánchez⁷, est d'usage presque universel. Ces manuels remplissent des fonctions que les textes antérieurs mais aussi ultérieurs semblent incapables d'assurer, et c'est la raison pour laquelle leur usage survit à la vive mise en cause d'un certain nombre de ces textes en France pour cause de laxisme.

⁴ Juan AZOR, *Institutionum Moralium in quibus universae quaestiones ad conscientiam recte, aut prave factorum pertinentes breviter tractantur*, Rome, 1600-1611. Sur l'importance d'Azor dans l'histoire de la théologie morale, voir l'article « Teología : V Moral » dans le *Diccionario Histórico de la Compañía de Jesús*, Rome, Institutum Historicum S.I., 2001, t. 4, p. 3739-3740.

⁵ Sur la juridicisation de la théologie morale moderne, voir John MAHONEY, *The Making of Moral Theology. A Study of the Roman Catholic Tradition*, Oxford, Clarendon Press, 1988, et surtout Pierre LEGENDRE, « L'inscription du droit canon dans la théologie : remarques sur la Seconde Scolastique » dans *Proceedings of the 5th international Congress of Medieval Canon Law*, Cité du Vatican, 1980, p. 443-454 ainsi que John BOSSY, « Moral Arithmetic : Seven Sins into Ten Commandments », dans Edmund LEITES (dir.), *Conscience and Casuistry in Early Modern Europe*, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Éditions de la MSH, 1988, p. 214-234.

⁶ Sur ce point, Jean-Pascal GAY, *Morales en conflit*, *op. cit.*, p. 793-816.

⁷ Sur ce texte, Fernanda ALFIERI, *Nella camera degli sposi. Tomás Sánchez, il matrimonio, la sessualità (secoli XVI-XVII)*, Bologne, Il Mulino, 2010.

Une théologie allogène ?

Cette théologie reste largement une théologie étrangère en France. Si les nouvelles formes de la casuistique ne sont pas ignorées de la génération des grands théologiens de Sorbonne du tournant du XVI^e et du XVII^e siècles (Philippe de Gamache, Nivolas Ysambert, André Duval), on ne trouve pas de véritable production théologique française sur ces matières. Les textes de casuistique proprement dite sont rares, et sont plutôt soit des ouvrages spécialisés, à l'exemple de la théologie morale du général des Chartreux, Dom Innocent Le Masson⁸ (dont le texte vise essentiellement des questions concernant la vie monastique) soit des ouvrages en langue vernaculaire utiles pour l'enseignement ou visant l'appropriation des normes post-tridentines par des élites religieuses, régulières mais aussi laïques. Par contre, la production italienne, espagnole et portugaise connaît une diffusion sensible en France dans la première moitié du XVII^e siècle⁹.

Le caractère allogène de la casuistique est un lieu polémique de sa mise en cause en France dans les deux derniers tiers du XVII^e siècle¹⁰. Il est d'ailleurs de plus en plus allégué à son encontre. Au commencement de la polémique, il est rarement relevé, sinon à propos de la doctrine du tyrannicide. En 1644, la *Requête présentée à nosseigneurs de la Cour de Parlement*, rédigée pour soutenir l'offensive de l'Université de Paris contre le collège des jésuites souligne bien le caractère étranger de cet enseignement, qui est le fait soit d'auteurs étrangers, soit d'auteurs chez lesquels « l'esprit de leur société a prévalu sur l'amour de leur patrie et sur le devoir et naturel françois ». Le texte contient un catalogue d'auteurs, qui inspirera plus tard Pascal, et qui vise à renforcer par l'accumulation ce sentiment d'étrangèreté¹¹. À cette date cependant, et encore pour un certain temps, les autres textes polémiques contre la « morale relâchée » sont relativement silencieux sur le caractère allogène de la casuistique classique. La polémique fait volontairement l'impasse sur la réalité du transfert culturel qui s'opère alors en théologie morale.

Dans les années 1640 et 1650, ce sont plutôt les apologistes jésuites qui insistent alors sur le caractère étranger de la casuistique la plus laxiste et des erreurs que les libelles jansénistes leur imputent. Le P. Nicolas Caussin se plaint

⁸ Innocent LE MASSON, *Theologia Moralis Practica per tabulas distincta et exposita, in tres partes distributa*, Paris, G. Josse, 1662.

⁹ Jean-Pascal GAY, *Morales en conflit*, op. cit., p. 784-788.

¹⁰ *Ibid.*, p. 472-475.

¹¹ « Jean Mariana, Carolus Scribianus, sous le nom de Claus Bonarscius, Robert Bellarmin, Grégoire de Valence, Jean Asorius, Jean Guignart, Jacques Gretser, Alphonse Salmeron, François Suarés, Léonard Lessius, Jean Ozorius, Pierre Rybadeneyra, Andreas Eudaemon Ioannes, Louis Richeome, Pierre Coton, Martin Bécane, François Tolet, Sébastien Heissius, Louis Molina, Emmanuel Sa, Gabriel Vasqués, Heribert Rosvœidus, Cornelius à Lapide, Antoine Santarel, François Garasse, Cosme Magalianus, et les nouveaux Casuistes Estienne Bauni et Héreau », Bibliothèque Nationale de France (BNF), Ms. Morel de Thoisy 479, f° 71-95, *Requête présentée à nosseigneurs de la Cour de Parlement par l'Université de Paris pour joindre à celle du 5 mars*.

qu'on attaque les jésuites de France « pour les fautes d'un ou deux livres étrangers¹² ». Au moment de la *Théologie Morale des Jésuites* d'Arnauld (1643), les jésuites français insistent sur leurs différences avec leurs confrères italiens ou espagnols. De manière tout à fait intéressante, pour défendre le casuiste parisien attaqué par l'Université et par Arnauld, le P. Caussin signale surtout l'attachement du professeur de cas du collège à une déontologie de l'enseignement qui discute l'ensemble des opinions d'une république des lettres théologiques qui est européenne et reconnaît qu'il a trop négligé l'importance des circonstances locales :

Il enseignoit les résolutions de conscience, il a crû par une simple franchise, qu'il pourvoit dire ce que disent les livres, et a produit les opinions de quelques Docteurs très célèbres, qui ne sont point Jésuites, [...] ; il n'a pas pesé que quantité de questions que d'autres Casuistes des nations étrangères traitent communément sans scrupule, ne sont pas bonnes en ce lieu. Il n'a pas considéré qu'il y a des doctrines semblables à ces arbres qui ne font point de mal en un pays, et gastent tout lors qu'ils sont transplantés en un autre, et qu'il y a des disputes, lesquelles peut-estre, seroient trouvées bonnes en Italie, et en Espagne, qui des lors qu'elles viennent en ce Royaume prennent un tout autre visage, comme aussi certaines maximes, qui sont très bonnes en France, ne peuvent estre goustées des étrangers¹³.

Un autre apologiste jésuite, auteur d'un *Manifeste apologétique pour la doctrine des Religieux de la Compagnie de Jésus*¹⁴ mobilise alors à des fins polémiques les prescriptions des constitutions jésuites en faveur de l'*adaptatio* en l'étendant à la construction du savoir théologique. :

La règle donc qui veut que nous apprenions la langue des pays où nous vivons, veut aussi que hors des matières que l'Église a déterminées, nous suivions les plus probables opinions des Universitez établies aux lieux où nous sommes¹⁵.

À partir de la paix de l'Église, cependant, ce sont surtout les adversaires de l'indulgence en théologie morale qui mobilisent en leur faveur l'argument du caractère allogène de la casuistique classique. En 1703, l'abbé Ledieu, auteur d'un commentaire sur la censure de 121 propositions tirée des casuistes par l'Assemblée générale du clergé de France de 1700 reprend ce thème à l'envi :

Je parlerai d'un Castropalao célèbre compilateur de la théologie morale en Espagne, qui est le guide et le maître de tous les directeurs et confesseurs Espagnols, loué et approuvé de toutes leurs Universitez, ses

¹² N. CAUSSIN, *Apologie pour les Religieux de la Compagnie de Jésus à la Reyne régente*, Paris, 1644.

¹³ *Ibid.*, p. 172-174.

¹⁴ Pierre LEMOINE, *Manifeste apologétique pour la Doctrine des Religieux de la Compagnie de Jésus. Contre une prétendue Théologie Morale, et d'autres libelles diffamatoires publiés par leurs ennemis*, Paris, 1644.

¹⁵ *Ibid.*, p. 64.

ouvrages quoiqu'en quatre grands in folio, sont d'un tel débit que depuis la dernière édition faite à Lion en 1682 et déjà finie, il s'en vient de faire une à Venise et il s'en prépare encore, dit-on, une autre nouvelle à Lion, tant ce livre est d'un bon commerce, l'on ne s'étonnera pas qu'il soit à la mode en Espagne, où tous les relâchemens qu'il enseigne sont en usage : mais pourquoy faut-il que nos françois si zélés pour la vérité, et parmi lesquels les Casuistes sont dans un décri universel, emploient leurs soins pour donner cours aux erreurs des Espagnols¹⁶ ?

Écrivant à un moment où le thème du laxisme est devenu courant dans la polémique antijésuite française, Leduc peut réinscrire le thème du laxisme dans la mémoire longue de l'antijésuitisme depuis la Ligue et le lier à nouveau avec le thème d'une Compagnie de Jésus foncièrement étrangère¹⁷.

Avant lui, le rédacteur des *Nouvelles Ecclésiastiques* manuscrites, dont la diffusion est restreinte à un réseau plus clairement janséniste, allait déjà plus loin en renvoyant la casuistique jésuite à une hypothétique « théologie du nouveau monde » et en la comparant à un « poison venu d'Italie ».

La déformité de ce dogme avec les empoisonnemens dont le monde est maintenant inondé fait croire au public que cette peste vient de la théologie du nouveau monde, et que comme les templiers s'étant rendus riches et puissans par leurs progrès en Sirie et en Égypte en raportèrent l'impiété et les maléfices d'une manière si incurable que pour les en guérir il falut les détruire aussy l'on soupçonne non sans raison vû l'acharnement des casuistes nouveaux pour des doctrines homicides que les ayant prises dans les Indes et autres pays idolâtres juifs et mahométans, il y faudra le même remède, et que le poison venant d'Italie, Rome apportera le véritable contrepoison en allant jusques à la source de la morale empoisonnée¹⁸.

Dans un moment comme dans l'autre en tout cas, que ce soit pour défendre ou attaquer la Compagnie de Jésus, ce thème de l'*étrangèreté* de la casuistique est fondamentalement lié à celui de l'éventuelle *étrangèreté* de l'ordre en France.

Produire de la casuistique, diffuser la casuistique ?

Si le thème est si présent dans la polémique, c'est aussi parce que la Compagnie de Jésus a joué un rôle majeur dans l'émergence de la casuistique classique mais aussi dans sa diffusion dans l'espace français. Pour toute une série de raisons,

¹⁶ BNF. Ms fr 13808, *Clef de la censure faite contre les casuistes par l'Assemblée Générale du Clergé de France à Saint Germain en Laye, le 4 septembre 1700. Pour servir à la nouvelle édition de cette censure jointe au procès verbal de la même assemblée*, f° 265.

¹⁷ Sur la tradition antijésuite française depuis la Ligue, voir Luce GIARD, « Le " Catéchisme des Jésuites " d'Étienne Pasquier, une attaque en règle » dans Pierre-Antoine FABRE et Catherine MAIRE (dir.), *Les Antijésuites. Discours, figures et lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 73-90.

¹⁸ BNF, Ms. fr., 23507, f° 216.

spirituelles, institutionnelles mais aussi pastorales et éducatives, la Compagnie de Jésus a joué un rôle important dans la redéfinition de la théologie morale à l'âge confessionnel en Europe. On ne reviendra pas ici sur ce lien particulier à la casuistique¹⁹. Rappelons simplement, que le premier manuel de théologie morale produit par un jésuite vient assez tôt dans l'histoire de la Compagnie. C'est dès 1554 que Juan de Polanco publie à Rome son *Directorium breve ad confessarii et confitentis munus rite obeundum*. L'auteur, on le sait, est le secrétaire d'Ignace de Loyola, et une des figures majeures de la période de fondation de l'ordre. Le manuel, par ailleurs, est composé à la demande d'Ignace lui-même. Surtout, dans la masse des auteurs de casuistique à l'époque moderne, en particulier dans la période qui va de 1550 à 1650, les théologiens jésuites dominent. Pierre Hurtubise compte sur 832 auteurs de casuistiques, 667 réguliers dont 204 jésuites (soit 24,42% du total), 144 franciscains, 96 dominicains et 46 carmes²⁰. Ces chiffres traduisent de manière plus générale la domination jésuite dans le champ de la production théologique, mais sont particulièrement frappants dans le cas de la production casuistique proprement dite.

Il faut de même constater un rôle important joué par les jésuites en France dans la diffusion de la casuistique classique, à la fois en raison de leur engagement dans la mise en œuvre des nouvelles normes tridentines, et en particulier des nouvelles normes de la confession, et en raison aussi de l'insistance plus générale dans la Compagnie sur l'*uniformitas et soliditas doctrinae*²¹. À Paris par exemple, c'est Juan Maldonado qui introduit dans le collège la pratique des conférences de cas dans une logique qui semble bien être celle d'une uniformisation progressive des pratiques d'enseignement et des coutumes régissant la vie des différentes maisons jésuites²².

De ce point de vue, il est important de signaler le rôle très important joué par l'édition lyonnaise dans la diffusion de la théologie espagnole – d'ailleurs avec les transformations de l'édition religieuse en général laquelle voit progressivement l'affirmation de l'édition parisienne – et d'interroger le rôle joué par les jésuites français dans le maintien de cette tradition lyonnaise d'édition de la théologie espagnole. Marie-Ange Etayo-Piñol signale ainsi que l'imprimerie française édite la part la plus importante de la production d'ouvrages espagnols en Europe. Lyon à elle seule édite 18,3% de l'ensemble

19 Jean-Pascal GAY, *Morales en conflit*, op. cit., p. 520-533.

20 Pierre HURTUBISE, *La casuistique dans tous ses états*, op. cit. Voir en particulier le chapitre 2 « L'univers des casuistes », p. 62-84, en particulier p. 63.

21 Ugo BALDINI, « *Uniformitas et soliditas doctrinae*. La *Censura Librorum e opinionum* » dans id., *Legem Impone Subactis. Studi su filosofia e scienza dei Gesuiti in Italia, 1540-1632*, Rome, Bulzoni Editrice, 1985, p. 19-67.

22 *Monumenta Historica Societatis Iesu. Monumenta Pædagogica*, t. 4, p. 429.

des livres d'auteurs espagnols contre 21,4% pour l'Espagne proprement dite²³. Plusieurs casuistes importants sont édités pour la première fois à Lyon. C'est le cas pour les œuvres morales de Ferdinand de Castro Paolo en 1631, pour celles du portugais Etienne Fagundez dont le *Tractatus in quinque Ecclesiae Praecepta* y paraît 1626 et le *De Iustitia et Contractibus* en 1641. De même, la première édition complète des œuvres de Tomás Sánchez commence à Lyon en 1625. Bien sûr, une bonne partie de ce travail d'édition a aussi pour destination le marché espagnol lui-même. Le fait n'en est pas moins frappant. Si l'on prend, les 179 textes du XVII^e siècle en réalité visés par la censure du clergé de France de 1700, on constate que 109 ont été édités à Lyon²⁴. Si d'ailleurs les auteurs italiens de casuistique de ce corpus sont plus rarement édités pour la première fois en France, leur première édition hors de la péninsule est le plus souvent une édition lyonnaise.

La question du rôle joué par les relations internes dans l'ordre jésuite dans ce processus demeure difficile à éclairer. Il ne fait aucun doute que les éditeurs qui publient les textes de casuistiques espagnols ou portugais sont aussi des éditeurs qui travaillent avec les jésuites de France et particulièrement avec les auteurs lyonnais. Ce qui est vrai à Lyon, de ce point de vue, l'est aussi à Paris. Par exemple, on doit l'édition parisienne du *de sacramentis* du Portugais Mascarenhas à Cramoisy qui fait partie des réseaux laïcs proches de la Compagnie de Jésus²⁵. Pour autant les conditions précises d'inscription dans le réseau jésuite sont difficiles à éclairer. Les Archives Départementales du Rhône conservent une procuration du 23 septembre 1639 passée par Luis de Ribas, recteur du collège de Valence en Espagne, en faveur du P. Hughes Manbrun recteur de Lyon, qui charge ce dernier de veiller à l'impression des disputes théologiques du premier par Pierre Pillehotte²⁶. Si on peut supposer ce type de procuration courantes, il est difficile de savoir si elles se fondent sur des liens institutionnels ou sur des liens amicaux. En mai 1658, au moment des débats en France autour du commentaire du décalogue par l'italien Tommaso Tamburini, la province de Lyon demande au généralat jésuite l'interdiction des éditions qui ne portent pas des facultés d'imprimer accordées par les provinces françaises. Cette demande d'une censure locale « de crainte que l'ignorance d'auteurs étrangers aux choses françaises ne nous suscite dangers et troubles²⁷ » – que, par ailleurs le général refuse de concéder – pourrait laisser penser que les

23 Marie-Ange ETAYO-PINOL, « Lyon, plaque tournante de la culture espagnole en France » dans Marie ROIG-MIRANDA (dir.), *La transmission des savoirs en Europe (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 451-469.

24 Jean-Pascal GAY, *Morales en conflit*, op. cit., p. 790.

25 Manoel MASCARENHAS, *Tractatus de sacramentis in genere, baptismo confirmatione, eucharistia, nec non de sacrificio missae nunc primum in lucem prodit*, Paris, S. et G. Cramoisy, 1656.

26 Archives Départementales du Rhône, D. 6, pièce 5.

27 « ne ignorantia rerum Gallicarum Externi Autores Periculum nobis et turbas moveant », Archivum Romanum Societatis Iesu (ARSI), Cong. 70, f° 300.

jesuites étrangers s'appuient plus sur des contacts personnels pour traiter avec les imprimeurs lyonnais que sur la structure institutionnelle de l'ordre.

En raison de cette incertitude, mais aussi en raison d'un manque de sources sur la gestion concrète des éditions de livres d'auteurs étrangers, on est conduit pour mieux évaluer le rôle des jésuites français dans la diffusion des textes étrangers à s'intéresser aux conflits internes autour de la publication d'ouvrages de théologie morale. De ce point de vue, on peut noter à la fois un conflit structurel entre une centralité locale (parisienne sur l'ensemble de la France, provinciale sur l'ensemble des maisons d'une province donnée à une échelle plus locale) et une centralité romaine, qui se manifeste par des difficultés fréquentes. Ainsi, dès 1646 c'est le général qui écrit au P. Charlet provincial de France pour s'étonner que, malgré les menaces d'excommunication et les préceptes formels à ce sujet, des pères publient encore des ouvrages attentatoires à la majesté des Rois et même favorables au tyrannicide²⁸. Dans ce cas, on voit clairement que le processus de contrôle de la publication par le centre romain se heurte aux solidarités et aux relations à l'intérieur de l'ordre et au niveau local. Un des épisodes les plus intéressants de ce point de vue concerne la publication d'un texte français de défense de la tradition casuistique, la célèbre *Apologie pour les Casuistes* du P. Georges Pirot²⁹. Après la publication de ce pamphlet, le général limoge le supérieur provincial, le P. de Lingendes et exile le P. Pirot de Paris. Le rôle joué par l'Assistant de France présent à Rome aux côtés du général demeure obscur mais le plus probable est qu'il a été informé. La publication de ce texte signale en tout cas la difficulté de la censure centrale de l'ordre à maîtriser la politique de publication en théologie morale, et ce en raison à la fois de solidarités idéologiques mais aussi amicales à l'intérieur de l'ordre, la logique des sociabilités internes pouvant prendre le pas sur celle de l'obéissance verticale.

De fait, on peut constater en plusieurs occasions que des liens personnels ou idéologiques troublent les règles canoniques de la publication. En 1670 paraît ainsi à Lyon chez Chevalier mais sans nom d'auteur un traité antiprobabiliste, intitulé *De opinione probabili pro Sennichio contra Caramuelem*, composé en fait par un jésuite espagnol, le P. Miguel de Elizalde³⁰. Les réviseurs généraux à Rome avaient auparavant censuré ce texte que le général Gian-Paolo Oliva qualifiait d'« intempestif et imprudent³¹ ». Quand le même Oliva apprend qu'une édition lyonnaise est en cours, dont il n'est pas exclu qu'elle se soit faite par l'entremise d'un jésuite lyonnais, il met tout en œuvre pour l'arrêter. Il

²⁸ ARSI, Franc. 6-I, f° 275.

²⁹ Georges PIROT, *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des Jansénistes*, Paris, 1657. Sur ce texte, sa réception et les conditions de sa publication, voir Jean-Pascal GAY, *op. cit.*, p. 210-241.

³⁰ ARSI, Lugd. 9-II, f° 240. Lettre au P. de la Chaize du 4 mars 1670. Le traité mentionné dans la lettre et que le général identifie avec raison comme étant de la main du P. Elizalde est connu sous le titre, *De recta Doctrina morum, quatuor libris distincta. Quibus accessit : De natura opinionis appendix. Auctore Antonio Celladei*, Lyon, P. Chevalier, 1670.

³¹ ARSI, Lugd. 9, f° 240.

demande au père de la Chaize de recourir à l'archevêque de Lyon³² et au P. Gras, recteur du Collège de la Trinité de recourir à tous les moyens possibles, en faisant pression par des amis sur l'imprimeur, ou en lui rachetant les livres, pour récupérer tout ce qui a pu être imprimé³³. Tandis que l'archevêque semble être intervenu auprès de l'imprimeur³⁴, les jésuites de Lyon déclenchent alors une véritable chasse aux exemplaires déjà envoyés vers l'Espagne ou vers l'Italie et 750 exemplaires sont saisis dans la province³⁵. En septembre 1670, Oliva reconnaît cependant l'échec de l'entreprise de suppression, l'ouvrage s'est répandu en Europe³⁶. Même s'il est difficile d'avoir des certitudes à ce sujet, le plus vraisemblable est qu'un certain nombre de jésuites, hostiles à la tradition théologique de l'ordre ou proche d'Elizalde, ont joué un rôle dans la diffusion de cet ouvrage.

Une crise révélatrice ?

Un épisode tout à fait intéressant de ce point de vue est celui des conflits internes autour de la théologie morale durant le dernier généralat jésuite du XVII^e siècle, celui de Tirso González de Santalla³⁷. Rappelons-en ce qui est essentiel à la compréhension de notre propos. González est choisi pour succéder à Charles de Noyelles, lors de la 13^e congrégation générale à la demande du pape Innocent XI et en raison de son antiprobabilisme. Après un long conflit avec Louis XIV, il s'engage dans la publication du traité de théologie qu'il avait composé entre 1677 et 1679 et que la censure de l'ordre avait fermement refusé et dénoncé comme contraire à la tradition théologique jésuite. Les Assistants, c'est-à-dire les conseillers romains du général en charge des groupes nationaux des provinces et élus eux aussi par la congrégation générale, avertis de sa tentative de publication subreptice en Allemagne s'y opposent clairement et mettent l'affaire dans les mains du pape. Gonzalez de son côté prétend pouvoir passer outre au nom des privilèges qui lui appartiennent en tant que général. La question théologique se double alors d'une question de politique interne qui met en jeu la culture du gouvernement jésuite, qui est alors un lieu de débat entre les jésuites et singulièrement entre les jésuites français³⁸. Le conflit atteint un tel point de tension, que les congrégations provinciales préparant la congrégation des procureurs de novembre 1693 tournent essentiellement autour de la possibilité de la

³² ARSI, Lugd. 9, f^o 238.

³³ ARSI, Lugd. 9, f^o 240.

³⁴ ARSI, Lugd. 9, f^o 242.

³⁵ ARSI, Lugd. 9, f^o 243, lettre du 1^{er} avril 1670.

³⁶ ARSI, Lugd. 9, f^o 259, lettre du 16 septembre 1670.

³⁷ Sur ces conflits, voir Jean-Pascal GAY, *Jesuit Civil Wars. Theology, Politics and Government under Tirso González*, Farnham, Ashgate, 2012.

³⁸ *Ibid.*, p. 240-252.

convocation d'une congrégation générale, ouvrant explicitement la voie à une destitution de Gonzalez et à une revanche des partisans du probabilisme sur l'élection imposée d'un antiprobabiliste militant. Un décret de convocation est voté mais cassé par une congrégation *ad hoc* de cardinaux. Cependant les tensions demeurent dans l'ordre jusqu'au décès et au remplacement de González par Michelangelo Tamburini.

Cet épisode révèle des modes de fonctionnement qui éclairent rétrospectivement les circulations de textes dans l'ordre au XVII^e siècle. De fait, dans sa stratégie de défense González s'appuie sur un réseau mêlant affinités idéologiques et fonctionnement clientélaire dans le cadre de réseaux égocentrés. C'est relativement clair dans la province de Lyon qui semble la plus déstabilisée par l'action du général et celle de ses relais. Regroupés autour d'un théologien, Jean-François Malatra, les partisans de González semblent même constituer une sorte de mouvement. Le P. Malatra apparaît dans la correspondance avec le général à partir de 1683, date à laquelle on lui impose de rétracter une série d'opinions non précisées mais dont on peut penser rétrospectivement qu'elles sont ou cartésiennes ou rigoristes ou les deux tout ensemble³⁹. Ce n'est cependant qu'à partir de l'accession au généralat de Tirso González qu'il s'impose comme une figure centrale et controversée de l'enseignement de la théologie dans la province. Malatra et González se sont rencontrés en 1687 lorsque ce dernier s'arrête dans la province de Lyon, alors qu'il voyage vers Rome pour la congrégation générale qui voit son élévation au généralat⁴⁰. C'est alors que tous deux tissent un lien d'amitié fondé sur leur affinité idéologique, c'est-à-dire leur refus commun de la tradition probabiliste de l'ordre.

Chronologiquement, c'est dans la continuité de la crise suscitée par la tentative du général de publier son traité sur l'usage des opinions probables que Malatra voit sa position dans la province mise en cause. En 1694, un recueil de propositions tirées de son enseignement est envoyé au général⁴¹, qui de son côté essaie de protéger son affidé. Il fait retirer à celui qui est vraisemblablement le rival de Malatra, le P. Julien Dubousquet, sa chaire de théologie scolastique à Lyon⁴². En janvier 1695 il doit cependant transmettre au P. Violet, préfet des études du collège de la Trinité, la censure des propositions tirées des cahiers de Malatra, mais demande qu'elle ne soit pas publiée et qu'on se contente de demander à Malatra de faire retirer de son cours les points

³⁹ ARSI, Lugd. 10, f° 19, lettre du 28 avril 1683 au P. Daugères, recteur de Dôle, et f° 33 lettre du 7 décembre 1683 à Malatra, dans laquelle le général le remercie de sa «généreuse rétractation».

⁴⁰ Sur le cas de Malatra, voir Jean-Pascal GAY, *Jesuit Civil Wars*, *op. cit.*, p. 263-275. On ne reprend ici que ce qui éclaire le propos de cet article.

⁴¹ ARSI, Lugd. 10, f° 279, lettre du 10 août 1694 au P. Viollet à Lyon.

⁴² ARSI, Lugd. 10, f° 283, lettre du 21 septembre 1694 au P. G. Jacques, provincial. Gonzalez précise dans sa lettre qu'il faut retirer Dubousquet et «non Malatra», ce qui laisse supposer que Jacques était de l'avis contraire.

controversés⁴³. Au printemps de l'année 1695, Malatra est envoyé par ordre du Roi à Roanne. Une lettre écrite le 8 juin 1696, par le P. de la Chaize au P. González signale cependant que le cas de Malatra est certainement surtout lié au caractère central de Malatra dans le réseau qui défend la théologie du général. De la Chaize écrit à son propos : « Notre excellent Roi aime que règne partout la paix et la tranquillité, en particulier dans Notre Compagnie et il a pour habitude d'isoler les perturbateurs du repos public⁴⁴ ». En réalité, la protection de González est certainement la cause de l'hostilité du roi et du confesseur à son égard.

À ce moment, Malatra est engagé dans la composition de son *Specimen Theologiae Moralis*⁴⁵, une des défenses les plus théologiquement élaborées de la position théologique singulière du général. De fait, González a lancé une entreprise générale de défense et d'illustration de son propos. Il essaie de susciter dans les différentes provinces de la Compagnie des textes exposant et justifiant sa position. Cependant le cas de Malatra est pour González particulièrement important. Dans un texte apologétique faisant l'histoire des conflits suscités dans la Compagnie par sa position, González revient d'ailleurs sur la relation particulière qui le lie à Malatra⁴⁶. Plus que les autres traités écrits pour le défendre, celui de Malatra propose au fond de revisiter complètement la théologie morale catholique à partir des principes théologiques probabilioristes de González. Surtout le contenu de l'ouvrage a été discuté directement entre González et lui et a été approuvé à Rome⁴⁷. Malatra se plaint cependant du retard dans la réception des autorisations et la communication des avis des réviseurs, qu'il attribue à la « procrastination de la province⁴⁸ ». Indiquant qu'il a reçu des lettres de Paris dans lesquelles on lui raconte que son ouvrage est diffamé, il rappelle au général la nécessité d'obtenir la bienveillance du P. Confesseur, « sans l'accord duquel le privilège royal a peu de chance d'être accordé ». En mars 1696, il évoque les vexations qu'on lui fait subir mais encore le soutient qu'il reçoit du P. Billet, recteur de la Maison Saint Joseph de Lyon, en ajoutant à son propos qu'il est un des plus fermes défenseurs du général⁴⁹.

Le lien qui unit le P. Malatra au général est un lien fort et personnel, construit dans l'entreprise commune de lutte contre le probabilisme. C'est ainsi toujours Malatra qui se fait le conseiller du général pour obtenir l'édition à Lyon

⁴³ ARSI, Lugd. 10, f° 288, 10 janvier 1695.

⁴⁴ « *Amat Rex optimus ubique pacem et tranquillitatem praesertim in Societate Nostra et quietis publicae perturbatores coercere solat* », ARSI Gal. 72, f° 173-174.

⁴⁵ Jean-François MALATRA, *Specimen Theologiae Moralis duodecim libris comprehensae quibus ad calecem accedunt aliqui tractatus ad Universam Theologiam pertinentes*, Lyon, 1698.

⁴⁶ ARSI, Cong. 34, 206-217.

⁴⁷ ARSI Lugd. 11, f° 259-260.

⁴⁸ ARSI Lugd. 11, f° 256.

⁴⁹ *Ibid.*

de son livre sur l'usage des opinions probables. Au témoignage du P. Billet⁵⁰, par ailleurs en faveur auprès du général sur la recommandation de l'exilé de Roanne, le même Malatra est ainsi l'auteur d'une *Responsio ad Romanorum Censorum Iudicium* écrite pour contester l'avis de 1677 des réviseurs généraux romains contre la parution du traité antiprobabiliste de González. Malatra joue bien un rôle de secrétaire et de conseiller théologique du P. Gonzalez dans les débats théologiques qui agitent la Compagnie dans la décennie 1690. Tous deux ont d'ailleurs entretenu une correspondance nourrie en 1694-1695⁵¹ et perçoivent leur amitié comme providentielle et utile à la réforme de l'ordre.

Surtout, Malatra est au coeur des divisions profondes dans la province de Lyon suscitées par leur action conjointe. De fait, une des spécificités du généralat de González, est que, à partir de la crise théologique de 1693, le général s'appuie sur un réseau structuré par des affinités idéologiques⁵². Le sous-réseau lyonnais centré autour de Malatra est à la fois le mieux documenté et celui qui éclaire le mieux le réseau que González parvient à mobiliser. González s'appuie sur Malatra pour gouverner la province. Il n'hésite pas ainsi à lui demander de lui envoyer secrètement la liste de ceux sur lesquels il sera possible de s'appuyer⁵³, contournant ainsi volontairement la collecte institutionnellement régulée des *informationes ad gubernandum*.

Surtout le réseau malatriste est construit dans une logique d'oppositions partisans. Dans une lettre au général datée du 12 octobre 1696, Antoine Billet, identifié par Malatra comme un des partisans de la réforme de González, propose un état des dissensions dans la Compagnie⁵⁴. Il constate d'abord que le P. Malatra, à la fois à cause de son ingéniosité et de son enseignement probabilioriste, a des adversaires « nombreux et puissants » parmi les anciens de la province, parmi lesquels un grand nombre d'enseignants en théologie, au premier rang desquels il nomme le *socius* du Provincial, le recteur du collège d'Avignon, un conseiller provincial, un professeur de théologie, le recteur de Chambéry, le recteur du Collège de la Trinité à Lyon et le provincial lui-même. Il rapporte une rumeur selon laquelle les députés de la Province à la 14^e congrégation générale se préparent à y demander une censure du P. Malatra et rappelle la liste des pères coalisés contre le principal relais du général dans la province. La profondeur de la division partisane des jésuites de la province de Lyon mais aussi de l'influence de Malatra dans la province, apparaît clairement après la mort de González. La 15^e congrégation générale qui remplace González par Tamburini est l'occasion d'une véritable revanche des adversaires du général et en particulier des adversaires lyonnais de Malatra. Le P. Daugière, délégué de la province à Rome, présente au général un document sur les

⁵⁰ ARSI Lugd. 11, f° 270.

⁵¹ Voir les nombreuses lettres *solī scripta* à Malatra dans ARSI, Epp. NN. 41.

⁵² Jean-Pascal GAY, *Jesuit Civil Wars*, op. cit., p. 253-262.

⁵³ ARSI, Epp. NN. 41, f° 209.

⁵⁴ ARSI, Lugd. 11, f° 272-273.

rapports internes dans la province⁵⁵. Le P. Billet, devenu provincial dans l'intervalle, y est présenté comme une créature de Malatra, qui a gouverné la province par l'intermédiaire d'amis et de clients. Malatra, Billet et un autre père, Matthieu Jacoz auraient constitué une association pour gouverner la province. Ce sont les malatristes qui ont poussé à l'exclusion par González du P. Jacques Gérard de sa charge de provincial. Surtout Daugières reproche en particulier aux disciples de Malatra d'avoir gouverné en se fondant non sur le mérite mais sur leurs affections privées et d'avoir constitué et utilisé un réseau d'amitié et de clientèle, donnant d'ailleurs au groupe et à sa doctrine le nom de « Malatristisme⁵⁶ ». Cependant si on lit le mémoire de Daugières, on constate que selon ce dernier le réseau malatriste, relais lyonnais du réseau gonzalézien, n'est pas seulement construit sur une base idéologique. Selon lui, il cacherait aussi une affinité sociale et régionale, la plupart des membres significatifs du réseau qui s'empare du gouvernement de la province, à l'exception de Malatra lui-même, seraient originaire du même pays, autour du village de La Pacaudière aux confins du Roannais, du Bourbonnais et de l'Auvergne. Le cas des « malatristes » indique donc d'une part que l'affinité théologique est un des lieux autour duquel peuvent exister des réseaux en conflit dans l'ordre jésuite ; mais aussi, et d'autre part, que cette affinité théologique peut être aussi mobilisée par des réseaux pré-existants construits autour d'autres logiques sociales.

Pourquoi ces tensions partisans éclairent-elles en retour l'histoire de la circulation des textes dans la Compagnie de Jésus ? Elles signalent l'existence de réseaux ennemis et exclusifs, mais encore que ces réseaux passent par des individus amplificateurs. Elles signalent aussi que ces réseaux à la fois structurent les relations à l'échelle semi-locale de la province et peuvent être ouverts sur des réseaux plus vastes à l'échelle de l'ordre. Surtout ces réseaux égocentrés constituent des canaux de transferts finalement plus efficaces et peut-être plus importants que les canaux institutionnels et se montrent capables de dépasser la capacité des institutions à contrôler les circulations de textes. Ces circulations en retour se révèlent aussi essentielles à la construction de réseaux de sociabilité à l'intérieur de l'ordre, lesquels apparaissent du coup aussi formellement politiques.

Bien sûr la crise qu'on vient d'évoquer a certainement un effet d'accélération et de radicalisation, pour ne pas dire d'hystérisation de dynamiques à l'œuvre à l'intérieur de l'ordre. On peut cependant tout de même penser que les formes pratiques qu'elle prend ne sont possibles que dans la mesure où préexistent déjà des relations de même type en son sein à une double échelle locale et internationale. Si c'est bien le cas, on comprend alors mieux pourquoi des textes italiens, espagnols et portugais, au delà de leur valeur théologique et de leur utilité pastorale, ont largement circulé malgré les

⁵⁵ ARSI Lugd. 11, f° 303-304, « *Praesens status et forma Provinciae Lugdunensis* ».

⁵⁶ « *ita enim vocatur illorum ut ita dicam secta qui auspice et magistro patre Malatra student novitatibus* ».

problèmes suscités par leur publication et l'absence de véritable politique organisée de diffusion et de circulation à l'échelle européenne de l'ordre. Le dynamisme de la circulation des textes reposerait peut-être tout autant – sinon plus – sur les formes informelles du réseau européen que constitue l'ordre jésuite que sur sa dimension institutionnelle.

EXCUSEZ DU PEU ! NOTES SUR LA RÉCEPTION DE LA 'PIETÀ
RONDANINI' DE MICHEL-ANGE

Martial GUÉDRON

« Délivré d'un lourd et importun fardeau,
et détaché du monde, ô mon cher Seigneur,
vers toi je reviens épuisé comme une frêle barque
fuit l'horrible ouragan pour la paix retrouvée. »
Michel-Ange¹

Le plaisir particulier que suscitent certaines œuvres d'art semble tenir à ce que Roland Barthes a décrit comme « cette imperfection mystérieuse et souveraine, plus belle que l'art achevé », ce « tremblement du temps² » des grands génies, en leurs derniers feux. Ainsi en est-il de la *Pietà Rondanini* de Michel-Ange. Parmi les rares documents qui s'y rapportent, figure une lettre datée du 11 juin 1564 adressée par Daniele da Volterra à Leonardo Buonarroti, neveu du sculpteur : « Je ne me souviens pas, note Daniele da Volterra, si, dans tout ce que j'ai écrit, j'ai inclus comment toute la journée du samedi précédant le dimanche du Carnaval, Michel-Ange a travaillé debout au corps du Christ de la *Pietà*³ ». Deux jours plus tard, soit le lundi 14 février 1564, l'état de santé de Michel-Ange paraît s'être considérablement détérioré. Étant donné qu'il est mort le vendredi 18 février, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, ce marbre en ronde-bosse d'un mètre quatre-vingt-quinze de haut est bien sa toute dernière production.

Elle est également mentionnée dans l'inventaire des biens de Michel-Ange effectué juste après le décès de l'artiste par le notaire du Gouverneur

¹ « Scarco d'un'importuna e greve salma, / Signor mie caro, e dal mondo disciolto / Qual fragil legno, a te stanco rivolto / Da l'orribil procella in dolce calma », MICHEL-ANGE, *Sonnets*, trad. de Georges Ribemont-Dessaignes, Paris, Le Club français du Livre, 1961, p. 134-135.

² Roland BARTHES, « Chateaubriand : *Vie de Rancé* », *Œuvres complètes*, IV, *Livres, Textes, Entretiens*, 1972-1976, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p. 57.

³ « Io non mi ricordo se in tutto quello scritto io messi come Michelangelo lavorò tutto il sabbato della domenica di Carnovale ; e lavorò in piedi, studiando sopra quel corpo della *Pietà* », cité dans Charles de TOLNAY, *Michelangelo*, t. 5, *The Final Period*, Princeton, Princeton University Press, 1960, p. 154-155.

de Rome. Cette description sommaire évoque un groupe composé d'un Christ et d'une autre figure qui le surplombe, les deux personnages étant comme reliés l'un à l'autre, ébauchés et inachevés⁴. On précisera encore qu'à une date inconnue, un anonyme a gravé sur la base de la statue l'inscription toujours lisible aujourd'hui : *SS. [Santissima] PIETÀ DI MICHELANGELO BUONAROTA* _ le nom de « Rondanini » ayant été ajouté par la suite, lorsque elle a été placée au Palazzo Rondanini, qui fut l'ambassade de Russie au XIX^e siècle. Depuis le 20 décembre 1952, date de son acquisition par la ville de Milan, elle est conservée au Château Sforza, simplement posée sur l'autel romain de l'époque de Trajan où elle avait été placée dès 1904⁵.

Avec une constance qui n'a rien de surprenant, tous les commentateurs de cette œuvre ont été frappés par son aspect à peine ébauché, monolithique et finalement différent de celui des autres groupes sculptés de Michel-Ange. Pourtant, malgré cet aspect inachevé, et même si le notaire du Gouverneur de Rome paraît quant à lui avoir hésité, le personnage qui soutient le corps sans vie du Christ a longtemps été identifié avec la Vierge et donc, à la suite de Daniele da Volterra, les commentateurs se sont le plus souvent accordés pour considérer que ces deux personnages constituaient bien une Pietà⁶. Mais une Pietà qui résultait d'un processus de désagrégation à partir d'une première étape, sorte d'équivalent sculptural du chef-d'œuvre inconnu de Frenhofer dans la célèbre nouvelle de Balzac. Avec, comme un vestige surgit miraculeusement des décombres d'un monument en ruine, un bras droit musculeux et solitaire, fragment intact au modelé fort différent du reste du groupe, seul élément échappé à l'érosion qui devait suivre.

Plusieurs indices donnent à penser que lorsque Michel-Ange a entrepris ce groupe sculpté, soit vers 1552, il avait en vue une œuvre d'un tout autre aspect que celui qu'elle présente aujourd'hui. Selon un *modus operandi* qui a fait couler

⁴ « *Un'altra statua principiata per un Cristo et un'altra figura di sopra, attaccate insieme, sbazzate ed no finite* » (*ibid.*).

⁵ Dans la monographie qu'elle lui a consacrée, Maria Teresa Fiorio décrit les étapes de la redécouverte de la Pietà, depuis son abandon dans le palais Rondanini jusqu'à sa restauration, achevée au printemps de l'année 2004. Elle rappelle que l'on a commencé à s'en préoccuper à partir de 1875, à l'occasion de la commémoration des cinq cents ans de la naissance de Michel-Ange ; Maria Teresa FIORIO, *La Pietà Rondanini*, Milan, Electa, 2004.

⁶ Le détail de la jambe nue de la figure qui soutient le corps du Christ, peu conforme à l'iconographie mariale, et le fait que le cadavre soit peut-être moins soutenu qu'en train d'être déposé, ont conduit certains exégètes à proposer des interprétations différentes ; voir Pierluigi LIA, *La Pietà Rondanini. Una lettura del mistero pasquale*, Milan, Ancora, 1999 ; John T. PAOLETTI, « The Rondanini Pietà: Ambiguity Maintained Through the Palimpsest », *Artibus et Historiae*, 21, 2000, n° 42, p. 53-80.

⁷ Herbert VON EINEM, « Die Pietà im Dom zu Florenz », *Werkmonographien zur bildenden Kunst in Reclams Universal-Bibliothek*, n° 6, Stuttgart, Reclam Verlag, 1956 ; Charles de TOLNAY, *Michelangelo: The Final Period*, *op. cit.*, p. 86-92 ; Alexander PERRIG, *Michelangelo Buonarrotis letzte Pietà-Idee. Ein Beitrag zur Erforschung seines Alterswerke*, Berne, Francke Verlag, 1960, p. 56.

beaucoup d'encre, il travaillait parallèlement à une autre Pietà, celle du Duomo, à Florence, qu'il avait commencée à la fin des années 1540. Vasari nous apprend que vers la fin de l'année 1555, Michel-Ange fut subitement pris d'un accès de rage destructrice en raison de la mauvaise qualité de son marbre, qui était très dur et parcouru de multiples nœuds, mais aussi parce que ses aspirations étaient bien trop élevées pour être jamais satisfaites de ce qu'il faisait émerger de la pierre. En outre, toujours selon Vasari, sa colère avait été attisée par le serviteur de l'artiste, Francesco Amatore, dit Urbino, qui le pressait quotidiennement d'achever cette Pietà à un moment où il l'avait déjà prise en haine, en raison des difficultés techniques qu'elle lui occasionnait⁸. Si les principaux morceaux en ont ensuite été réajustés et restaurés par Tiberio Calcagni, un élève de l'impétueux sculpteur, la jambe gauche du Christ de la *Pietà du Duomo* reste définitivement manquante⁹.

Michel-Ange retourna ensuite à la *Pietà Rondanini* à laquelle, à partir de 1555-1560¹⁰, il fit subir une métamorphose si radicale qu'on pourrait, là aussi, parler de mutilation. De la première version, en effet, il ne subsiste plus que quelques traces, notamment dans la tête de la Vierge, et, comme on l'a rappelé, dans ce bras détaché du bloc principal, résidu insolite qui aurait facilement pu être abattu d'un coup de masse, mais dont la présence ajoute au caractère étrange de l'ensemble. La Vierge et le Christ ont donc été sculptés dans le volume de leur premier corps, ce qui, forcément, a conduit Michel-Ange à réduire leurs dimensions, à les redresser, à les incurver et à reculer le Christ au point de l'agglutiner à sa mère, ramenant le groupe à son état de bloc originel en élaguant toutes les parties saillantes.

Un superbe dessin à la sanguine conservé à l'Albertina, à Vienne, offre une parenté formelle assez frappante avec la *Pietà Rondanini*. Il représente un Christ mort, en position verticale, légèrement appuyé sur un sarcophage et soutenu par une figure drapée placée derrière lui. Pour certains auteurs, cette feuille permettrait de se faire une idée plus précise de l'aspect que devait avoir le corps du

⁸ Giorgio VASARI, *Les Vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*, trad. d'André Chastel, Paris, Berger-Levrault, 1989, t. 9, p. 272.

⁹ Voir Leo STEINBERG, « Michelangelo's Florentine Pietà: The Missing Leg », *The Art Bulletin*, 50, 1968, n° 4, p. 343-353 ; Leo STEINBERG, « Michelangelo's Florentine Pietà: the Missing Leg twenty Years Later », *The Art Bulletin*, 71, 1989, n° 3, p. 480-505.

¹⁰ Pour Charles de Tolnay, la seconde version a été commencée en 1555. Perrig suggère la date de 1559, Baumgart et Nagel celle de 1560. Pour Nagel, Steinberg et Hartt, il faut cependant distinguer une dernière étape dans le travail de Michel-Ange sur la Rondanini. Voir Fritz BAUMGART, « Die Pietà Rondanini », *Jahrbuch der preußischen Kunstsammlungen*, 56, 1935, p. 44-56 ; Alexander NAGEL, « Observations on Michelangelo's late Pietà drawings and sculptures », *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, 59, 1996, p. 570 ; Leo STEINBERG, « The Metaphors of Love and Birth in Michelangelo's Pietàs », dans Theodore BOWIE et Cornelia V. CHRISTENSON (dir.), *Studies in Erotic Art*, New York, Basic Books, 1970, p. 231-336 ; Frederick HARTT, *Michelangelo's Three Pietàs*, New York, Harry N. Abrams, 1975, p. 124-178.

Christ dans la première version de la *Rondanini*¹¹. Sa position actuelle, pratiquement verticale, doit inciter à une attention particulière. En effet, si l'on peut penser que la première intention de Michel-Ange était d'aborder la thématique de la Déposition ou de la Mise au tombeau, il est indiscutable qu'il a fini par donner au thème de la Pietà un traitement proche de la tradition de l'*imago Pietatis*, ces images de dévotion centrées sur la représentation du dieu mort, avec un effet visuel qui se rapproche des images de la Trinité, où l'on voit Dieu le Père tenir le corps brisé de son fils¹².

L'interprétation de la *Pietà Rondanini* se heurte donc à toutes sortes de difficultés qui ressortissent autant à l'histoire même de son élaboration qu'à son aspect protéiforme : travaillée, polie, abandonnée, reprise, ravinée et finalement interrompue brusquement au terme d'une période qui aura couvert une dizaine d'années, on comprend aisément qu'elle ait fait couler beaucoup d'encre, en particulier sur l'inévitable question du *non finito*.

La proportion des statues laissées inachevées par Michel-Ange tranche nettement, on le sait, avec la production habituelle des sculpteurs de la Renaissance¹³. Il semble donc un peu court de n'y voir que la conséquence d'une suite de circonstances malheureuses plus ou moins liées à une existence erratique, à l'abondance des commandes, voire à l'inconstance des commanditaires. En même temps, affirmer que cette propension à l'inachèvement procède d'un conflit insurmontable entre l'esprit et la matière, ou, plus précisément, entre des aspirations spirituelles essentiellement chrétiennes et la nécessité de leur donner une forme « païenne » à travers des corps de marbre monumentaux, ne paraît guère plus satisfaisant¹⁴. Dès la Renaissance, des

11 Michele de BENEDETTI, « Il cosiddetto "non finito" di Michelangelo e la sua ultima Pietà », *Emporium. Rivista mensile d'arte e di cultura*, 113, 1951, n° 673, p. 98-108 ; Bruno MANTUA, « Il primo Cristo della Pietà Rondanini », *Bollettino d'arte*, 58, 1973, p. 199-210. Comme décidément rien n'est très clair dans cette affaire, des travaux plus récents tendent plutôt à dater le dessin de l'Albertina des années 1530-1536 et à souligner que le détail de la figure drapée soutenant le corps du Christ est fort probablement un ajout tardif qui n'est pas de la main du même artiste : voir Achim GNANN, *The Era of Michelangelo. Masterpieces from the Albertina*, Vienne-Milan, Albertina-Mondadori-Electa, 2004, n° 78.

12 Voir Hans BELTING, *L'image et son public au Moyen Âge*, trad. de Fortunato Israël, Paris, Gérard Monfort, 1998, p. 35-98.

13 Pour une mise au point, voir Juergen SCHULZ, « Michelangelo's Unfinished Works », *The Art Bulletin*, 57, 1975, n° 3, p. 366-373. Sur l'inachèvement de la *Rondanini*, voir Frédéric HARTT, *Michelangelo. The Complete sculpture*, New York, Harry N. Abrams, 1968, p. 290-300 ; Robert LIEBERT, *Michelangelo, a Psychoanalytic Study of his Life and Images*, New Haven, Yale University Press, 1983, p. 409-415.

14 On aura reconnu l'héritage des considérations de Hegel sur la sculpture, un art où, comme le dit à peu près le philosophe, l'esprit donne une image de lui-même à travers une chose purement matérielle, et dont le contenu ne peut, par conséquent, être le spirituel comme tel, mais le spirituel qui commence à prendre conscience de soi dans un autre lui-même, autrement dit dans le corps. Cela dit, comme l'atteste par exemple la célèbre lettre de l'Arétin adressée à Michel-Ange en novembre 1545 à propos du *Jugement Dernier*, cette dualité avait été soulignée dès la Renaissance et elle n'impliquait pas exclusivement la sculpture. Dans le prolongement des considérations d'Hegel, voir Henry THODE, *Michelangelo, kritische Untersuchungen über seine Werke*, Berlin, G. Grote,

théoriciens avaient suggéré que l'artiste en proie à l'inspiration exprimait plus spontanément sa pensée en quelques coups ou en quelques touches, alors qu'il risquait de l'affaiblir quand il devait faire l'effort de passer à l'œuvre achevée. Que la richesse d'interprétation d'une esquisse puisse être plus grande que celle d'une composition menée à son terme est une idée qui s'est donc manifestée bien avant les années romantiques. Ainsi, pour Vasari, l'état d'inachèvement des statues réalisées par Michel-Ange pendant ses années de maturité s'expliquait par l'élévation de ses conceptions et un sentiment d'insatisfaction dû au travail régulier et laborieux sur un matériau souvent rétif¹⁵. Pourtant, les critères qui nous font aujourd'hui apprécier des figures fragmentaires comme des œuvres d'art à part entière étaient loin d'être toujours partagés par les hommes de la Renaissance – n'oublions pas qu'il a fallu attendre le XIX^e siècle pour que l'inachevé et la brisure soient élevés au rang de catégorie esthétique. Parmi les différents auteurs qui ont participé à cette promotion, il convient bien sûr de mentionner John Ruskin qui, en 1849, s'en prenant à ce qu'il appelait la « vile manufacture », glorifiait le coup de ciseau comme expression de l'énergie et de la sensibilité personnelle de l'artiste :

Je ne saurais trop le répéter, ce n'est pas une sculpture grossière, ce n'est pas une sculpture bavochée, qui nécessairement est mauvaise, mais c'est une sculpture froide – l'apparence d'une peine également répartie – la tranquillité paisible, partout identique d'un travail apathique – la régularité de la charrue dans le champ uni. Le froid sera dans un travail fini plus sensible encore que dans un autre – les hommes se refroidissent et se lassent au fur et à mesure qu'ils complètent: si c'est le poli qui doit produire la perfection, et si elle ne se peut atteindre qu'à l'aide du papier de verre, mieux vaut s'en remettre tout de suite au tour mécanique¹⁶.

L'on a peine à croire qu'écrivant ces lignes, Ruskin n'ait pas songé à Michel-Ange ; moins d'une vingtaine d'années plus tôt, Delacroix évoquait déjà, à propos des *Esclaves*, « cette fougue extraordinaire » qui portait le sculpteur florentin « à laisser toujours dans ses marbres quelque chose d'incomplet¹⁷ ». Cependant, tout comme il est nécessaire de distinguer les conceptions de Vasari de celles de Michel-Ange, il s'avère utile de placer

1908-2013, vol. 1, p. 91-92 ; Carl JUSTI, *Michelangelo, Beiträge zur Erklärung der Werke und des Menschen*, 2. Aufl., Berlin, G. Grote, 1922, p. 382.

15 Giorgio VASARI, *op. cit.*, t. 9, p. 272. Voir Paola BAROCCHI, « Finito e non finito nella critica vasariana », *Arte Antica e Moderna*, 1, 1958, p. 221-235 ; André CHASTEL, *Art et humanisme à Florence au temps de Laurent le Magnifique. Études sur la Renaissance et l'humanisme platonicien*, Paris, PUF, 1959, p. 328.

16 John RUSKIN, *Les sept lampes de l'architecture*, trad. de G. Elwall, Paris, Les Presses d'aujourd'hui, 1980, p. 178. Sur cette question, voir Edgar WIND, « La mécanisation de l'art », dans *Art et Anarchie*, trad. de P.-E. Dautzat, Paris, Gallimard, 1988, p. 96-97.

17 Eugène DELACROIX, « Michel-Ange », *Revue de Paris*, 1830, t. 15, p. 41 sq., et t. 16, p. 165 sq., repris dans *Écrits sur l'art*, Paris, Séguier, 1988, p. 107.

l'inachèvement du *Saint Mathieu* ou des *Esclaves* sur un plan différent de celui de la *Rondanini*. Cette dernière, en effet, nous est parvenue comme inachevée dans son inachèvement. Si elle se présente à nous dans l'état qui est le sien aujourd'hui, c'est bien, en premier lieu, parce que la maladie et la mort ont brutalement interrompu son développement. Or, comme l'atteste Vasari, Michel-Ange, peut-être plus que tout autre, refusait fermement de montrer ses œuvres lors de leur phase d'élaboration ; une exigence bien connue et reprise dans certains textes fondamentaux qui se rattachent au genre des « Vies » d'artistes : une cinquantaine d'années après la mort de Michel-Ange, Karel Van Mander répétait que jamais celui-ci n'aurait admis que l'on pût voir une de ses compositions lorsqu'il la considérerait comme inachevée¹⁸. Quoi qu'il en soit, l'inachèvement de la *Rondanini* a moins été attribué à la fatigue, à la lassitude, ou tout simplement à l'épuisement du vieux sculpteur, ni même aux difficultés techniques qu'avaient pu entraîner les modifications radicales opérées par rapport à la première version, qu'à la quête passionnée d'une expressivité d'autant plus intense que, selon une tradition dont l'origine demeure assez obscure, Michel-Ange destinait l'œuvre à sa propre sépulture¹⁹.

Comme tous les artistes exceptionnels, Michel-Ange n'a pas été épargné par les récits légendaires et les pures affabulations autour de sa vie²⁰. Les nombreuses allusions à cette énergie farouche et hardie dont le vieux maître, selon différents témoignages plus ou moins crédibles, était encore animé à la veille de sa mort²¹, n'y ont pas peu contribué. Mais les multiples interprétations qui ont été proposées de sa toute dernière œuvre ont surtout été conditionnées par le contexte particulier dans lequel elle a été redécouverte : le fait de lui avoir accordé la valeur d'un accomplissement suprême apparaît en effet indissociable d'un des grands mythes de la modernité, la quête d'une perfection inaccessible transcendant la simple visibilité²².

Il n'est pas indifférent que les dernières œuvres de Michel-Ange aient commencé à être réévaluées au cours des premières années du XX^e siècle,

18 Giorgio VASARI, *op. cit.*, t. 9, p. 303 ; Karel VAN MANDER, *Le livre des peintres. Vies des plus illustres peintres des Pays-Bas et d'Allemagne*, éd. de Véronique Gérard-Powell, Paris, Les Belles Lettres, 2002, vol. 2, p. 159. Voir Leo STEINBERG, « The Metaphors of Love and Birth in Michelangelo's Pietàs », *op. cit.*, p. 252.

19 Voir Paula CARABELL, « Image and Identity in the Unfinished Works of Michelangelo », *Res*, 32, 1997, p. 83 sq. ; John T. PAOLETTI, « The Rondanini Pietà: Ambiguity Maintained Through the Palimpsest », *op. cit.*, p. 53 sq.

20 Delacroix rapporte une légende selon laquelle, en son grand âge, le sculpteur était devenu aveugle et palpat les statues « pour se rappeler encore les idées de la beauté ». Voir Eugène DELACROIX, « Michel-Ange », *op. cit.*, p. 124.

21 Blaise de VIGENÈRE, *La Renaissance du regard. Textes sur l'art*, éd. de Richard Crescenzo, Paris, ENSB-A, 1999, p. 189-190.

22 Hans BELTING, *Le chef-d'œuvre invisible*, Nîmes, Éditions Jacqueline Chambon, 2003, p. 263.

dans un contexte fortement marqué par les mouvements d'avant-garde, en particulier par l'expressionnisme. Sans que cela puisse être imputé au hasard, le premier historien d'art à avoir manifesté un intérêt profond pour la *Pietà Rondanini* a été Wilhelm Worringer, théoricien de l'abstraction et grand promoteur de la redécouverte du gothique, dont il voulait faire l'expression la plus profonde et la plus inaliénable de l'âme nordique²³. Dès 1909, Worringer interprétait la *Rondanini* comme une œuvre pathétique marquée par des similitudes avec l'élan vertical et la « transcendance » du gothique²⁴. Frappé de ce que les personnages ébauchés par Michel-Ange semblent à peine émerger du bloc dont ils sont issus et que leurs bras demeurent étroitement soudés au corps, Worringer y décelait le principe de la clôture de la forme dont il faisait un des traits essentiels des statues archaïques. Selon lui, aucune sculpture de Michel-Ange ne traduisait aussi bien l'effort impuissant des figures à vouloir se libérer de la gangue qui les emprisonnait, une interprétation caractéristique de ce qu'on a appelé par la suite une « histoire de l'art expressionniste²⁵ ».

En 1911, dans un court texte consacré au peintre de la Sixtine, Georg Simmel revenait sur les questions soulevées par Worringer, notamment celle du dualisme entre la pesanteur physique du corps et les élans de l'âme en conflit avec cette pesanteur : pourquoi, se demandait-il, la référence au gothique semblait-elle à ce point inévitable, y compris lorsqu'on analysait les œuvres d'un des plus remarquables représentants de la Renaissance italienne ? Et surtout, à quelle spécificité du gothique cherchait-on à les rattacher ? Simmel, plutôt clairvoyant quant aux motivations profondes de Worringer, voyait bien que c'était à celle du gothique « nordique », qui, « dans l'étiement, la sveltesse exagérée, la pliure et la torsion artificielles, fait de la forme du corps le pur symbole de la fuite vers une hauteur suprasensible, tendant à dissoudre la substance naturelle au profit du spirituel²⁶ ». Cependant, si la *Rondanini* était une œuvre ultime, c'était aussi parce qu'elle avait dépassé ces tensions et ce dualisme :

Dans la *Pietà Rondanini*, la violence, le mouvement qui s'oppose, la lutte, ont complètement disparu ; il n'y a pour ainsi dire plus de matière contre laquelle l'âme aurait à se défendre. [...] Le combat est abandonné, sans victoire et sans conciliation. L'âme, libérée du poids du corps, n'a pas amorcé sa course victorieuse vers le transcendant, mais elle s'est effondrée

²³ Voir Éric MICHAUD, *Histoire de l'art. Une discipline à ses frontières*, Paris, Hazan, p. 69-70 et p. 78-79.

²⁴ Wilhelm WORRINGER, « Die Pietà Rondanini », *Kunst und Künstler*, 7, 1909, p. 355-359.

²⁵ Udo KULTERMANN, *Geschichte der Kunstgeschichte, der Weg einer Wissenschaft*, Francfort s/Main, Ullstein, 1981, p. 350 sq.

²⁶ Georg SIMMEL, *Michel-Ange et Rodin*, trad. et éd. de Sabine Cornille et Philippe Ivernel, Paris, Rivages, 1996, p. 17. Sur les liens entre Simmel et Worringer, voir William WORRINGER, *Abstraction et Einfühlung. Contribution à la psychologie du style*, trad. d'Emmanuel Martineau et éd. de Dora Vallier, Paris, Éditions Klincksieck, 1978 (préface à l'édition de 1948, p. 151-155).

au seuil de ce dernier. C'est l'œuvre la plus révélatrice et la plus tragique de Michel-Ange, qui scelle son incapacité à parvenir à la libération par la voie de la création artistique centrée sur l'intuition des sens²⁷.

Et le philosophe berlinois ne manquait pas de retrouver l'expression de ce sentiment d'impuissance dans les derniers poèmes de l'artiste.

En 1934, la parution d'un article fondateur de Charles de Tolnay accompagné de reproductions photographiques de qualité, focalisa l'attention des spécialistes de Michel-Ange sur sa dernière Pietà²⁸. Mais les clichés en noir et blanc, conjugués aux effets de la patine, ne faisaient qu'accentuer les parentés formelles qu'elle leur paraissait offrir avec les statues-colonnes érodées par le temps qu'ils admiraient aux portails des cathédrales gothiques. Aussi, pour une part non négligeable, leurs analyses restaient-elles redevables des interprétations expressionnistes de leurs prédécesseurs²⁹. Fondant ses démonstrations sur des comparaisons entre la *Rondanini* et d'autres œuvres de la dernière période du maître, Fritz Baumgart y vit l'empreinte de la sculpture médiévale germanique et crut bon d'appuyer ses dires sur une reconstitution en terre cuite de la première version, reconstitution qu'Arno Breker, le sculpteur préféré de Hitler, avait réalisée en suivant ses indications³⁰. Par la suite, Herbert von Einem³¹, Dagobert Frey³² et Kenneth Clark y décelaient à leur tour des allusions au gothique :

Dans l'humilité de ses dernières années, écrivait Kenneth Clark, [Michel-Ange] a supprimé tout ce qui pouvait suggérer l'orgueil du corps, au point de retrouver les formes blotties d'une sculpture en bois gothique. Il a même éliminé le torse car un dessin nous laisse supposer que le bras droit, aujourd'hui curieusement isolé, était autrefois relié au corps. Et le sacrifice de cette forme qui avait été pour lui, durant plus de soixante ans, le moyen de communiquer ses convictions les plus intimes, donne à ce tronc mutilé un accent incomparable³³.

²⁷ Georg SIMMEL, *Michel-Ange et Rodin*, *op. cit.*, p. 50-51.

²⁸ Charles de TOLNAY, « Michelangelo's Rondanini Pietà », *The Burlington Magazine*, 65, 1934, p. 146-157.

²⁹ Dès 1928, étaient publiées, à titre posthume, les conférences que l'historien d'art Max Dvorák avait données à l'Université de Vienne, où Charles de Tolnay était son élève. Dvorák avait proposé une réévaluation de l'ensemble des œuvres de la dernière période de Michel-Ange. Son bref commentaire de la *Pietà Rondanini* témoigne d'une forte attirance pour l'expressionnisme ; voir Max DVORÁK, *Geschichte der italienischen Kunst im Zeitalter der Renaissance*, Munich, Piper, 1927-1928, t. 2, p. 140 et *passim*.

³⁰ Fritz BAUMGART, « Die Pietà Rondanini », *Jahrbuch der preußischen Kunstsammlungen*, 56, 1935, p. 44-56.

³¹ Herbert von EINEM, « Bemerkungen zur Florentiner Pietà Michelangelos », *Jahrbuch der preußischen Kunstsammlungen*, 61, 1940, p. 77-79.

³² Dagobert FREY, « Die Pietà-Rondanini und Rembrandt Drei Kreuze », dans *Kunstgeschichtliche Studien für H. Kaufmann*, Berlin, G. Mann, 1956, p. 208-332.

³³ Kenneth CLARK, *Le Nu*, Paris, Hachette, 1969, t. 2, p. 61-63.

Le goût pour le caractère évocateur de la statuaire des cathédrales a donc interféré dans les interprétations de la toute dernière œuvre de Michel-Ange. Un goût indissociable de la nouvelle approche de la sculpture qui a émergé lorsqu'on a commencé à accepter que les fragments de Rodin puissent être regardés comme un tout³⁴.

L'absence de bras, qui donne à la fois aux figures un aspect de noyau d'énergie et un caractère monolithique, n'avait jamais été autant admirée que depuis la fin du XIX^e siècle. Dans le sillage de Medardo Rosso, de Rodin ou de Matisse, l'esquisse modelée, avec ce qu'elle supposait de rugosité des surfaces, de lignes indécises, de fragmentation du corps, était maintenant élevée au rang d'œuvre finie³⁵. Les mots d'Alberto Giacometti sont éloquentes :

Aucune sculpture ne détrône jamais une autre. Une sculpture n'est pas un objet, elle est une interrogation, une question, une réponse. Elle ne peut être ni finie, ni parfaite. La question ne se pose même pas. Pour Michel-Ange, avec la *Pietà Rondanini*, sa dernière sculpture, tout recommence. Et pendant mille ans Michel-Ange aurait pu continuer à sculpter des Pietàs sans se répéter, sans revenir en arrière, sans jamais rien finir, allant toujours plus loin. Rodin aussi³⁶.

En cette période fascinée par l'incursion du hasard, de l'accidentel et de l'hybridation au sein même de l'activité créatrice, la *Rondanini* avait tout pour devenir l'œuvre la plus remarquable de Michel-Ange. Le point de vue d'Henri Moore est, sur ce point, aussi instructif que celui de Giacometti. Moore déclara qu'il prisait par-dessus tout le contraste entre les zones les plus abouties – le bras rescapé et les jambes du Christ – et celles qui étaient à peine ébauchées. Pour lui, la partie inférieure présentait la perfection formelle de l'art renaissant, tandis que la partie supérieure était d'esprit gothique. Ce qui, à ses yeux, donnait un caractère exceptionnel à cette sculpture : elle échappait entièrement aux arguments de tous ceux qui pouvaient encore soutenir qu'une œuvre n'est belle qu'en raison de son homogénéité stylistique³⁷.

Parce qu'elle allie des formes indéterminées et hétérogènes, qu'elle incorpore des fragments plus anciens et qu'elle laisse paraître la trace de l'outil

³⁴ Leo STEINBERG, *Le retour de Rodin*, Paris, Macula, 1991, p. 59. Rappelons que d'après le témoignage de Léonce Bénédict, Rodin avait coutume de dire, après Diderot, que ce qu'il y avait de plus beau qu'une belle chose, c'était la ruine d'une belle chose ; voir Auguste RODIN, *Les Cathédrales de France*, Paris, A. Colin, nouv. éd. 1931, p. VII.

³⁵ Rosalind KRAUSS, *Passages. Une histoire de la sculpture de Rodin à Smithson*, Paris, Macula, 1997, p. 37-44.

³⁶ Alberto GIACOMETTI, « La voiture démythifiée (réponse à la question "Quels rapports existe-t-il entre l'art de la sculpture et la beauté d'une œuvre finie ?") », *Arts*, n° 639, 9-15 oct. 1957, p. 1-4, repris dans *Écrits*, éd. de Michel Leiris et Jacques Dupin, Paris, Hermann, 1990, p. 79-80.

³⁷ Henry MOORE, « L'ultima Pietà di Michelangelo », *Arte figurativa*, 14, 1966, p. 45.

sur une grande partie du bloc, la *Pietà Rondanini* a captivé le regard contemporain – celui des artistes, autant que celui des critiques ou des historiens d'art³⁸. Que Michel-Ange ait pu changer d'avis en cours d'exécution n'a rien de très surprenant : bien avant d'entreprendre cette œuvre, il avait été coutumier du fait, tant dans ses sculptures, que dans ses peintures ou ses projets architecturaux. Plusieurs de ses statues portent ainsi les stigmates de ses repentirs. Mais aucune d'elle ne donne à ce point l'illusion au spectateur de pouvoir ressaisir ce que Michel-Ange, on l'a dit, refusait à ses contemporains : l'intimité de la gestation, le cœur du processus créateur ; illusion à l'origine d'une confusion analytique entre la phénoménologie du geste artistique et celle de sa contemplation³⁹.

³⁸ L'irrégularité des surfaces, qui paraît avec beaucoup plus d'éclat encore après le nettoyage de la statue, n'a fait que renforcer les convictions de ceux qui y voient la marque de l'énergie créatrice du vieux sculpteur, une énergie dictée par une quête spirituelle extrême jusqu'en ses derniers instants.

³⁹ Mikhaïl Bakhtine a parlé de « l'empirisme subjectif » qui consiste à « dissoudre les œuvres dans les états psychiques que ressentent ceux qui les produisent ou qui les perçoivent » ; voir Tzvetan TODOROV, *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, p. 34-35.

**DE NAPOLEON AUX RESTAURATIONS : LES POUVOIRS FACE AUX
CRISES FRUMENTAIRES DANS LE MIDI FRANÇAIS ET LE NORD DE
L'ITALIE (1811-1817)**

Nicolas BOURGUINAT

Les crises alimentaires de 1811-1812 et de 1816-1817 sont parmi les dernières à avoir affecté l'ensemble de l'Europe continentale et sont particulièrement intéressantes pour étudier la réponse apportée par les pouvoirs publics aux pénuries de grains et de pain et à la flambée des prix. La fonction nourricière et les prérogatives assistantielles constituent en effet un des éléments de la légitimation ou au moins de la crédibilité des souverains de l'époque moderne, et on sait que le Siècle des lumières, en privilégiant la libéralisation des circuits commerciaux du blé et pain comme moyen de produire du bénéfice collectif, a provoqué une remise en cause profonde de cette relation entre peuple et pouvoir fondée sur l'obligation de vigilance et de régulation de la part de ce dernier¹. Et c'est un point sur lequel se rapprochent la France de Louis XV et Louis XVI, et les despotismes éclairés italiens, qu'ils soient des Lorraine, des Savoie ou des Habsbourg. La Révolution française puis le système napoléonien ont fait face aux crises d'approvisionnement en « retrouvant » la voie dirigiste, de manière revendiquée ou dissimulée, et au nom du peuple dans l'un et l'autre cas. On se propose ici de comparer dans un premier temps les réponses apportées à la crise de 1811-1812 dans le Midi de la France, l'Italie départementalisée de l'Empire français et le *Regno d'Italia*. Puis dans un second temps, d'étudier les réponses mises à l'œuvre dans les États ayant succédé à la domination napoléonienne, où la crise de 1816-1817 joue le rôle d'un défi à relever pour la re-légitimation des souverains rétablis à peine deux ans plus tôt : on examinera s'ils cherchent à se réapproprier leurs anciennes prérogatives de

¹ Pour la France, voir Steven L. KAPLAN, *Bread, politics and political economy in the reign of Louis XV*, 2 vol., La Haye, Martinus Nijhoff, 1976. Pour l'Italie, voir entre autres Alexander I. GRAB, *La politica del pane. Le riforme annonarie in Lombardia nell'età teresiana e giuseppina*, Milan, Franco Angeli, 1986, et Donatella STRANGIO, *Crisi alimentari e politica annonaria a Roma nel Settecento*, Rome, Istituto nazionale di studi romani, 1999. Pour une approche comparatiste et un aperçu du temps long, voir enfin Brigitte MARIN et Catherine VIRLOUVET (dir.), *Nourrir les cités de Méditerranée. Antiquité-Temps modernes*, Paris et Madrid, Maisonneuve & Larose/MMSH/UNED, 2003.

protection et de munificence ou s'ils jouent une carte plus libérale et plus moderne à la fois.

1810-1813 : des solutions dirigistes noyées dans des principes libéraux

Les premières inquiétudes sont ressenties en France à l'approche de la moisson de 1811. Dans tout le Bassin parisien, où des orages violents au mois de juin ont détruit ou gâté une partie des récoltes, ces craintes sont confirmées dans les premiers jours d'août. Il en va de même dans le Midi, où du fait d'une forte sécheresse d'été, faisant suite à celle déjà constatée en 1810, la moisson démarre plus tôt et donne des résultats décevants. L'Italie, où ces deux sécheresses ont été également très marquées, a connu une flambée des prix et des inquiétudes pour l'approvisionnement des villes dès l'année-récolte 1810-1811². Mais le pouvoir impérial a refusé d'y voir autre chose que des difficultés locales et ne s'en est aucunement saisi. Tout autre est son attitude à l'égard des problèmes français *stricto sensu*. Dès la fin août 1811, il mettait sur pied un Conseil des subsistances formé de hauts fonctionnaires comme Réal, Pasquier, Frochot, chargé de coordonner avec des commissionnaires et des négociants bien en cour la passation de marchés à l'étranger et l'acheminement des blés, par voie fluviale surtout, vers la France « intérieure »³. Ainsi, le dispositif retenu par le Premier Empire est avant tout au service de la France, aux dépens de l'Italie, qu'il s'agisse des départements réunis ou des États satellites. De même est-il tout entier fondé sur un double langage, où le vernis libéral dissimule une perspective autoritaire, et ceci d'une manière parfaitement intelligible pour l'opinion publique et les acteurs du circuit blé-pain. En clair, face à l'urgence alimentaire, on proclame que la liberté de marché restera entière et que le gouvernement la défendra, tout en restreignant sérieusement le champ d'application de cette liberté. Paix sociale et intérêts des classes pauvres seront donc préservés, sans que l'État napoléonien ait à renier son visage de modernisateur rationnel.

La priorité de Napoléon I^{er} est en effet de ne pas laisser derrière lui de foyer de contestation, alors qu'il s'apprête à partir pour la campagne de Russie. D'où les fameux décrets du 4 et du 8 mai 1812, parfois connus sous le nom de « Maximum de 1812 ». Le premier interdisait les opérations de vente hors-marché. Réservées aux gros opérateurs, effectuées souvent dans le secret des auberges ou des granges, celles-ci contribuaient en effet à entretenir des tensions inflationnistes. Dans une large mesure, elles se faisaient « sur échantillon », et consistaient parfois à céder par anticipation, au cours du

² Pour l'évolution des prix, voir Jean GEORGELIN, « Étude comparée du prix des céréales en France et en Italie à l'époque napoléonienne », *Annuario dell'Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea*, 23-24, 1971-1972, p. 221-238.

³ Sur ce Conseil, voir notre analyse dans Nicolas BOURGUINAT, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002, p. 75-76.

printemps, de fractions de la récolte encore à venir. Combattues déjà sous l'Ancien Régime, quoique vainement, elles distraient du circuit de commercialisation ordinaire une proportion variable des réserves disponibles, et encourageaient les calculs de ceux des marchands et des détenteurs de grains qui avaient les moyens de voir venir et qui « retenaient » les grains, en pariant sur la hausse du cours, afin de maximiser leur gain.

Le second décret allait nettement plus loin, en fixant un prix plafond pour les transactions sur le blé (et par ricochet sur les céréales secondaires). Il laissant le soin aux autorités départementales de fixer celui-ci dans les limites de leur ressort, selon leur situation excédentaire, autosuffisante ou déficitaire. Ce dispositif-là ne disait pas son nom, mais chacun, en France, pouvait y reconnaître le Maximum, l'arme majeure d'une Terreur économique de sinistre mémoire pour les « gros » et les profiteurs (mais aussi, dans une certaine mesure, pour les consommateurs). La taxation institutionnalisée, en somme. Un prix plafond de référence était fixé à 33F l'hectolitre, pour les départements avoisinant Paris et formant son « rayon » d'approvisionnement, et ce prix devait servir par extension de référence à toute la classe des départements « autosuffisants ». C'était dire assez explicitement que la protection de la capitale de l'Empire était au premier rang des soucis des pouvoirs publics, au détriment de tout le reste.

Ce qui nous intéresse ici, ce sont les effets de cette politique dans le Midi de la France et dans les départements italiens, de la Ligurie au Latium – ainsi que ses répercussions indirectes dans le royaume d'Italie. L'opinion de la plupart des préfets qui administraient des départements de la bordure méditerranéenne de l'Empire, qui furent interrogés par un questionnaire-type, en août 1812, était négative, soit que l'intervention gouvernementale fût jugée superflue, soit qu'elle fût jugée néfaste. Le ministre de l'Intérieur, Montalivet, s'en fit partiellement l'écho dans un mémoire de synthèse adressé à l'empereur, où il parla d'une « lutte des taxes entre les départements, qui [avait] parfois compromis la dignité de l'administration⁴ ». En clair, cela signifie que chaque département du Midi, se sachant déficitaire donc importateur net, s'était appliqué à fixer le Maximum plus haut que ses proches voisins afin d'attirer à lui le commerce, lui-même à la recherche du tarif le plus rémunérateur. Début mai 1812, lorsqu'on apprit que dans l'espoir de retenir une forte proportion des grains de la Bourgogne descendant vers le sud par le cours de la Saône et du Rhône, Lyon avait fixé le Maximum à 45F, ce fut la consternation à Marseille et dans tous les départements côtiers et rhodaniens avoisinants. Aussi le préfet Thibaudeau, en habile pragmatique, prit-il sur lui de ne pas appliquer les décrets et de laisser les besoins se mettre en rapport avec l'offre⁵. De cette façon, Marseille parvint à capter une partie de la production de l'Italie du Nord vers

⁴ « Rapport à l'empereur sur l'application des décrets des 4 et 8 mai 1812 », copie de 1853, AN, F¹¹, 2752.

⁵ Voir Antoine-Clair THIBAUDEAU, *Mémoires de A.C. Thibaudeau (1799-1815)*, Paris, Plon, 1913, p. 307-310.

laquelle tous « les départements méridionaux avaient tourné leurs yeux⁶ » dès le début du printemps. Les enquêtes agricoles de l'Empire montrent qu'en temps ordinaire seuls des flux mineurs atteignaient, au mieux, les départements « frontaliers » comme les Basses-Alpes ou les Alpes-Maritimes (l'ancien comté de Nice, détaché du Piémont quasiment sans interruption depuis 1793)⁷. Dans les schémas géographiques de la production et de la circulation du blé sur lesquels s'appuyait le pouvoir central, on aperçoit bien que l'Italie restait en grande partie une entité étrangère, malgré l'intégration administrative et politique et malgré les grands projets routiers alors en cours. Le Midi français ne lui était pas aggloméré, mais au contraire réuni aux départements rhône-alpins (Isère, Mont-Blanc, bordure est et ouest du Rhône) dans une région économique affectée du numéro 10 et classée « déficitaire » de près de 4M d'hl pour la récolte 1811. Les départements piémontais et liguriens formaient la 11^e région, les départements toscans et romains la 12^e région⁸. Bref, selon le comte de Montalivet, les grains italiens avaient pu, *via* Marseille, irriguer non seulement la Provence intérieure, mais aussi le Languedoc et jusqu'à la Catalogne.

Mais l'administration impériale souligne que si le Midi trouva là « un secours abondant, cela incita aussi les préfets locaux à « différer la taxe » ou « à la rapporter très vite »⁹. Ceux qui avaient taxé trop bas, par légalisme ou par maladresse, et qui se trouvèrent presque du jour au lendemain désertés par tout commerce céréaliier, furent dans ce cas. Doté d'un Maximum fixé le 20 mai par décret à 42F (pour Avignon), le Vaucluse était coincé irrémédiablement entre Lyon (45F) et Marseille (pas de taxe du tout). Le préfet Hultman préféra abandonner la partie et rapporter son décret dès le 28 mai, à l'en croire pour « se mettre en harmonie avec les Bouches-du-Rhône »¹⁰. Leroy, dans le Var, taxa d'abord à 50F puis abandonna toute limitation. Avec une récolte 1811 limitée à trois mois de consommation, le département était lourdement déficitaire, et l'administration ne pouvait se permettre de brider le commerce : il en veut pour preuve que « plusieurs bâtiments italiens ont différé d'entrer à Toulon jusqu'à ce qu'ils aient connu mon arrêté, et s'il eût taxé le blé, ils auraient continué leur route jusqu'à Marseille où on savait déjà que le prix n'en avait pas été fixé¹¹ ». À Gênes, qui était à la fois un centre de consommation urbain important et un centre de commerce d'entrepôt (c'est-à-dire redistributeur), avec le statut de port franc, on n'osa pas imiter l'exemple

⁶ Note anonyme du Bureau des Subsistances [fin 1812], copie de 1853, AN, F¹¹, 2752.

⁷ AN, F¹¹, 495-96, tableau départemental des déficits et excédents dressé par le Bureau des Subsistances du ministère de l'Intérieur pour la récolte de 1811.

⁸ Voir la cartographie complète établie par les bureaux de l'Intérieur en AN, F¹¹, 704.

⁹ Note anonyme du Bureau des Subsistances [fin 1812], copie de 1853, AN, F¹¹, 2752.

¹⁰ Réponses au questionnaire..., 16 juillet 1812, AN, F¹¹, 719-720, Vaucluse.

¹¹ Réponses au questionnaire..., 31 juillet 1812, AN, F¹¹, 719-720, Var. Plusieurs témoignages contemporains soulignent la grande détresse des classes pauvres des campagnes de la Provence intérieure.

marseillais, mais on fixa la taxe très haut (43F¹²) et on rapporta les décrets le plus vite possible (publication le 22 mai, suppression le 15 juin). Dès le 22 mai, en effet, la préfecture s'alarmait : la situation de Gênes n'était-elle pas unique en son genre, car « sans territoire, sans production de son propre sol ? » Pouvait-on admettre que le texte ne dise rien d'explicite sur le commerce de magasin et de réexpédition, si central pour la capitale ligure, qui ne conservait qu'un dixième des grains qu'elle recevait¹³ ? Gênes réexpédiait vers la côte ligure, la Corse et vers le sud-est de la France. Ses arrivages passaient soit par des routes terrestres (en provenance du royaume d'Italie, *via* le département du Taro), soit par des routes maritimes (en provenance du royaume de Naples et du Latium). Tout en s'en défendant, le préfet Bourdon prit donc exactement les mesures attendues par les milieux marchands génois¹⁴.

La situation du reste de l'Italie du Nord était nettement différente. Traditionnellement, Piémont et Lombardie exportaient des grains, vers Gênes d'une part, vers Venise d'autre part, mais ils constituaient une mosaïque de terroirs distincts que des flux céréaliers liaient les uns aux autres et surtout qui recevaient des apports de l'extérieur de leurs frontières. La gradation des agricultures – des montagnes aux collines, puis des collines à la plaine padane – et la localisation des principaux centres urbains pouvaient l'expliquer dans une large mesure. Mais même en plaine, certaines campagnes comme celles de Pavie et de Mantoue, plutôt centrées sur l'élevage laitier et le riz, devaient importer du blé et du maïs certaines années depuis l'Émilie¹⁵. Pour expliquer les importants dénivellements régionaux du prix des denrées à l'intérieur du *Regno*, le prince Eugène évoquait lui-même une intégration commerciale insuffisante « entre les différentes parties du royaume¹⁶ ». Les annexions de 1809 avaient en tout cas intégré au *Regno* la partie adriatique des États du Pape, et créé des barrières douanières artificielles entre par exemple les ex-Marches pontificales et un département ombrien comme le Trasimène, inclus quant à lui dans le Grand Empire¹⁷. Mais globalement, le témoignage des préfets en poste sur place va dans le même sens que celui de leurs collègues du Midi.

¹² Le niveau de la taxe avait été fixé en consultation étroite avec la chambre de commerce de Gênes et était très supérieur à celui choisi pour les sous-préfectures comme Novi ou Tortone, où il ne dépassait pas 38F.

¹³ Lettre du préfet de Gênes à Montalivet, 22 mai 1812, AN, F¹¹, 710.

¹⁴ Lucio BULFERETTI, « Il regresso del commercio di Genova nel periodo napoleonico », *Studi in onore di Armando Saporì*, Milan, Istituto editoriale cisalpino, 1957, t. 2, p. 1359-1372.

¹⁵ Pour un tableau agricole de l'Italie du Nord, voir Carlo ZAGHI, *L'Italia di Napoleone, della Cisalpina al Regno*, Turin, UTET, 1986, p. 565-588.

¹⁶ Lettre d'Eugène à Napoléon, datée de Rimini, 13 octobre 1810, AN, AF^{IV}, 1711.

¹⁷ Ce qui se traduisit en 1811-1812 par une importante contrebande entre le canton ombrien de Città di Castello et ceux de Gubbio et d'Urbino (rattachés au *Regno*), ces derniers fournissant blé, bestiaux, ballots de bourre de soie. Voir Yves-Marie BERCÉ, « Société et police dans l'Ombrie napoléonienne », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 47, 1975, p. 242-243.

Soit l'opération était superflue, car les temps les plus durs étaient passés et aucune menace sérieuse ne pesait sur les approvisionnements à la date du printemps 1812. C'est le cas de la Doire, ou encore du Marengo, dont le préfet note que « les quantités ne manquaient pas, le prix des transactions était toujours resté sous les 33F ». Ou bien encore, le temps pour les décrets d'être transmis depuis Paris par les courriers, d'être traduits, adaptés aux grains mineurs et modulés selon les principales villes-marchés des départements, le mois de mai touchait à sa fin et le début de la moisson était si proche (début juin par exemple pour la campagne de Rome) que le relâchement sur les prix était déjà sensible. De manière générale, le décret du 4 était moins adapté à l'Italie dans la mesure où les achats sur échantillons et les engagements avant récolte y étaient plus répandus qu'en France : les ventes hors-marché n'étaient pas des transactions clandestines, mais dûment enregistrées par les mesureurs de la police des grains. D'autre part, la fonction de redistribution remplie par les halles et places de marchés publiques était moins centrale dans ces sociétés méditerranéennes que dans la France du Nord. Le rôle des petits trafics assurés par les blatiers, les voituriers et les colporteurs d'un point de vente à l'autre paraît aussi y avoir été moins développé, sauf lorsqu'il s'agissait de transports transfrontaliers (des blés de Naples vers l'Apennin central, par exemple), qui relevaient dès lors davantage de la contrebande. Les grands marchés-entrepôts du royaume d'Italie, comme Novare (chef-lieu de l'Agogna), d'où partaient de gros trafics vers le Piémont et la France, ne travaillaient semble-t-il que sur échantillons et les quantités disponibles n'étaient jamais portées au marché dans leur totalité¹⁸. Un entrepôt tel que Gênes n'avait même pas de halle aux blés ouverte aux particuliers, et il fallut la créer de toutes pièces, deux matinées par semaine, sur la place de l'Acquaverde¹⁹.

Soit l'opération était néfaste, pour des raisons qui tiennent aux logiques mêmes de la spéculation qu'on prétendait combattre. En Ombrie, le retard pris dans la publication des décrets, joint à la proximité de la moisson découragea les négociants de prendre des risques : le temps que des chargements payés au prix fort parviennent à destination, ils trouveraient l'état du marché trop modifié pour leur permettre de s'y retrouver. Du coup, les villes de l'intérieur de l'Ombrie durent pourvoir elles-mêmes à leurs achats de précaution, et les municipalités de Pérouse, Foligno, Spolète durent faire des souscriptions sur lesquelles elles enregistrèrent de lourdes pertes. La contrebande, depuis les riches greniers des Marches ou du royaume de Naples, fut aussi considérable que bien accueillie par la population, et le préfet Roederer avoua avoir fermé les yeux. Mais dans les campagnes les plus montueuses ou isolées, on fut réduit à

¹⁸ Réponses au questionnaire sur l'application des décrets des 4 et 8 mai 1812, AN, F¹¹, 717, Sésia.

¹⁹ Arrêté du préfet Bourdon, 16 mai 1812, AN, F¹¹, 710, Gênes. De même à Marseille, et jusque pour des ports fluviaux comme Arles et Tarascon : Thibaudeau signale que toutes les opérations se faisaient sur le port et qu'il n'y avait pas de marché public (Réponses au questionnaire..., 24 juillet 1812, AN, F¹¹, 706, Bouches-du-Rhône).

se nourrir de fèves et glands²⁰. Les tensions furent bien réelles, si l'on en croit la multiplication des placards dirigés contre les maires et les percepteurs et les accusant de spéculer que constata alors la police. La gêne due à la cherté des denrées était reliée au ressentiment contre la charge fiscale infligée par les Français (impôt foncier, impôt sur la mouture, octrois), et c'étaient surtout les paysans qui s'exaspéraient de ce « *governo di tiranni e di ladri*²¹ ». Dans le Grand-Duché de Toscane départementalisé, il semble que les décrets aient provoqué la disparition de tous les blés des places de vente, les propriétaires n'acceptant pas que leur bénéfice puisse être amputé par l'interdiction de vendre au-dessus de 33F. C'est surtout net pour le département de l'Ombrone (Sienne), où il y eut un petit nombre de poursuites judiciaires engagées au nom des décrets, et où on constata quelques entraves de chargements de grains cautionnées voire provoquées par les maires afin d'empêcher que villages et communautés soient dépouillés des ressources locales. Même Sienne dut vivre quelques temps avec des réserves d'à peine deux ou trois jours²². Le préfet Gandolfo, un des rares à cette fonction à être d'origine italienne, ne cacha pas qu'il avait appliqué les décrets « si ce n'est en ce qui concerne la taxe, pour la raison que les blés avaient absolument cessé de circuler » : il avait, en fait, suspendu le Maximum à peine celui-ci publié (12 juin par rapport au 25 mai). C'est la grande-duchesse Élisabeth qui était intervenue en convoquant à Florence ses trois préfets pour faire suspendre l'article 2 du décret du 8 et tous les arrêtés y afférents. Au départ, Gandolfo avait taxé à 33F, considérant que l'Ombrone rentrait dans les départements « autosuffisants », mais ses collègues n'avaient pas jugé de la même manière la situation de l'Arno et de la Méditerranée, de sorte que l'essentiel des réserves et magasins de leur voisin était allé s'y dissimuler. Gandolfo ordonna un recensement (où les déclarations furent de son propre aveu très fausses) et même des visites domiciliaires dont les résultats furent très maigres, ce qui n'empêcha pas « l'abondance de reparaitre aussitôt que les blés eurent cessé d'être taxés²³ ». Ce qui fut effectif dès que l'arrêté pris le 12 juin, rapportant celui du 25 mai, fut connu dans les départements romains. Gandolfo avait également approuvé le sous-préfet de Grosseto lorsque celui-ci avait interdit le commerce d'exportation par mer, au plus grand bénéfice de son arrondissement. Dans le département de Rome, le Maximum connut également de nombreux effets pervers. Bien qu'il fût abondamment exportateur, le préfet Tournon y avait fixé la taxe à 33F, mais il dut la relever à 38 au bout de quelques jours pour l'arrondissement de Viterbe, où les grains étaient « pompés

²⁰ Réponse au questionnaire sur l'application des décrets des 4 et 8 mai 1812, 1^{er} août 1812, AN, F11, 719-720, Trasimène.

²¹ Placard relevé à Città di Castello en mai 1811, cité par Yves-Marie BERCÉ, « Société et police... », *op. cit.*, p. 241. Même phénomène dans l'Arno selon Giampaolo Fenzi, « Brigantaggio e protesta popolare nel dipartimento dell'Arno, 1808-1814 », dans Ivan Tognarini (dir.), *La Toscana nell'età rivoluzionaria e napoleonica*, Naples, ESI, 1985, p. 234, n. 43.

²² Réponse au questionnaire sur l'état de la gêne éprouvée par les départements, 15 août 1812, AN, F11, Ombrone.

²³ Réponses au questionnaire sur l'application des décrets des 4 et 8 mai 1812, 3 août 1812, *ibid.*

pour ainsi dire » vers les arrondissements mitoyens du Trasimène (Orvieto et Acquapendente) où l'on pouvait vendre jusqu'à 40 et 42F²⁴. Les réserves de la récolte de 1811 avaient beau se raréfier, la législation n'empêcha aucunement des sorties de grains de se faire à destination de marchés qu'on savait à l'avance très rémunérateurs, ainsi Gênes et sa riviera.

Globalement, la théorie misant sur l'action correctrice du libre commerce est donc satisfaite par l'évolution du Midi français et du Nord de l'Italie en 1812. C'est le Maximum, en ceci qu'il entravait la liberté d'action des vendeurs et encourageait les départements à se faire concurrence les uns les autres, qui finalement a accentué la détresse de certains centres de consommations, ou de zones rurales notoirement déficitaires, voire qui a fait désertier les marchés et créé la pénurie là où elle n'était pas. Au bilan, il faut aussi rappeler que les mesures techniques et coercitives du Maximum n'affectaient que très marginalement le sort des classes pauvres, urbaines comme rurales du reste. Pour les premières, l'assistance publique et privée restait essentielle, et tous les travaux soulignent le gonflement de la population à secourir pour l'année 1812. Les élites mirent peu d'enthousiasme à y apporter leur écot dans certaines régions, où l'administration française déplorait cette indifférence au malheur des pauvres sans pouvoir y parer. Directeur général de la police à Florence, Lagarde était intarissable sur l'âpreté des Toscans, et en observant la recrudescence des crimes et des vols que la misère provoquait dans les villes toscanes, il fustigeait les patriciens²⁵. Le tableau est moins sombre dans certaines régions, ainsi autour de Turin, où les souscriptions ont bien fonctionné selon le préfet Lameth²⁶. Quant aux secondes, elles trouvaient leur alimentation principale dans le maïs, consommé en polenta ou en galettes, et de ce point de vue les décisions de Paris étaient nettement déphasées du mouvement des prix italiens. En 1812, le prix du « blé turc », ainsi qu'on l'appelle encore, est resté très bas par rapport à celui atteint par les froments (18F contre 36F en moyenne). C'est l'année précédente, au cours de l'hiver 1810-1811 qu'il avait atteint des sommets et parfois dépassé celui de la céréale noble, ainsi dans les départements du Marengo et de la Sésia, où il se situait entre 42 à 44F. Enfin, il faudrait préciser que la forte contribution du *Regno d'Italia* au secours alimentaire du reste de l'Empire s'effectua à la fois aux dépens de ses clients traditionnels comme les États allemands ou la Suisse, mais aussi aux dépens de certains districts ruraux, véritablement laissés-pour-compte, comme en Vénétie où la situation semble avoir été très sombre²⁷. À la surenchère entre les départements, aux pénuries localisées, aux interruptions

²⁴ Réponses au questionnaire..., 25 juillet 1812, AN, F¹¹, 716, Rome.

²⁵ Voir Michael BROERS, *The Napoleonic Empire in Italy. Cultural imperialism in a European context?*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2005.

²⁶ Voir la lettre du préfet du Pô à Montalivet, 12 mars 1812, citée par Rosalba DAVICO, « Prix et conjoncture : la période napoléonienne en Piémont », *Revue Historique*, 96, 1972, n° 352, p. 35.

²⁷ Evgueni TARLÉ, *Le blocus continental et le royaume d'Italie. La situation économique de l'Italie sous Napoléon I^{er}*, Paris, Alcan, 1928, p. 95-114.

des circuits ordinaires d'approvisionnement s'ajoute donc un échange international à géométrie variable, où rien ne peut mettre en cause la priorité de la France « intérieure ». L'empereur défend l'exportation de la France vers la Hollande, pourtant départementalisée, mais il interdit absolument que le royaume d'Italie en fasse autant vis-à-vis de la France. Eussent-ils été publiés deux mois plus tôt, les décrets napoléoniens auraient peut-être provoqué la famine au lieu de l'éviter – ce fut tout au moins le jugement, à demi-mot, de plusieurs administrateurs...

1815-1818 : des solutions libérales nostalgiques du dirigisme

En 1816-1817, les nouvelles difficultés agricoles devaient conduire les gouvernements successeurs du Premier Empire à se déterminer face à ce précédent tout récent que constituait le Maximum de 1812. Non seulement il posait un défi en termes de doctrine, autour de la définition du libéralisme et de ses limites, mais il touchait les nouveaux pouvoirs fraîchement installés dans leur fondement même, dans leur processus de re-légitimation face aux masses. Sans développer ici la discussion, on rappellera que la référence à l'intervention protectrice, en dernière instance, d'un souverain évergète, fait partie du discours informulé de l'émeute frumentaire des temps modernes, et de « l'économie morale » des foules en général²⁸. Dans l'historiographie italienne, l'attention portée aux systèmes annonaires et à leur fonctionnement ou dysfonctionnement semble parfois occulter cette dimension et réduire les questions d'approvisionnement à une simple technique politique alors qu'il serait plus fructueux d'y voir un des visages fondamentaux des relations peuple-pouvoir, au plan matériel comme au plan symbolique. Le revers de cette attente populaire informulée vis-à-vis d'un pouvoir nourricier, c'est non seulement l'émeute mais c'est aussi la rumeur du complot de famine, qui peut contribuer à désacraliser le souverain et son entourage²⁹. Si c'est bien là l'un des aspects du déclin de la monarchie dans la France prérévolutionnaire, il n'y a rien de surprenant à ce qu'on en retrouve les enjeux au temps de la Seconde Restauration, 25 ans plus tard. Ainsi l'autorité des Bourbons est-elle symboliquement malmenée par la crise de 1816-1817, où le souvenir du Maximum de 1812 fournit à l'occasion un mot d'ordre aux émeutiers français (Champagne, Bourgogne, Lyonnais)³⁰. Cela laissait redouter une possible

²⁸ Cynthia BOUTON, « Les mouvements de subsistance et le problème de l'économie morale sous l'Ancien Régime et la Révolution française », *AHRF*, 72, 2000, p. 71-100.

²⁹ Par exemple, dans la révolte palermitaine de 1773, où sont fortement mis en cause le vice-roi et certains de ses proches : voir Simona LAUDANI, « Rivolte, conflitti politici e sistema annonario nella Palermo del '700 », *Mélanges de l'École Française de Rome. Italie et Méditerranée*, 112, 2000, t. 2, notamment p. 679-686. Pour la France, voir Steven L. KAPLAN, *Le complot de famine. Histoire d'une rumeur au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1982.

³⁰ Plus de détails sur ce point dans Nicolas BOURGUINAT, *Les grains du désordre, op. cit.*, p. 373-396.

récupération politique des troubles par les nostalgiques de l'ordre ancien ou les déçus des temps nouveaux.

Mais le défi à relever paraissait tout aussi lourd en Italie du Nord, où les années de la fin de l'Empire et de la transition avaient été très difficiles. À la mauvaise moisson de 1813, spécialement marquée dans les zones montagneuses de la Vénétie s'étaient ajoutées des épizooties, et des orages de grêle et des neiges précoces tombées sur les Alpes avaient beaucoup réduit les récoltes de maïs. Dans les campagnes, la misère était si générale que les marques de la pellagre et de la malnutrition furent notées avec stupéfaction par les Autrichiens au moment de l'invasion de l'hiver 1813-1814. La chute du prince Eugène, l'établissement d'un gouvernement provisoire à Milan, et l'occupation autrichienne de la presque totalité de l'Italie du Nord, au printemps 1814 ne firent qu'ajouter à la désorganisation générale. Les nouveaux arrivants devaient vivre sur le pays et ne payaient leurs réquisitions qu'avec du papier-monnaie déprécié, gagé sur le produit anticipé de la taxe foncière. Les travaux publics se trouvaient interrompus et les créanciers et les soldats de l'armée d'Italie laissés sur le pavé, alors même que les récoltes 1814 ne donnaient que des résultats décevants, surtout de nouveau en zone de montagne, où elles furent presque totalement gâchées³¹. Enfin, les Habsbourg prirent une mesure lourde de conséquences, consistant à rétablir une double ligne douanière sur le Mincio, séparant la Lombardie et la Vénétie, ce qui ajouta encore au marasme des affaires et aux incertitudes des approvisionnements³². C'est donc dans une zone déjà fortement éprouvée que frappa la crise de subsistances de 1816-1817, dont le tableau clinique a déjà été dressé à l'échelle de l'ensemble du continent européen par John D. Post³³. On sait que le printemps et l'été 1816 furent exceptionnellement froids et pluvieux dans toute l'Europe, ce qui aboutit partout à des moissons et des vendanges à la fois très tardives et très médiocres (sans parler des récoltes d'olives, également faibles, pour les mêmes raisons). Pour l'Italie du Nord, où les neiges avaient tenu jusqu'à début mai, on moissonna jusque vers le début de septembre, pour un produit inférieur d'un tiers à la moitié de la normale, et qui plus est de mauvaise qualité : le blé de cette année-là ne pesait que 55 à 60 kg l'hectolitre, contre 75kg en moyenne, et son rendement en farine était très faible, surtout dans les zones de montagnes. La même contre-performance toucha les États du pape et la partie péninsulaire des Deux-Siciles. La France n'était pas mieux lotie, et si les pouvoirs publics minimisaient soigneusement la pénurie pour éviter d'entretenir la panique, ils ne se cachaient pas la gravité de la situation : « Nous avons la famine dans les deux tiers du pays et la disette dans le reste », écrivait le duc de Richelieu à son ambassadeur à Londres. Pour une fraction de la population des campagnes,

³¹ Voir sur ce sujet Reuben J. RATH, *The provisional Austrian regime in Lombardy-Venetia, 1814-1815*, Austin, University of Texas Press, 1969.

³² La mesure fut levée le 25 novembre 1814.

³³ John D. POST, *The last great subsistence crisis in the Western world*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1977.

l'épuisement de toutes les ressources se traduit par une aut restriction sévère, puis par le recours aux substituts alimentaires les plus variés. Du son, des cosses de haricots, des baies puis des herbes sauvages simplement bouillies, des racines, des glands... L'empereur François lui-même, dans un mémoire adressé à Metternich en août 1816, témoigna qu'à proximité de Gorizia, aux confins de la Vénétie, la population rurale « [devait] se contenter de salade et de soupes d'herbes, lorsqu'elle avait quelque chose [à manger]³⁴ ». La dénutrition était parfois telle que les observateurs décrivaient une population en état de langueur et d'abrutissement, et que les morts de faim n'étaient pas rares.

Les troubles populaires commencèrent à se déclencher au début de 1815 en Italie du Nord, alors que ce fut à l'automne 1816 seulement qu'ils débutèrent pour la France, où ils n'atteignirent d'ailleurs qu'exceptionnellement le Midi. Le recouvrement des impôts en était souvent le déclencheur, tant la crise frumentaire contribuait à entretenir ou à aggraver l'endettement populaire. En Vénétie et en Frioul, en février 1815, des percepteurs venus recouvrer la taxe foncière et la capitation furent attaqués dans plusieurs communes. Ces incidents s'accompagnaient de pillages de boulangeries, d'entraves de voitures de grains sur les routes, de rixes contre de supposés « accapareurs ». Dans un « agroville » de la Polesine comme Praglia, près de deux mille émeutiers pillèrent les réserves d'un riche marchand des grains nommé Giuseppe Comello, et se dispersèrent dans les communes alentours, y commettant de nouveaux désordres³⁵. Comme on le constata plusieurs fois en France l'année suivante, poussés à la fois par leur empathie à l'égard des revendications des foules et par leur souci d'économiser des violences, les maires se portèrent parfois à la tête des mouvements (ou s'y laissèrent porter), cautionnant les réquisitions de réserves privées ou les entraves de voitures, et allant jusqu'à promettre la disparition définitive des impôts. Ainsi dans plusieurs communes du district d'Este, comme Stranghella et Lendenara. Or, c'est bien l'aura de François I^{er} en tant que « meilleur des souverains », ainsi que le nommaient les nombreux partisans du retour des Habsbourg en Vénétie, qui était en question dans de tels mouvements. Bien d'autres pouvoirs récemment réinstallés se trouvèrent interpellés et mis en cause dans leur prérogative nourricière, dans le reste de l'Italie. À Bologne, c'est moins d'une semaine après la transmission des pouvoirs au légat du pape Alessandro Lante par les troupes autrichiennes, en juillet 1815, qu'une émeute frumentaire se déclencha³⁶. Il est indiscutable que les complots bonapartistes de 1816 et 1817, en France, se sont nourris des frustrations et des souffrances provoquées par la crise des subsistances. De même, en Italie du Nord, celles-ci ne sont pas étrangères aux conjurations guelfes ou carbonaristes qui furent déjouées durant ces deux années, souvent

³⁴ Cité par Reuben J. RATH, « The Habsburgs and the great depression in Lombardy-Venetia, 1814-1818 », *Journal of Modern History*, 13, 1941, p. 311.

³⁵ Archivio di Stato di Venezia (ASV), Presidio di governo 1815, fasc. XIV, 2/15.

³⁶ Steven C. HUGHES, *Crime, disorder and the Risorgimento. The politics of policing in Bologna*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 82.

liés à des rumeurs concernant le retour de Napoléon ou le remplacement du souverain : ainsi à Macerata, l'insurrection devait démarrer à l'annonce de la mort de Pie VII, dont l'état de santé était alors très inquiétant³⁷.

Les autorités répondirent en combinant activation de secours d'urgence et politique de fermeté, bref en couplant les deux dimensions constitutives que devaient revendiquer des monarchies nouvellement restaurées, la bienfaisance souveraine et l'autorité. En Vénétie, pourtant nettement moins rétive à leur domination que ne l'était la Lombardie, les Habsbourg rétablirent les tribunaux spéciaux (créés en 1808 par Eugène et supprimés une première fois au moment de l'invasion, en novembre 1813), ce qu'on ne peut manquer de le rapprocher de l'utilisation par les Bourbons, en France, des cours prévôtales, qui étaient supposées frapper vite et fort, directement sur les lieux des incidents, et dont les verdicts n'étaient pas susceptibles d'appel. En Toscane enfin, la loi du 22 juin 1816 réintroduisit la peine de mort pour les vols avec violence.

Les secours exceptionnels ne furent pas négligeables, mais semblent n'avoir été que des gouttes d'eau dans un océan de misère, toujours réservés à des situations locales et jamais systématisés. C'est la logique même de la munificence royale, qui ne saurait constituer ou fonder un droit pour tous, mais qui est d'abord le fait de la sollicitude du souverain pour tel et tel de « ses » peuples, dont la situation l'a particulièrement touché après qu'on l'a alerté. Les campagnes sont moins loties que les villes, ne serait-ce que du fait qu'il est plus difficile d'y répartir les secours : ainsi en janvier 1815, 3 000 livres furent débloquées pour les pauvres des départements du Passeriano et de la Brenta, tandis qu'en avril, 100 000 florins autrichiens (soit 258 000 livres environ) étaient mises à disposition du gouverneur militaire et civil des provinces vénitiennes, le comte Goess, à charge pour lui de les répartir entre les districts les plus affectés, et qu'en juin l'empereur donnait directement 40 000 livres à Vérone et 15 000 ducats à Venise. À terme, via les confréries et les organisations charitables, refondées sur le modèle allemand dans les villes chefs-lieux et dotées de députations dans les villes plus petites, ce sont près de 1, 13M de livres que le royaume aurait reçu des Habsbourg jusqu'en 1817³⁸. De la même manière, les gestes de générosité des princes devaient faire l'objet d'une publicité, y compris auprès des populations ou des régions auxquels ils n'étaient pas destinés, et concourir à susciter partout la reconnaissance due à une bienveillance toute paternelle comme la sienne. « Vous vous pénétrerez de cette pensée, déclara ainsi le maire de Marseille à ses administrés, que votre roi souffre pour vous,

³⁷ Voir Nicolas BOURGUINAT, *Les grains du désordre*, *op. cit.*, p. 373-396, et, par exemple, Domenico DEMARCO, *Il tramonto dello Stato pontificio. Il papato di Gregorio XVI*, Turin, Einaudi, 1949, p. 228.

³⁸ Selon le rapport Lazanzky du 24 août 1817 cité par Reuben J. RATH, « The Habsburgs and the great depression », *op. cit.*, p. 325.

qu'il souffre plus que vous, et vous ne voudrez pas augmenter sa douleur en cessant un seul instant d'être dignes de son affection, d'être dignes de vous-mêmes³⁹ ».

En dehors de ces gestes de munificence, l'essentiel de la politique autrichienne en Italie du Nord tenait dans la relance apportée aux travaux publics et aux ateliers de charité, reprenant la plupart du temps des projets français désorganisés ou interrompus après la chute du *Regno*. En France, l'assistance des pauvres valides par le travail est également au cœur de la problématique des autorités au cours des discussions de l'hiver 1816-1817. De multiples chantiers furent également ouverts par Ferdinand III en Toscane, par la *Notificazione* du 2 janvier 1817. La nécessité de briser la dynamique des bandes de mendiants errant sur les routes et l'exigence de dignité faite au pauvre pour prétendre à des secours allaient doublement dans ce sens. La première répondait notamment à la menace de propagation de l'épidémie de typhus que pouvaient faire peser la circulation des mendiants et leur concentration dans les capitales. De Brescia à Bergame en passant par Milan, on n'hésitait plus en 1816 à expulser *manu militari* les bandes de miséreux venues des cantons suisses, tandis que la Rome de la Restauration devait faire de même pour celles descendues des montagnes d'Ombrie. Au nom de la lutte contre la contagion, Florence obligea la *Sovrintendenza generale di sanità* basée à Livourne à garder « prisonniers » près de 4 000 travailleurs agricoles migrants qui avaient contracté des fièvres suspectes dans le Grossetano, et les fit diriger, à mesure, de leur guérison, sur Siennese⁴⁰. Partout on s'efforçait de réexpédier les mendiants « en surplus », produits par la crise économique, vers leur commune d'origine, jugée seule à même de leur apporter l'aide matérielle qu'ils requerraient. Dans la seconde, on ne manquera pas de voir resurgir le visage pessimiste des Lumières finissantes à l'égard de la pauvreté, tel que l'avait illustré par exemple Lodovico Ricci dans le duché de Modène⁴¹, mais on reconnaîtra aussi une certaine continuité vis-à-vis des pratiques et des enquêtes de l'époque napoléoniennes, systématisées par un haut fonctionnaire comme le baron de Gérando à Florence et à Rome, mais présentes aussi ailleurs. Les projets de création de dépôts de mendicité avaient parfois eu le temps d'aboutir, dans les départements piémontais et ligures, tandis que dans une ville annexée au *Regno* comme Bologne, la *casa d'industria* secourait des familles dans le besoin en les employant dans une manufacture textile. Or dès décembre 1816, le légat y présenterait à Consalvi un plan d'éradication de la mendicité urbaine qui reposait sur la classification des pauvres en quatre catégories : au moins deux d'entre elles (les fainéants irrécupérables et étrangers à la province, fussent-ils

³⁹ Adresse du marquis de Montgrand aux Marseillais, 12 novembre 1816, AN, F¹¹, 723, Bouches-du-Rhône. C'est moi qui souligne.

⁴⁰ Voir Edgardo DONATI, « Dopoguerra e crisi economico-sociale : la Toscana nel 1815-1817 », dans Zeffiro CIUFFOLETTI et Leonardo ROMBAI (dir.), *La Toscana dei Lorena. Riforme, territorio, società*, Florence, Leo S. Olschki, 1989, notamment p. 574-581.

⁴¹ Voir ainsi Stuart J. WOOLF, « Le débat sur la pauvreté en Italie : de Lodovico Ricci à Ilarione Peltiti di Rovere », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 311, 1993, p. 297-311.

quand même sujets du pape) ne pouvaient prétendre à aucun secours, tandis que les infirmes et vieillards dépourvus de toute ressource étaient destinés à être enfermés au *ricovero*, le dépôt des pauvres, et que les chômeurs valides seraient dirigés vers la *casa d'industria*. Celle-ci ne pouvant naturellement absorber la masse des miséreux, on ouvrit des chantiers de restauration des remparts de la ville⁴². De toute façon, il ne pouvait s'agir là que de mesures exceptionnelles, et une fois la crise passée, en France comme en Italie, on resserra les cordons de la bourse et on ne finança plus à fonds perdus ce type d'opérations.

Dans l'ensemble cependant, les nouveaux pouvoirs ne cherchent pas à reprendre à leur compte une politique d'encadrement du marché des grains et réaffirment leur attachement à la liberté des échanges. Ils rejettent à intervalles réguliers les suggestions de certains préfets ou fonctionnaires de rang secondaire (d'arrondissement ou de district) visant à faire pression sur les propriétaires pour les engager à livrer les places de marché, voire à réquisitionner leurs réserves. « Ni le gouvernement, ni l'autorité ne pourraient se mêler de disposer de la propriété des particuliers, ni de leur imposer des contraintes contraires aux maximes générales adoptées pour la prospérité du commerce » répond-on ainsi au préfet de l'Adige en décembre 1816⁴³. Les Bourbons, en France, ne pouvaient pas faire moins que confirmer le principe de l'entière liberté des échanges intérieurs (la loi de prairial an V) et que répudier les méthodes de la Terreur économique. Quant aux vues révolutionnaires sur le « droit à l'existence », devant lequel pourrait s'incliner le droit de propriété, elle avaient déjà fait l'objet de maintes réfutations, comme celles de l'abbé Morellet⁴⁴.

Bref, la monarchie restaurée paria sur le libre commerce, sans s'interdire cependant d'en diriger et d'en coordonner un peu l'action puisqu'elle créa une Commission des subsistances en septembre 1815 sur le modèle du Conseil napoléonien (mais davantage ouverte que celui-ci aux grands négociants)⁴⁵. Dans les départements du Midi français, où l'on se savait tributaires d'apports extérieurs, des consignes comme celles de la circulaire de l'Intérieur du 4 novembre 1816 furent transmises à tous les échelons de l'administration, avec peut-être plus de chances d'être entendues au sud qu'au nord de la Loire où les continuels « enlèvements » de grains entretenaient les peurs. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, le comte de Villeneuve encourageait-il les maires à faire la pédagogie du libéralisme, clamant que la hausse des prix n'était que le préalable à leur égalisation générale – ce qui donnait l'adresse

⁴² Steven C. HUGHES, *Crime, disorder and the Risorgimento*, *op. cit.*, p. 83-86.

⁴³ ASV, Presidio di governo, 1815-16, fasc. XIV, 2/4.

⁴⁴ Déjà auteur d'un manuscrit intitulé « Réfutation de la maxime : le gouvernement doit la subsistance au peuple », Morellet était bien en cour au début de la Restauration. Élu député en 1814, il recevait en outre de nombreux hommages des milieux commerçants. Voir Eugenio DI RIENZO, *Alle origini della Francia contemporanea. Economia, politica e società nel pensiero di André Morellet : 1756-1819*, Naples, ESI, 1994, p. 525-529.

⁴⁵ Voir Nicolas BOURGUINAT, *Les grains du désordre*, *op. cit.*, p. 76-79.

suivante de la mairie de Marseille aux habitants : « La matière qui sert à confectionner le pain et que nous sommes obligés de faire venir du dehors, puisque notre territoire fournit à peine au tiers de notre consommation annuelle, [si] cette matière ne procurait pas, à Marseille, soit aux négociants qui l'y font venir, soit aux boulangers qui la manipulent, un produit suffisant pour couvrir et payer les déboursés et le travail des uns et des autres, les premiers renonceraient à leur commerce, les seconds se ruineraient dans leur profession, et les blés que nous attendons de l'extérieur prendraient une autre route⁴⁶. » La Toscane, de même, réaffirma dès la restauration des Lorraine la liberté absolue du commerce des grains, telle qu'elle avait été voulue par Pierre-Léopold à partir de 1767. Les troubles populaires des années 1780 étaient loin, désormais, et la période napoléonienne avaient permis aux réformateurs éclairés de faire progresser décisivement leurs idées. Pensons notamment à Giovanni Fabbroni dont le *Dei provvedimenti annonari*, paru en 1804, avait été un important manifeste libéral post-léopoldin, rédigé d'ailleurs sous le patronage du gouvernement du royaume d'Étrurie⁴⁷. Parallèlement, on se doute bien que dans la Toscane d'après 1814, la décadence que le blocus continental venait d'infliger au port de Livourne plaidait pour le rétablissement du libre-échange⁴⁸.

Néanmoins, il est rare que ces déclarations d'intention n'admettent pas l'exception. À Pérouse, on vit le délégué apostolique De Simoni s'affranchir du principe de la liberté de commerce et prendre l'initiative de taxer le grain – en faisant faire d'ailleurs de grosses pertes aux boulangers⁴⁹. En fait, les autorités condamnaient parfois très violemment des mesures locales d'encadrement du marché et de lutte contre la hausse, mais en admettaient d'autres. Ainsi cet arrêté municipal pris à Marseille sur l'« interdiction de l'agiotage », qui fut inexplicablement agréé par Decazes, tout-puissant ministre de la Police générale et favori du roi. Non sans cynisme, il remarqua que « l'on ne [pouvait] rassurer le peuple sans effrayer un peu le commerce⁵⁰ ». De manière générale, la préférence des pouvoirs publics allait néanmoins plutôt à l'entretien d'un dispositif de surveillance caché qu'à des mesures de coercition connues de tous. Même les économistes classés libéraux jurèrent en tout cas qu'il y avait peut-être, dans certaines circonstances, des révisions à apporter aux vues trop confiantes en la capacité d'autorégulation du marché. Sismondi, un Genevois familier de l'Italie qui avait autrefois enquêté sur l'agriculture toscane, en fournit un exemple. Il attaqua le *Dei provvedimenti annonari* de Fabbroni, opportunément

46 Adresse du marquis de Montgrand aux Marseillais, 12 novembre 1816, AN, F¹¹, 723, Bouches-du-Rhône.

47 Fabbroni, scientifique ami de Gérando, avait pris la tête des Ponts-et-Chaussées italiens en 1810. Voir Renato PASTA, *Scienza, politica e rivoluzione. L'opera di Giovanni Fabbroni (1752-1822), intellettuale e funzionario al servizio dei Lorena*, Florence, Leo S. Olschki, 1989, p. 504-580.

48 Voir Jean-Pierre FILIPPINI, *Il porto di Livorno e la Toscana, 1696-1814*, Naples, ESI, 1998, t. 3.

49 Domenico DEMARCO, *Il tramonto dello Stato pontificio*, op. cit., p. 228.

50 Brouillon de réponse au comte de Villeneuve, 27 novembre 1816, AN, F¹¹, 723, Bouches-du-Rhône.

réédité en 1817, en remarquant que l'interventionnisme des gouvernements pouvait être justifié lorsque « le commerce, de son côté, n'a[vait] pas bien fait les fonctions qu'on attendait de lui⁵¹ » Instruit par les problèmes d'approvisionnement rencontrés à Rome pendant l'occupation française, l'abbé Nicola Maria Nicolai ajouta un quatrième volume à son œuvre de 1803, *Memorie, legge e osservazioni sulle campagne e sull'annona di Roma*, dans lequel il rappelait l'importance du stockage de précaution et les dangers d'une liberté commerciale illimitée. Il y notait que jusqu'en 1814, la libéralisation n'avait pas produit les résultats escomptés : la production n'avait pas augmenté mais baissé, du fait de l'état de négligence dans lequel on avait laissé les cultures dans tout l'*Agro romano*, et le prix des denrées s'était élevé⁵².

Pour ce qui concerne les stratégies à appliquer aux échanges extérieurs, la continuité est plus nette avec l'Ancien Régime – mais on a vu que c'était aussi le cas du Grand Empire pour ses relations avec ses satellites. En effet, traditionnellement, une fois la crise de subsistances reconnue comme telle, les pouvoirs publics y répondaient à la fois par une plus grande ouverture à l'importation de blés étrangers (jusque-là souvent fermée ou conditionnelle, afin de protéger les débouchés, les prix de vente et donc les intérêts de la grande propriété foncière) et par la fermeture de leurs frontières à toute exportation. Ainsi, même la Lombardie autrichienne de l'époque jésépine avait maintenu un cadre contraignant pour les sorties de grains, avec les *prezzi limite* fixés par l'édit de 1786⁵³. Des mesures coercitives furent donc assez tôt adoptées pour le commerce international. Par exemple pour la Vénétie, l'interdiction d'exporter fut prise par notification impériale dès le 20 mars 1815, et le gouvernement décrète que les entrées de grains étrangers par le port de Venise seront libres de tout droit le 14 octobre de la même année⁵⁴. Côté français, les dates sont respectivement le 3 août 1816, pour l'interdiction d'exporter, et les 10 août et 26 novembre 1816 pour l'encouragement à l'importation⁵⁵. Or l'extension géographique de la crise de 1816-1817 est si grande que, mécaniquement, ce sont tous les États européens qui se fermèrent la porte les uns aux autres en l'espace de quelques mois. Les États (ou parfois les municipalités, via les achats par souscription à l'étranger) cherchèrent alors à encourager ou à superviser la passation de marchés sur des places plus lointaines : aux États-Unis, en Baltique, en Russie. Et comme on le sait, c'est en partie aux blés de la mer Noire et au commerce d'Odessa qu'ils durent finalement leur salut : l'arrivée de

51 *Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres, arts et littérature*, 1819, p. 247, cité par Renato PASTA, *Scienza, politica e rivoluzione*, op. cit., p. 518.

52 Voir Alberto CANALETTI GAUDENTI, *La politica agraria ed annonaria dello Stato pontificio, da Benedetto XIV a Pio VII*, Rome, Istituto di studi romani, 1947, p. 72-77.

53 Alexander I. GRAB, *La politica del pane*, op. cit., p. 175-177, et Stuart J. WOOLF, *A history of Italy, 1700-1860. The social constraints of political change*, Londres, Methuen, 1979, p. 128.

54 Giulio MONTELEONE, « La carestia del 1816-17 nelle province venete », *Archivio Veneto*, 86-87, 1969, p. 47.

55 John D. POST, *The last great subsistence crisis...*, op. cit., p. 53

ceux-ci sur les marchés ouest-européens, commencée timidement sous Catherine II, franchissait une étape décisive avec la crise de 1816-1817 et allait profondément modifier la géographie économique des céréales en Méditerranée pour le demi-siècle à venir⁵⁶. La Sicile des Bourbons voyait ainsi son rôle de grenier contesté et ses prix céréaliers tirés vers le bas, ce qui l'enfonça dans le marasme dès 1818. L'approvisionnement de Venise, de Gênes, de Livourne, de Marseille allait s'adapter rapidement à cette nouvelle donne⁵⁷. Commerce international et bienfaisance souveraine, dans cette ère nouvelle, allaient-ils cesser d'être en contradiction ? Il est en tout cas certain que la crise de 1815-1817 fut un moment important de la re-légitimation des pouvoirs politiques de l'Italie des Restaurations, où ils furent contraints de faire la part des choses entre ancien et nouveau et de s'affronter au modèle administratif légué par Napoléon.

⁵⁶ Voir Jean-Louis MIÈGE, « La guerre de Crimée et le commerce des blés en Méditerranée », dans *Les céréales en Méditerranée*, Marseille/Rabat, CNRS Éditions/Éditions La Porte, 1993, p. 145-148.

⁵⁷ Dès 1817, Giovan Pietro Vieusseux voyageait à Odessa et Taganrock pour le compte de la maison livournaise Senn, Guebhard et C. Voir son *Journal-itinéraire de mon voyage en Europe (1814-1817)*, éd. de Lucia Tonini, Florence, Leo S. Olschki, 1998.

II.

AUTOUR D'UNE SOURCE

DE ROCHEFORT À NOUMÉA, AVEC LES CONDAMNÉS DE LA COMMUNE ET
LES DÉPORTÉS DE KABYLIE : JOURNAL DE BORD D'UN VOYAGE MARITIME EN
NOUVELLE-CALÉDONIE (1874-1875)

*DE ROCHEFORT À NOUMÉA, AVEC LES CONDAMNÉS DE LA
COMMUNE ET LES DÉPORTÉS DE KABYLIE*

Nicolas BOURGUINAT

« Ces quelques notes prises sans ordre et à la hâte... »

Le journal de bord que nous publions ici dans son intégralité est un carnet de petit format. Les pages ne sont pas numérotées. Sa couverture s'est perdue, de même également que la carte retraçant le périple du *Calvados* qui accompagnait le texte et qui est mentionnée à la première page. Il se présente comme un texte d'ambition modeste, consignait les « faits saillants » intervenus durant 5 mois de mer, et il s'interrompt d'ailleurs le jour même où l'auteur pose le pied en Nouvelle-Calédonie pour la première fois, le 18 janvier 1875. De toute évidence, on n'a pas affaire à un diariste accompli. Comme beaucoup de journaux contemporains, par exemple ceux tenus par des anonymes dans les villes assiégées de la guerre de 1870, celui-ci est d'abord le fruit des circonstances exceptionnelles vécues par son auteur – ici, le voyage au long cours vers une destination exotique et quasiment inconnue du public contemporain, et il commence et prend fin avec le voyage lui-même. Plusieurs passages laissent penser pourtant qu'il répondait à une autre visée que tromper l'ennui du bord et garder une trace de l'expérience vécue de ce voyage. Sans désigner exactement un destinataire, l'auteur rédige souvent comme s'il y en avait un ou plusieurs : des proches, des parents, qui auraient été conduits plus tard à lire cette modeste trace de son long périple, et qu'il aurait fallu renseigner, auxquels il aurait souhaité faire comprendre « la vie monotone du bord ». Car sa démarche est souvent pédagogique : à propos des indications de route, pour lesquelles il donne des explications sur les mesures en usage (la lieue marine, le mile), à propos de la faune aquatique et des oiseaux rencontrés sur sa route, qu'il décrit précisément, ou bien à propos des règles de vie et de conduite sur un bateau : on verra par exemple les passages sur les signaux de reconnaissance qu'échangent les navires, ou sur les enterrements en mer.

Comme très souvent, contrairement à l'idée reçue qui est attachée à la notion de journal, il ne s'agit pas ici d'une écriture intime, ni pour le sujet traité puisque la personnalité du narrateur y est pratiquement absente, ni pour l'usage de l'objet « journal » qui donc (du moins c'est vraisemblable) n'est pas ici purement privatif. Les carnets noircis en voyage étaient destinés à être montrés

à la famille et aux amis. Parfois même, plutôt que conservés d'un seul tenant, ils étaient découpés en sections ou rédigés sous forme de lettres et envoyés par courrier aux destinataires demeurés au pays. Sans doute ici l'auteur a-t-il voulu que sa famille puisse avoir une trace de cette expérience, de toute évidence sans précédent et sans équivalent. Son carnet de route a-t-il été adressé en métropole après son arrivée, ou bien l'a-t-il conservé par devers lui et l'a-t-il rapatrié lui-même, des années plus tard ? On ne le saura certainement jamais¹.

L'identité de ce scripteur, qui signe V.C. au bas de la dernière page, reste pour l'instant un mystère. Celui-ci ne sera pas levé tant qu'on n'aura pas entrepris des recherches plus approfondies dans les Archives de la France d'Outre-Mer, à Aix-en-Provence, et éventuellement dans celles de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie, à Vincennes et au Blanc, sans compter les dépôts de la Marine dans les différents ports du Ponant. Recherches dont le résultat est par ailleurs très aléatoire.

Car même si c'est une forte probabilité, rien ne permet de dire avec une absolue certitude que l'auteur est un militaire et que l'on pourrait grâce à de telles recherches mettre un nom sur lui et reconstituer sa carrière. Certes, avant de quitter Rochefort, il rencontre un « camarade de son ex-escadron », ce qui laisse supposer qu'il appartient ou qu'il a appartenu soit à la gendarmerie, soit à l'armée. Cependant, à bord du *Calvados*, il n'a pas de mission assignée. Il n'est pas affecté à la garde des prisonniers, donc ne fait *a priori* pas partie des surveillants militaires. Mais il évoque à plusieurs reprises les compagnons qui partagent son « logement » (qui n'est autre qu'une cage qui a abrité des condamnés dans un précédent transport, et qui a été un peu aérée et réaménagée), et il parle de leur groupe à la première personne du pluriel, comme d'un collectif. Il ne s'agit pas d'émigrants libres, car la dernière page montre qu'il ne se destine pas, comme certains des passagers qui viennent de mettre pied à terre à Nouméa, à prendre une concession de terres agricoles. Il pourrait donc avoir fait partie d'un groupe d'hommes se rendant en Nouvelle-Calédonie pour y prendre leurs fonctions. Quelques fonctionnaires de rang modeste, des Domaines ou des Postes ? Le fait qu'il prenne son ordre de mission au ministère de la Marine en soi ne prouve rien, car tous les aspects du fonctionnement de cette colonie des antipodes dépendaient de ce seul ministère, en 1874. Ou peut-être un gendarme, ou un gardien du bagne ? Dans sa famille, qui a aimablement mis à notre disposition le manuscrit du carnet et qui en possède l'original, le souvenir s'est conservé d'un aïeul officier qui aurait vécu avant la première guerre mondiale. Manifestement, notre auteur n'a pas encore atteint ce grade, et s'il est appelé à le faire plus tard, il est encore en 1874 soit simple homme du rang, soit aspirant ou adjudant. Le berceau de sa famille est à Scey-sur-Saône (Haute-Saône), la commune située à quelque 20 km de

¹ Pour situer le « journal de bord » au sein du genre diariste, voir quelques éléments de réflexion dans Françoise SIMONET-TENANT, *Le journal intime*, Paris, Téraèdre, 2004, et dans Victor DEL LITTO et Emanuele KANCEFF (dir.), *Le journal de voyage et Stendhal*, Turin/Genève, Slatkine, 1986.

Vesoul d'où il part pour se rendre à Maranville et prendre le train pour Paris. Née à la fin du XIX^e siècle, la grand-mère du possesseur actuel du carnet, M. Didier Péronne, que nous tenons à remercier bien sincèrement, était probablement apparentée à l'auteur du texte. Mais on ignore pour l'instant à quel degré. Il est possible que le nom de jeune fille de cette personne, Chibert, puisse correspondre à l'initiale, C. , qui se trouve avec le paraphe à la dernière page du carnet. Cela ne nous donne pas, pour l'heure, de certitude.

« Je vois bien peu de monde avec de bons principes... »

V.C. a également une formule énigmatique au sujet des « maîtres » (probablement veut-il dire : les « quartiers-maîtres »), à la table desquels un certain M. Lecat, qui est à bord et fait partie de ses connaissances, pourrait le faire admettre, mais où il n'y a plus de place disponible. Il se console en remarquant que l'ordinaire n'y est pas meilleur que le sien, qui lui-même n'est guère différent de la « ration de la marine » des matelots et des prisonniers que le navire transporte. Il ne fait donc aucunement partie des privilégiés du bord. Mais V.C., en dehors de ses compagnons de « chambrée » qu'il côtoie quatre mois durant pour les repas et pour les nuits, ne se confond pas volontiers avec les autres passagers. Il a bien le sentiment que tous partagent une condition commune, et pour cette raison il tient la chronique de la vie à bord, des incidents, maladies ou décès. Il écrit parfois « nous » pour évoquer les espérances ou déceptions de l'ensemble des passagers, par exemple lorsque la quarantaine les empêche de toucher terre à Dakar, mais pour autant il ne se mêle pas beaucoup à eux. Ses formules lapidaires ne trompent pas, ses opinions sont tranchées. Il ne s'identifie pas aux soldats et aux marins, on l'a vu, même s'il les respecte. Quant aux émigrants, ils sont presque à mettre dans le même sac que les condamnés. Ces gens-là n'ont « pas de bons principes », ces gens-ci sont « décidés à tout », ce sont des espèces de *desperados* ainsi qu'il le note à propos du châtiment que subit le forçat qui a tenté de s'évader en filant à l'eau à proximité de Madère.

Lui-même se dévoile très peu, et ne laisse guère de place à ses émotions. Il évoque les épreuves difficiles d'un passé encore proche à l'occasion du changement d'année, mais il n'en laisse pas percer davantage ni sur sa situation personnelle ni celle de « ceux qui [lui] sont chers » et qui sont demeurés en métropole. Son éloignement en Nouvelle-Calédonie est-il définitif, destiné à procurer des ressources stables à sa famille, pour laquelle il a manifestement des inquiétudes (voir ainsi l'entrée du 1^{er} janvier 1875) ? Son « adieu » solennel aux côtes de France, au début, le laisserait penser. C'est donc un texte écrit par un homme ordinaire, moyen, peu familier des choses de la mer et de la navigation, qui s'étonne de ce qu'il voit, et qui du coup témoigne. Du point de vue archivistique, la plupart des journaux tenus par les commandants de bord pour les transports maritimes vers la Nouvelle-Calédonie qui ont eu lieu à cette époque peuvent être considérés comme détruits – ils avaient été entreposés dans les dépôts de la Marine situés dans les

ports où ces navires ont été désarmés, pendant la seconde guerre mondiale le plus souvent. Bien sûr, on possède quelques témoignages de déportés de la Commune, qui en plus de leur expérience de la Nouvelle-Calédonie ont évoqué leur traversée (on en trouvera *ci-infra* la liste exhaustive). La vie du bord n'y est pas absente, ni la géographie, ni la sensibilité aux paysages, sans doute, d'autant qu'ils émanent de gens éduqués, du moins sachant écrire, et la lecture de quelques pages de Joannès Caton ou de Henry Bauer suffisent pour voir qu'on a affaire à une prose d'une toute autre tenue que celle de V. C. La plupart du temps cependant, ce ne sont pas des journaux de route, même s'ils en reprennent parfois l'organisation et la chronologie. Si leur base a peut-être été constituée par des notes prises au jour le jour, ces notes ont été recomposés *a posteriori*, en vue de l'édition de mémoires. Le contenu et le ton se ressentent toujours du point de vue qui est celui de leurs auteurs, qui voyagent sous la contrainte et qui mettent assez naturellement l'accent sur la condition carcérale et sur les relations humaines, soit au sein de leur groupe des condamnés politiques, soit entre ce groupe et les autres. Pour la spontanéité des notations, seules les lettres de Henri Messager peuvent être apparentées au journal que nous présentons ici : encore l'auteur est-il un bourgeois lettré, d'une part, et encore voit-il d'autre part toute son aventure à travers la proximité que la détention et le voyage ont créée entre lui et l'une des grandes figures de la déportation, le polémiste Henri Rochefort. V.C. quant à lui n'écrit pas pour faire des effets ni pour plaire à un public, et encore moins pour l'Histoire ou la postérité. V.C. est un homme ordinaire, parti de son plein gré, mais déconcerté par cette navigation et par l'attente, la promiscuité et l'ennui qu'elle sécrète, et il parle pour ces autres auxquels spontanément il s'intègre. Il le fait sans pour autant projeter de subjectivité sur le compte rendu du voyage, d'où un ton neutre et presque clinique, et une volonté implicite d'objectivité, de distance : cette absence d'ego, cette modestie du point de vue donnent à son journal sa valeur. Il offre les aperçus d'une véritable source pour l'histoire de la navigation, bien sûr : la route, la météorologie, les conditions de vie et mœurs des matelots, l'alimentation et la santé à bord, les morts en série qui peu à peu deviennent banales... Mais aussi pour l'histoire culturelle (les perceptions de l'ailleurs – l'escale sur la côte africaine – et de l'altérité – les détenus « arabes »). Mais aussi pour l'histoire sociale, avec la hiérarchie et les rapports entre les groupes humains et les catégories professionnelles, dans le presque huis-clos de ce navire, sans parler des passagères, des enfants, des familles. Le tout est à mettre en liaison avec les événements de la grande histoire contemporaine, bien sûr. Car V.C. est un témoin de l'ordinaire d'une traversée exceptionnelle, à la fois pour sa durée, pour sa destination, et pour son chargement : en effet, parmi les prisonniers présents à bord figurent à la fois des disciplinaires, c'est-à-dire des mauvais sujets et des récalcitrants dont l'armée se débarrasse (ainsi les tristement célèbres « bat'd'AF » d'Algérie²), et qui sont débarqués ici au Sénégal ; des criminels de droit commun que l'on destine au bagne de l'île

² Voir Dominique KALIFA, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2009.

Nou ; et enfin et surtout des politiques : des condamnés de la Commune d'une part, et des condamnés de l'insurrection de la Grande Kabylie d'autre part.

Avec les condamnés de la Commune de Paris

Les travaux consacrés au séjour des communards en Nouvelle-Calédonie permettent d'identifier aisément le convoi. *Le Calvados* a effectué deux voyages vers Nouméa, le premier en avril-septembre 1873 qui est connu par le *Journal* de Joannès Caton, qui se trouvait à bord, et le deuxième, dont il s'agit ici, avec appareillage le 5 septembre 1874 (depuis l'île d'Aix, puisque le comptage de V.C. débute à partir du dernier port des côtes françaises) et arrivée le 18 janvier 1875 en rade de Nouméa. Le navire était habitué, si l'on peut dire, à ces destinations, et avait déjà servi avant la Commune. Tout comme *La Danaë*, qui ouvrit le bal des convois de communards en 1872, c'est un navire qui était affecté au transport de forçats depuis plusieurs années.

C'est le 15^e convoi et c'est loin d'être le dernier. Alors même que la défaite de la Commune s'éloigne, la justice militaire suit son cours. Dans la mesure où les conseils de guerre ont continué à juger jusqu'en 1879, certains de leurs actes ont échappé à la comptabilisation du rapport Appert, qui date de 1875. Par exemple, des hommes jugés *in absentia* et condamnés par contumace ont pu être repris et rejugés. Les effectifs en Nouvelle-Calédonie ont donc beaucoup varié³. Au total, compte tenu des commutations de peine et des décès avant l'arrivée en Grande-Terre, on considère que seuls 360 communards ont subi leur peine comme forçats à l'île Nou, et encore 17 au titre de la Commune de Narbonne, 7 de celle de Marseille, 3 et 1 de celles de Lyon et Saint-Étienne... Les déportés dans une enceinte fortifiée auraient été autour de 1100, et les déportés simples environ 3400.

On verra que V.C. distingue les « Arabes » des autres. En dehors des caractères physiques et des traits culturels et religieux, qu'il observera à l'occasion des rites funèbres, ou bien du Ramadan, c'est d'abord le fait qu'il soient isolés entre eux pendant toute la durée du voyage qui le conduit à les désigner ainsi. Les autorités militaires qui ont en charge le transport les considèrent donc comme un groupe distinct. C'était la règle en Corse qui accueillait, dans la citadelle de Calvi et dans la Torreta génoise de la ville basse,

³ Les sources de la répression de la Commune sont parfaitement connues, mais les chiffres varient toujours légèrement d'un ouvrage à l'autre. Le rapport du général Appert, directeur de la Justice militaire, qui date de 1875 a décompté les individus arrêtés ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire – mais ses données sont incomplètes du fait que les conseils de guerre ont continué à juger jusqu'en 1879, l'année de la première amnistie partielle : portés à 26 par la loi du 7 août 1871, ils ont eu à traiter de 50 559 cas représentant l'inculpation d'un total de 46 835 individus. Le « Registre de la Déportation » (H-789 des Archives de la France d'Outre-Mer à Aix-en-Provence) ne fournit qu'une liste incomplète, tandis que la plupart des autres sources (dossiers des navires, rapports des commandants ou comptes rendus des médecins majors, qui sont dans la sous-série H30) offrent des renseignements inégaux, assez pauvres au total pour ce second voyage du *Calvados*.

quelques dizaines de rebelles algériens condamnés à la déportation sous le Second Empire. Il en sera de même en Nouvelle-Calédonie, à l'île des Pins. Le peuplement, dopé par les trois convois de 1873 (*Loire, Calvados et Garonne*), s'y étendait sur une bande de terre depuis la localité d'Ouro jusqu'à celle de Gadgi, où une enclave était réservée aux Kabyles. Selon Germain Mailhé, cependant, si « le règlement interdisait les rapports avec eux, nul n'en tenait compte. Ils vendaient les fromages faits avec le lait de leurs chèvres ; on faisait connaissance, on se liait, on se recevait⁴ ».

En revanche, V.C ne s'embarrasse pas de subtilités pour les autres prisonniers, qu'il confond toujours sous le même vocable de « forçats ». Passe encore que ce faisant, il assimile les « politiques » aux « droits communs » : les communards s'étaient beaucoup plaints de cette confusion, volontiers pratiquée par les autorités, et de la dégradante promiscuité qui en résultait avec des criminels endurcis, qu'ils avaient souvent dû subir pendant leur détention dans les forts de la façade atlantique (et au bagne de Toulon jusqu'en 1873, pour les plus lourdement punis, comme Jean Allemane). « Jamais je ne me serais douté, écrivit un jour Henri Messenger à sa famille, que la France possédât autant d'individus dégradés sous tous les rapports. On ne sait, en passant dans la cour [de la prison], si on côtoie un honnête homme ou un voleur » (17 février 1872). Elle ne leur fut pas toujours épargnée en Nouvelle-Calédonie. Mais pour la plupart des convois, les témoignages des communards soulignent plutôt que les officiers de bord montraient de la compréhension pour leur statut de « politiques ». « Je te dirai si cela peut te faire plaisir que les officiers et l'équipage nous traitent avec politesse, pour eux nous sommes des déportés politiques et non des prisonniers ; les surveillants doivent être polis, ou sinon « aux fers », ou tout au moins privés de vin... Nous montons sur le pont 3 heures le moins par jour, excepté en rade », écrivait ainsi un compagnon d'Henri Messenger, qui reçut sa lettre au Brésil⁵. Inversement, les quelques officiers qui leur ont opposé une intransigeance presque fanatique ont été bien identifiés. Surtout, ce terme générique de « forçats » dissimule d'importantes différences de statut entre les condamnés de Commune. Les véritables forçats, c'est-à-dire les plus durement condamnés, destinés aux travaux forcés au bagne de l'île Nou, n'étaient pas plus de 360 : on les appellera indifféremment les « bagnards », ou les « transportés ». La plus grande partie des communards envoyés en Nouvelle-Calédonie l'ont été sous deux autres statuts, dans le cadre de la loi d'avril-juin 1850 sur la déportation : la déportation dans une enceinte fortifiée, ici la presqu'île Ducos, et la déportation simple, ici sur l'île des Pins.

4 Germaine MAILHÉ, *Déportation en Nouvelle-Calédonie des Communards et des révoltés de la Grande Kabylie (1872-1876)*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 268.

5 Henri MESSENGER, *Lettres de déportation*, éd. de Jean Maitron, Paris, Le Sycomore, 1980, reproduite par Roger PÉRENNÈS, *Déportés et forçats de la Commune. De Belleville à Nouméa*, Nantes, Ouest Éditions/Université Inter-Âges de Nantes, 1991, p. 269. Reçue par lui à Santa Catarina le 24 novembre 1872, la lettre est datée de Gorée le 27 octobre. Henri Messenger, né en 1850 et fils d'un négociant en farines, lui-même comptable, est un mobilisé de 1870 puis un garde national qui est tombé dans la Commune un peu par hasard, sans engagement révolutionnaire.

Le projet de loi fixant les lieux de déportation pour les « criminels de la Commune », avait été fixé par l'amiral Pothuau, ministre de la Marine et Dufaure, garde des Sceaux. Il faut d'ailleurs distinguer la loi qui désigne de nouveaux lieux de déportation (23 mars 1872) et la loi ayant pour objet de régler la condition des déportés à la Nouvelle-Calédonie (25 mars 1873), et noter que, aux termes de l'article 9 de cette dernière, les déportés simples dès le moment de leur arrivée et les déportés dans une enceinte fortifiée qui présenteraient 5 ans de conduite irréprochable « pourraient recevoir une concession provisoire de terres », toujours susceptible bien entendu de leur être retirée (art. 10) en cas de défaut de mise en valeur, d'inconduite, et surtout de tentative d'évasion. Pour les travaux forcés, destinés aux plus coupables ou aux plus endurcis, le Second Empire avait privilégié l'Algérie (Lambessa) et la Guyane. Diriger les transportés en Nouvelle-Calédonie, au bagne de l'île Nou, cela obéissait d'abord à l'idée que le contact des condamnés ne corromprait ou n'effraierait aucune société déjà établie. Quoi qu'on ait pu en dire, il s'agissait d'abord de les éloigner, et non de les régénérer au contact d'une nature paradisiaque⁶, même si certaines formules prêtent à l'équivoque, comme ces mots du rapporteur de la loi de 1873, à propos de l'île des Pins : « On y jouit d'un printemps perpétuel. Aucune espèce de maladie n'est à redouter pour l'Européen qui peut, sans inconvénient, coucher en plein air sans abri⁷. » Cette île des Pins, lieu de séjour des déportés simples, était surtout vaste (13 000 ha) et très isolée, en pleine mer, à près de 80 km des côtes de la Grande-Terre. On prétendait y encourager la colonisation, mais elle ne valait pas grand chose du point de vue agricole, avec des sols sableux et quasi stériles dans certaines zones. L'isolement et les requins infestant la mer rendaient l'évasion presque impossible, de sorte qu'il n'y avait pas besoin de surveiller les condamnés. De plus, une tribu canaque, tenue en mains par des pères maristes, contrôlait toute une bande de territoire, de sorte qu'il y avait à l'intérieur de l'île une ligne de démarcation implicite. Quant à la presqu'île Ducos, lieu de séjour des déportés dans une enceinte fortifiée, elle était reliée à Nouméa par un cordon sableux. Une crête rocheuse, sur laquelle il était facile d'installer les surveillants, y ferait office de pourtour de fortifications. Les transportés de droit commun qu'on y avait mis initialement (et qu'on transféra sur l'île Nou) avaient déjà construit les baraquements pour l'intendance. Des palissades permettaient, à terme, d'isoler deux enceintes distinctes. Les communards devaient attendre en ces lieux leur amnistie, dont la rumeur parlait déjà au moment du vote de la loi de 1873, et qui intervint en deux temps, 1879 puis 1880.

Les détenus qui avaient été pris dans les derniers jours de la Commune ou dans les semaines suivant la fin des combats avaient été progressivement évacués des centres de Versailles et de Satory. Tous ceux en attente de jugement ou d'élargissement devaient être dirigés sur les centrales de Belle-Île,

⁶ Voir l'argument d'Alice BULLARD, *Exile to paradise. Savagery and civilization in Paris and the South Pacific, 1790-1900*, Stanford, Stanford University Press, 2000.

⁷ Cité par Germaine MAILHÉ, *Déportation en Nouvelle-Calédonie...*, *op. cit.*, p. 242.

Landerneau, Saint-Brieuc et Thouars, par décision du ministre de la Guerre du 16 décembre 1871. Les pénitenciers accueillant les condamnés aux travaux forcés avant leur départ étaient ceux de Saint-Martin-de-Ré et de Toulon (jusqu'en 1873, année de sa fermeture). Quant aux déportés, ils eurent en fait cinq lieux de dépôt possibles avant leur départ : le fort de Quélern dans la rade de Brest (il fait partie des dispositifs défensifs, à la limite sud, sur le territoire de la commune de Roscanvel), la citadelle de Saint-Martin-de-Ré (mais bien entendu pas le même espace que les forçats), le fort Boyard près de l'île d'Aix, et le fort des Saumonards et la citadelle du Château sur l'île d'Oléron : en réalité, les trois derniers fermeront en juin 1872, janvier 1873 et juin 1873. En août 1873, le ministère de la Guerre demandera à l'Intérieur de récupérer la citadelle de Ré (sauf pour les forçats, qui restèrent sur place), de sorte que les 312 déportés restants, parmi lesquels 89 « Arabes » furent transférés à Quélern. Enfin en août 1874, le fort Quélern fut lui-même vidé de ses occupants par le ministère de l'Intérieur : le départ du *Calvados* qui nous intéresse correspond donc à cette dernière opération⁸.

Avec les insurgés de la Grande Kabylie

Avant que V.C. ne le rejoigne, à l'île d'Aix, le navire était donc parti de Brest avec déjà un certain nombre de condamnés, parmi lesquels quelques dizaines d'Algériens. L'insurrection kabyle de mars-juillet 1871 s'était soldée par 2600 tués environ côté français, et la répression avait fait au moins 30 000 victimes côté algérien. Les origines de la révolte sont complexes, mêlant l'inquiétude de l'aristocratie guerrière devant les avancées de la colonisation civile en Kabylie et le refus des troupes de spahis, en janvier 1871, d'être envoyés en métropole pour participer à la guerre franco-allemande, alors sur sa fin. Au total, 250 tribus se soulevèrent, et il fallut porter l'effectif des troupes françaises sur place de 45 à 86 000 hommes pour venir à bout des insurgés. La France exigea des vaincus le paiement d'une indemnité de guerre, par fusil, plus ou moins élevée selon le degré de dissidence des tribus, et avec pas loin de 175 000 armes confisquées, celle-ci rapporta 36 M au Trésor public. Mais ce n'était pas encore assez : pour en garantir le paiement, en guise de gage en quelque sorte, on mit sous séquestre le territoire de ces tribus, qu'on ne restitua jamais. D'où le fait que la révolte kabyle de 1871 contribua paradoxalement à relancer la colonisation : avec 446 000 ha de terres nouvelles à attribuer, on ne pouvait manquer d'attirer de nouveaux émigrants, et la population européenne de la région, très modeste à l'origine, de l'ordre de 3 500 habitants, atteignait finalement 26 000 personnes à la fin des années 1890. Mais la répression fut également judiciaire, bien entendu. 400 personnes réunies plus ou moins arbitrairement autour des chefs furent frappés par la justice. Des avocats très célèbres, tel Jules Favre, qui avait tout de même été le ministre des Affaires

⁸ Ceux qui n'embarquèrent pas prirent la direction la prison de Saint-Brieuc, qui prit le nom de « dépôt spécial ».

étrangères du Gouvernement de la Défense Nationale de 1870-1871, firent pour l'occasion le déplacement à Alger. Les procès durèrent près de deux ans, car plusieurs « affaires » avaient été disjointes et jugées séparément. Pour le sac de Rebeval (2 colons brûlés vifs), il y eut 6 condamnations à mort dont 3 exécutées, et 3 condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée. Pour l'attaque de Bou Saada (3 colons tués), ce fut jusqu'à 23 condamnations à mort dont 5 seulement furent exécutées et les autres commuées. Pour le massacre de Palestro, on prononça 23 peines de déportation et on condamna à mort 8 personnes, dont le caïd Ali ben Dahman. Parmi les grandes figures de la révolte kabyle, Boumezag El Mokrani, Ahmed Bey, Aziz et le caïd Ali partirent pour la Nouvelle-Calédonie⁹. À côté des quelques responsables qui furent exécutés, le plus grand nombre eurent leur peine commuée en déportation dans une enceinte fortifiée, et à la fin il y eut commutation générale des peines en déportation simple. Le lieu de déportation traditionnel pour cette population nord-africaine était la Corse, essentiellement à Calvi, où deux ou trois tenaient café ou commerce dans la ville, et où quelques-uns avaient été rejoints par leur famille. Les révoltés de 1871 y arrivèrent en deux temps, d'abord 200 originaires de la région de Bougie, puis encore 223 en 1872 aux origines plus dispersées. Parmi cet effectif, seuls les plus sévèrement condamnés, les *djouads* ou maîtres des confréries, qui avaient prêché la guerre sainte et entraîné les combattants, attendaient de subir leur déportation plus loin. Mais la plupart ne croyaient pas possible qu'on pût les envoyer aussi loin qu'en Nouvelle-Calédonie. Dans un premier temps, beaucoup furent incarcérés sur le continent, sur la façade méditerranéenne ou bien atlantique. Avant *Le Calvados*, en 1874, *L'Orne* et *La Loire*, avaient déjà pris des Arabes à fort Quélern, avec des incidents sérieux à l'embarquement dans le premier cas, sans doute dus à l'improvisation. L'effectif du premier transport n'est pas connu, mais on s'accorde sur un chiffre de 46 hommes pour le second, tous originaires de la province de Constantine et issus de familles impliquées dans l'insurrection (mais pas de chefs, hors quelques cheiks) et tous déjà commués.

La traversée et le régime de la vie à bord du Calvados

Pour le premier voyage de *Calvados*, en 1873, on a la composition détaillée du personnel présent à bord, qu'on pourra comparer avec celle que donne V.C. pour l'expédition de 1874-1875. Un capitaine de frégate, un lieutenant de vaisseau, trois enseignes, un aide-commissaire, un médecin de 2^e classe et un aide, quinze officiers marins, 13 quartiers-maîtres, 97 matelots, un aumônier, bref 134 officiers et marins. Mais c'est compter sans les émigrants et les autres passagers qui mangent à la table de l'état-major (13 au total), et sans la troupe embarquée : 4 gendarmes, 1 adjudant, 17 militaires et 18 surveillants, accompagnés de leur famille, qui rejoignent leur poste en Nouvelle-Calédonie. Ces catégories étaient quasi toujours présentes sur les navires gagnant Nouméa,

⁹ Christian SICARD, *La Kabylie en feu*, Paris, Éditions Georges Sud, 1998, p. 186-189.

seules les proportions variaient. L'anarchiste Charles Malato parlera pour sa part de ces « échantillons d'animaux à deux pattes : déportés politiques, forçats, – on en prit le lendemain 300 à l'île d'Aix –, fantassins de marine, artilleurs, gendarmes, surveillants militaires, fonctionnaires grands, moyens et petits, émigrants libres, familles allant rejoindre leur chef. De l'arrière, où trônaient le commandant et son état-major, aux cages des prisonniers en passant par le *vulgum pecus*, dont j'étais, parqué dans la batterie basse, ce navire offrait bien l'image de notre société hiérarchique et autoritaire¹⁰ » ! Le « Règlement du service à bord », qui datait du 30 mars 1872, définissait très précisément le rôle de chaque personnel, depuis le commandant jusqu'au matelot. On le voit dans le texte du journal, aussi bien les passagers civils que les surveillants militaires pouvaient être sanctionnés par le commandement en cas d'écarts : fouilles, interrogatoires, privations alimentaires voire mise aux fers menaçaient les récalcitrants.

Par contre, on n'a guère d'information sur le deuxième voyage du *Calvados*. Dans son étude très détaillée des convois, Roger Pérennès relaie juste le fait que 62 Arabes étaient à bord, dont 3 devaient mourir en mer. Germaine Mailhé considère de son côté que *Le Calvados* était habité par « 400 hommes, équipage et passagers libres compris », outre les 257 déportés et 62 déportés arabes : donc quelque chose comme 720 hommes à bord – on verra que ce comptage est incomplet car il omet les troupes de marine, dont les effectifs sont ici beaucoup plus importants que ceux des autres convois des années 1870¹¹. Difficile de préciser le nombre exact des communards parmi les déportés, et encore moins de les identifier, car les sources manquent pour reconstituer la liste. D'après Roger Pérennès, en effet, si les archives de la Marine conservent les dossiers des 6000 individus qui ont été expédiés du bagne de Toulon en Nouvelle-Calédonie de 1864 à 1873, « les Communards n'ont fait l'objet d'aucune inscription particulière. Pour reconstituer de manière exacte l'effectif embarqué, observe-t-il, il faudrait dépouiller toutes les notes de service de la Préfecture maritime (ce qui suppose[rait] beaucoup de disponibilité) ». Donc à ce jour, « la seule liste d'embarquement [complète] en possession » des historiens reste celle de *La Virginie*, qui a chargé le 19 juin 1872 180 forçats dont 79 insurgés de la Commune¹². Semble-t-il, il appartenait donc au préfet maritime, à Brest puis à Rochefort, de dresser les listes de ceux qui partaient... Combien les communards étaient-ils exactement parmi les « forçats » du *Calvados* ? Peut-être une petite moitié, peut-être moins ? Sur le navire qu'emprunta Charles Malato, âgé de 17 ans, pour accompagner son père en déportation, il n'y avait pas plus de 25 condamnés de la Commune. Au 31 août 1873, 3 358 déportés étaient déjà partis, ce qui laisse imaginer qu'on était

¹⁰ Charles MALATO, *De la Commune à l'anarchie*, Paris, P.-V. Stock, 1894, p. 3.

¹¹ Germaine MAILHÉ, *Déportation en Nouvelle-Calédonie...*, *op. cit.*, p. 292. V.C. compte 239 déportés seulement.

¹² Roger PÉRENNÈS, *Déportés et forçats*, *op. cit.*, p. 117. Cette liste a été publiée par Mireille Forget, en 1972, dans le *Bulletin des Amis du Vieux Toulon*.

au creux de la vague au moment de ce transport de la fin de l'année 1874 ! On est mieux renseigné, par contre, sur les Algériens détenus sur le bateau. *Le Calvados* embarqua en effet à Quélern les condamnés de procès tenus de mars à mai 1873 pour les combats de Dra-el-Mizan, de Tizi Ouzou, de l'Alma, de fort National, et pour les batailles livrées autour de Dellys, tous ayant vu leur peine commuée en déportation simple. On sait même qu'ils sortirent du fort par la mer et rejoignirent le navire, avant de prendre la route du golfe de Gascogne et de mouiller dans la rade de l'île d'Aix. Comme d'habitude, le commandement fut prévenu à la dernière seconde du nombre d'hommes à prendre en charge : ici, on fit construire dans la plus grande précipitation des cages plus petites destinées à isoler des autres les condamnés « arabes » et mettre à part femmes et enfants, sans compter les 6 nouvelles chambres qu'il fallut construire pour les officiers¹³.

Le navire présentait une double propulsion, à voile et à vapeur, et pouvait les utiliser conjointement ou séparément. À en croire Joannès Caton, il ne payait pas de mine. « Court, trapu, sa coque noire affaissée sur l'eau par son chargement qui doit être énorme et que nous complétons, il n'a pas l'aspect du Léviathan que je m'attendais à trouver. Sa mâture seule me paraît belle¹⁴ ». C'était en effet un trois-mâts de 85 mètres de long et d'environ 2500 tonneaux. Comme la plupart des navires affectés au transport de troupes ou de prisonniers, c'était un ancien vaisseau de guerre rendu obsolète par la montée en puissance de la marine à vapeur cuirassée. Comme d'autres « navires-écuries », ses batteries avaient été débarrassées de leurs pièces d'artillerie et à leur place, des compartiments grillagés avaient été aménagés. Le journal mentionne un seul ravitaillement en charbon, ce qui incite à penser qu'on économisait la cargaison embarquée en France et renouvelée à Dakar : c'est la voile qui semble privilégiée pour la marche du navire, mais elle l'est aussi d'une manière prudente, afin d'éviter au maximum toute avarie – si l'on en croit les confidences faites à V.C. par des officiers, on ne fait donner toute la toile que la nuit, à l'insu du commandant.

Le trajet normal consistait à faire étape en Afrique (Gorée ou Canaries), puis d'obliquer vers l'ouest pour éviter les calmes de l'équateur (le fameux « pot-au-noir ») et de relâcher dans le port brésilien de Santa Catarina, avant de prendre la direction du cap de Bonne Espérance. On faisait route ensuite à travers l'océan Indien jusqu'aux Kerguelen et au détroit de Bass (dit aussi de Van Diemen), entre Tasmanie et Australie avant de remonter au nord-est sur la

¹³ Lettre écrite de Dakar le 30 septembre 1874 par le commandant Hanès, citée par Germaine MAILHÉ, *Déportation en Nouvelle-Calédonie...*, *op. cit.*, p. 293. Cette même lettre (agrafée à un document du Cabinet pour la direction du matériel, 2 nov. 1874, Archives de la Marine, Vincennes) souligne que « les grilles présentent le grand inconvénient de ne point permettre la circulation autour des bagnes », donc probablement on avait supprimé l'allée du côté bastingage qui permettait de patrouiller. Les hublots des sabords étaient bien sûr fermés...

¹⁴ Joannès CATON, *Journal d'un déporté de la Commune à l'île des Pins*, Paris, Éditions France-Empire, 1986, p. 161.

Nouvelle-Calédonie. Quelques rares convois, partis de Toulon ou de Rochefort avaient parfois emprunté le canal de Suez, puis Singapour, le Water Passage, au nord de l'île de Timor, le détroit de Torrès et enfin la Nouvelle-Calédonie (ou bien adopté une variante passant par le cap Leeuwin, avec donc un passage légèrement au sud de l'Australie)¹⁵.

Le record de lenteur est détenu par *La Danaë*, qui a fait le premier convoi, avec tout de même 147 jours de mer, en 1872. Le record de vitesse est de 88 jours (*La Garonne*, 3^e convoi, en août-novembre 1872). Dans l'ensemble, le temps « moyen » est de plus ou moins 120 jours. Avec 135 jours de mer, ici, *Le Calvados* est plutôt nettement au-dessus, et il faut l'attribuer soit aux conditions météorologiques rencontrées, soit aux escales. La marche du navire, qui essuiera au moins deux grosses tempêtes et qui subira aussi des calmes plusieurs jours durant, obsède manifestement l'auteur de ce journal, tant l'oisiveté à laquelle il est réduit à bord et la monotonie des journées lui pèsent. L'absence de toute étape, hors Dakar et la côte africaine, sur laquelle les passagers ne posent pas le pied pour cause de rougeole, et même l'itinéraire suivi sont assez surprenants. Peut-être y a-t-il des motifs de sécurité ? Pendant le périple de 1873, *Le Calvados* avait embarqué des oranges et des bœufs à Santa Catarina, et à cette occasion, le journal de Caton nous apprend que *Le Var* avait eu trois évadés lors de sa précédente escale sur place, et qu'en conséquence des chaloupes patrouillèrent la nuit entière tout autour du navire. Même l'escale de Gorée n'était pas sûre, comme le montre la tentative d'évasion décrite dans le journal de bord de V.C., et la possibilité d'une mutinerie prenant le contrôle du bateau existait toujours. Joannès Caton, qui fut de la première rotation du *Calvados* un an avant celle de V.C. raconte qu'en juin 1873, il échafauda une tentative en ce sens, profitant de la liberté relative où étaient laissés les quelques dizaines de déportés allant à la visite médicale, pour laquelle les surveillants faisaient un appel tous les matins à 8 h. Sur *La Danaë*, dont le voyage est connu par les lettres d'Henry Bauer (du 5 mai au 29 septembre 1872), on sait que l'auteur a passé 57 jours au cachot, les chevilles entravées, pour insoumission, en compagnie du communard Jules Assi qui avait tenté de sauter à la mer par un sabord lors de l'escale à Cape Town.

Avec 21 morts pour environ 900 personnes transportées, le taux des décès en mer est légèrement supérieur à 2% : c'est impressionnant mais c'est conforme à ce que l'on rencontrait dans les transports de passagers civils du milieu du XIX^e siècle, à l'époque du basculement entre la marine à voile et le transport à vapeur, entre l'Europe et le Nouveau Monde, par exemple. Il est loin d'être le pire enregistré parmi les convois des années 1870 vers la Nouvelle-Calédonie. *La Loire* avait eu 34 morts. *La Garonne* avait déposé jusqu'à 4 malades d'un coup à Dakar. Il apparaît manifeste également que si les condamnés sont exposés davantage, du fait de leur confinement et de leur état d'épuisement ou de délabrement probable, les passagers ordinaires ne sont pas

¹⁵ Roger PÉRENNÈS, *Déportés et forçats*, op. cit., p. 168-169. Mais ce ne fut pas le cas ici, pour les trajets aller du moins.

exempts, et la mort frappe, enfants et adultes (la petite Jeanne Mélin, qui ne reverra pas son père déporté l'année précédente et qu'elle devait rejoindre, ainsi que le médecin en second, Levaceley), civils et soldats (avec une victime notamment dans l'infanterie de marine, peu avant l'arrivée à Nouméa).

Il est presque certain que les passagers souffraient affreusement du mal de mer, que ce soit par gros temps, par fort tangage, ou bien par simple roulis dans le golfe de Gascogne. À l'occasion, V.C. mentionne cet inconfort. Le journal signale aussi que le scorbut touche au moins quelques prisonniers, et de manière manifeste, le ratage du ravitaillement, hors l'escale incomplète de Dakar où quelques fruits et légumes frais peuvent être chargés, a dû contribuer à rendre le régime alimentaire des passagers du *Calvados* particulièrement déficient et monotone. C'était un problème encore courant sur les bateaux de la Royale. En 1873, *Le Calvados* avait déjà dû s'imposer 15 jours d'escale à Santa Catarina, pour tenter d'enrayer une épidémie de scorbut qui s'était déclarée à bord. *L'Orne*, en janvier-mai 1873, avait également connu de grosses difficultés sur ce registre et avait dû relâcher longuement à Melbourne pour embarquer des fruits et légumes frais. La marine française, apparemment, n'appliquait pas les règles d'hygiène et de prévention alimentaire en usage dans la Navy depuis déjà au moins un siècle, avec notamment les distributions de jus de citron en conserve. Quant à la ration de viande, elle vient des bêtes chargées à bord, qui s'épuisent plus ou moins vite et tombent malades. V.C. explique qu'on les tue au fur et à mesure en fonction de leur état, afin de garder les plus vaillants plus longtemps, ce que confirme Joannès Caton, qui notait en 1873 : « Les bœufs continuent de crever sur le pont et depuis plusieurs jours, nous ne mangeons plus que de leur chair fadasse, flasque et gluante comme si elle eût déjà été mâchée¹⁶. » Leur abattage est en tout cas une des distractions du bord, de même que la capture des albatros, dont la chair a au moins l'avantage de changer l'ordinaire des menus. Quant à la viande en conserve, elle provoquait une soif atroce, que l'eau distillée ne suffisait pas à couper.

Mais en dehors des défaillances de l'alimentation, bien d'autres facteurs contribuaient à dégrader la santé des passagers, quel que fût leur rang. Les grandes chaleurs subies au milieu de l'Atlantique favorisaient fièvres typhoïdes et dysenteries. Le froid n'était pas moins redoutable, car les navires descendaient sous des latitudes très hautes, parfois au-delà des cinquantièmes. Ici, *Le Calvados* ne va pas en-deçà du 49^e degré de latitude sud, et V.C. ne signale pas de problème d'icebergs dans les eaux traversées, mais le bateau reste tout de même environ un mois dans les quarantièmes. Comme il s'aventure dans la zone en décembre, à l'époque de l'été austral, les températures ne descendent pas excessivement, la plus basse étant un petit 6° aux alentours de la Noël 1874. Ajouté à l'humidité permanente, surtout par gros temps, c'était néanmoins suffisant pour créer un environnement dangereux, et on notera d'ailleurs que l'auteur attribue à des coups de froid ou des fluxions le décès de la petite fille et

¹⁶ Joannès CATON, *Journal d'un déporté de la Commune*, op. cit., p. 198 (13 août 1873).

celui du médecin en second. Rochefort se plaignait, après des semaines entières de mal de mer et de vomissements au début de la traversée, d'avoir voyagé ensuite constamment enrhumé.

L'entassement des passagers était un autre facteur défavorable. Joannès Caton décrit ainsi son « logement » : « Un couloir de 30 mètres de long sur 3 mètres de largeur et 2 mètres 20 de hauteur : rien ne peut donner une idée de l'encombrement qui y existe » : « grouillement », « vertige » « étouffement » « cohue », « bruit de conversation assourdissant¹⁷ ». L'atmosphère était si lourde, si chargée, et la lumière si mauvaise qu'on ne s'y habitait jamais tout à fait. L'aménagement pouvait varier, mais la plupart des navires avaient des cages, situées dans les batteries. On y dormait dans des hamacs, qu'on repliait le matin, invariablement, dès 6 heures. Les sabords étaient soit fermés, soit grillagés, et la coursive se situait soit le long de ces sabords, soit dans l'entrepont. Il y avait toujours en permanence deux sentinelles, l'une gardant la porte d'entrée auprès d'un canon chargé à la mitraille, l'autre circulant dans la coursive (du moins pour les forçats). Il n'en est jamais fait mention par V.C., sans doute parce qu'on les isolait des autres passagers, notamment en les parquant parmi les filets et les sacs à voiles à l'avant du navire, mais les détenus avaient droit à respirer l'air libre quelques heures par jour. Les passagers de *La Danaë*, dans le premier convoi de 1872, étaient autorisés à passer deux fois une heure de promenade sur le pont. Le capitaine d'armes et le gardien chef inspectaient les cages et les détenus chaque jour pour s'assurer qu'ils se conservaient en état de propreté. Mais le témoignage de V.C. montre que les autres passagers ne jouissaient guère d'un meilleur confort, qu'ils fussent soldats, fonctionnaires, ou émigrants, pour ne pas parler des simples matelots. C'est à lui que nous laisserons la parole à présent, pour l'évocation du long voyage aux antipodes de ce trois-mâts, *Le Calvados*, pendant lequel se rejoignirent brièvement tant de destinées, avant de diverger de nouveau.

Récits de déportés et transportés de la Commune

ALLEMANE Jean, *Mémoires d'un communard. Des barricades au bagne*, Paris, La Découverte, 2001 [1906].

BAUER Henry, *Mémoires d'un jeune homme*, Paris, Charpentier/Fasquelle, 1895.

CATON Joannès, *Journal d'un déporté de la Commune à l'île des Pins*, éd. de Clément Rouannay, Paris, France-Empire, 1986.

DA COSTA Gaston, *La Commune vécue*, 3 vol., Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1903-1905, t. 3, p. 281-301.

MALATO Charles, *De la Commune à l'anarchie*, Paris, P.-V. Stock, 1894, p. 1-22.

—, *Souvenirs de Nouvelle-Calédonie*, Lyon, Centre de Documentation libertaire, 2011.

MESSAGER Henri, *Lettres de déportation*, éd. de Jean Maitron, Paris, Le Sycomore, 1980.

¹⁷ *Ibid.*, p. 162.

- MICHEL Louise, *La Commune, histoire et souvenirs*, 2 vol., Paris, La Découverte, 1999.
- , *Souvenirs et aventures de ma vie*, Paris, Maspero, 1983.
- , *Exil en Nouvelle-Calédonie*, éd. d'Émilie Cappella, Paris, Magellan et Cie, 2005.
- ROCHEFORT Henri, *Les aventures de ma vie*, 5 vol., Paris, P. Dupont, 1896, t. 3, p. 205-263.
- ROUSSET Léonce, « De France en Océanie », dans *Album de l'île des Pins*, Nouméa, 1877, p. 12-17.

Bibliographie

- AYOUN Richard, « Le décret Crémieux et l'insurrection de 1871 en Algérie », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 35, 1988, n° 1.
- BARONNET Jean et CHALOU Jean, *Communards en Nouvelle-Calédonie. Histoire de la déportation*, Paris, Mercure de France, 1987.
- BULLARD Alice, *Exile to paradise. Savagery and civilization in Paris and the South Pacific, 1790-1900*, Stanford, Stanford University Press, 2000.
- DROZ Bernard, « Insurrection de 1871 : la révolte de Mokrani », dans Verdès-Leroux Jeannine (dir.), *L'Algérie et la France*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. 474-475.
- MAILHÉ Germaine, *Déportation en Nouvelle-Calédonie des communards et des révoltés de la Grande Kabylie (1872 à 1876)*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- PÉRENNÈS Roger, *Déportés et forçats de la Commune*, Nantes, Ouest-Editions/Université Inter-Âges de Nantes, 1991.
- PISIER Georges, « Les déportés de la Commune à l'île des pins, Nouvelle-Calédonie (1871-1880) », *Journal de la Société des Océanistes*, 27, 1971, n° 31, p. 103-140.
- SICARD Christian, *La Kabylie en feu*, Paris, Éditions Georges Sud, 1998.
- TOTH Stephen, *Beyond Papillon. The French overseas penal colonies 1854-1952*, Lincoln et Londres, University of Nebraska Press, 2006.

*JOURNAL DE BORD D'UN VOYAGE MARITIME EN NOUVELLE-
CALÉDONIE (1874-1875)*

Ces quelques notes prises sans ordre et à la hâte, écrites sur des tables balancées par le roulis, ne seront qu'à peine assez claires pour être comprises. Elles suffiront cependant pour faire comprendre la vie monotone du bord. La carte trop mal faite ne peut non plus marquer la position exacte de chaque jour ; elle ne peut qu'indiquer à peu près la route suivie.

----- Observations -----

La distance parcourue est prise de midi d'un jour à midi du jour suivant.

Le Nœud ou Mille vaut 1852 mètres et est le tiers de la Lieue Marine qui vaut 5.555 m. 55.

Mardi 1^{er} Septembre 1874.

Départ de Scey. S/[Saône] à 2 heures soir.

- de Port s/[Saône] à 4 h 15 m.

J'arrive à Maranville à 8 h 10 soir

----- 2 -----

Départ de Maranville à 3 h matin.

J'arrive à Paris gare de Strasbourg à 10 h. Je fais conduire mes bagages à la gare d'Orléans où je les laisse en consigne¹. Je me rends au Ministère de la Marine², en suivant la rue de Rivoli dans laquelle se trouvent plusieurs monuments incendiés. L'hôtel de ville, le Louvre, les Tuileries. Je trouve la personne à qui je devais m'adresser au Ministère et je traverse la place de la Concorde et descends les quais de la rive gauche de la Seine. Je me fais conduire au Ministère de l'Inst^{on} Publique où je remets la lettre de Mr Canoby à son adresse. Je me rends dans les environs de la gare et je visite le Panthéon, Notre-Dame, Ste-Clotilde.

¹ Les actuelles gare de l'Est et gare d'Austerlitz.

² Situé rue Royale, à proximité de la place de la Concorde.

Je dîne dans un petit restaurant, rue du Cardinal-Lemoine, je me rends à la gare d'où je pars à 10 h 45 soir.

----- 3 -----

Au changement de train dans une gare je fais la rencontre d'un de mes camarades, Brigadier Marceau de mon ex-Escadron, allant en congé.

J'arrive à 2 h soir à Rochefort³. Il pleut presque toute la journée. Je laisse mes bagages à la gare et me rends au commissariat de la Marine où l'on m'informe qu'une canonnière à vapeur doit partir à 6 h de l'arsenal pour se rendre à bord du *Calvados*, mouillé en rade de l'Île d'Aix. Je vais à un hôtel près de la gare, je remets mon bulletin pour faire serrer mes malles. Comme il y a 2 gares, le bulletin fut remis à la voiture qui desservait la gare opposée, le conducteur le remet à un autre de sorte que je vais 3 fois aux gares et la dernière fois à 10 h où je trouve enfin celui qui devait les amener. Je commençais à me désespérer car la gare fermait à 11 heures et n'ouvrait qu'à 6, heure à laquelle je devais me rendre à l'arsenal. Je rentre enfin à l'hôtel, que la faible clarté des lumières me fait assez longtemps chercher et où je me repose enfin un peu.

----- 4 -----

Je me rends à 6 h au lieu qui m'a été indiqué et à 6 h 1/2 un petit bateau à vapeur nous conduit au *Calvados* où nous n'arrivons qu'à 9 h 1/2.

----- *Le Calvados* -----

Transport à voiles et vapeur. La machine est d'une force de 250 chevaux. Il mesure en longueur 85 mètres environ, 10 à 12 de largeur. Le grand mât 25 à 30 de hauteur. Il est entré en armement le 20 Juillet et sorti du port le 20 Août et parti de Brest le 2 Septembre à 8 heures. Le local que nous occupons est fermé par une grille d'un côté et était destiné aux condamnés. Longueur environ 10 mètres sur 5 de largeur avec une espèce de crèche où sont placées les malles. 5 tables et 10 bancs sont suspendus et le soir remplacés par les hamacs suspendus par un anneau aux 2 extrémités. Ils sont composés d'une couverture et 1 matelas. Le réveil sonne à 6 h moins 1/4 et à 6 h 1/2 le soir on peut se coucher si l'on veut. Un homme va à tour de rôle chercher les vivres pour la table, à 6 h le café, eau de vie et un biscuit, à 11 h 1/2 la soupe au lard ou au bœuf avec une ration de viande, pain et verre de vin. Le Jeudi viande conservée et le Vendredi ce sont des sardines ou du fromage qui remplacent la viande et sans soupe. Le soir soupe soit aux haricots, pois ou riz, pain et vin. Cette soupe du soir n'a rien d'appétissant et force est de conserver une partie de sa ration du matin, si l'on fait les délicats⁴.

³ L'arrondissement maritime dont dépendaient l'Île d'Aix, fort Boyard et les forts d'Oléron. C'était une cité ouvrière, dont le ministère de la Marine se méfiait. Pour les diriger vers l'Île d'Aix ou vers les forts, on embarquait plutôt les condamnés par La Rochelle.

⁴ Comme V.C. l'indique, ce régime était peu différent de celui des condamnés acheminés par le navire, aussi bien pour la ration alimentaire que pour le confort très sommaire et l'exiguïté des logements. Seul l'entassement était moindre.

La prière est faite matin et soir par l'aumônier, en présence de l'équipage, rangé sur les côtés du navire.

Nous sommes à bord 928 personnes⁵ dont

Équipage	160
Infanterie de marine	255
Artillerie	45
Officiers et ayant-rang	30
Arabes transportés	62
Forçats	239
Disciplinaires et militaires	32
Surveillants et 3 gendarmes	15
Passagers	36
Passagères	54

Parmi les passagers je vois bien peu de monde avec de bons principes, presque tous ouvriers des villes. Les passagères également, en grande partie femmes allant rejoindre leurs maris déportés. *Le Calvados* est commandé par Mr Hanès, Capitaine de frégate et sous ses ordres, MM. :

Dufour, Lieutenant de vaisseau, officier en 2^e

Carpentier id

Carré, Enseigne de vaisseau

de Guertenguy id

Boyer id

Bouguel Enseigne de vaisseau

Bretzner id Suédois

Karakazoni id Grec

ces deux derniers envoyés par leur gouvernement.

m.m.

Olmetat Médecin major 1^e cl.

Levacelay id 2^e

Thout id 3^e

Chambert, Commissaire de la marine faisant fonction d'Officier de l'État Civil

Fontblanche, Aumônier de marine

Foucardier, Maître Mécanicien

Demoiselle id d'Équipage

Legoaguen, Capitaine d'Armes

Coillard, Chef de Timonerie

qui sont les principaux fonctionnaires du bord.

⁵ Dans son ouvrage, Germaine Mailhé considère que *Le Calvados* était habité par « 400 hommes équipage et passagers libres compris », outre les 257 déportés métropolitains et 62 déportés « arabes » : donc quelque chose comme 720 hommes à bord – la différence avec le comptage de V.C. est sans doute attribuable à l'infanterie de marine, dont les effectifs sont ici aussi importants qu'inhabituels. La plupart des convois qui s'échelonnèrent entre 1872 et 1879 ne comportaient pas de troupes.

Dans l'après-midi nous arrivent les convois de forçats et des disciplinaires⁶. Un petit bateau marchand apporte en vente des raisins, poires et et ainsi que quelques ustensiles, cuillères, fourchettes, gamelles. M. Lécard que je ne vois qu'après son dîner, cherche tous les moyens pour me faire prendre pension avec les maîtres, mais impossibilité, [ceux-ci] étant déjà plus qu'au complet, j'en prends parti car outre le prix, ils ne sont guère mieux nourris que nous.

----- 5 -----

Dans la matinée nous avons la visite du major général de la marine qui s'informe s'il y a des réclamations de part et d'autre : aucune n'est faite.

À 3 h, le vapeur *La Capricieuse* nous apporte le dernier courrier (je reçois un mot de C. par M. Lécard). Départ à 6 h 15 soir. France, Adieu !!!

----- Dimanche 6 Septembre -----

Latitude 45.54 / Longitude 45.51 / Distance parcourue 63 miles

Entrée dans le Golfe de Gascogne aux Eaux bleues. Le pilote qui jusque-là nous accompagnait nous quitte. Comme au départ beau temps. Messe à 10 h sur l'arrière du navire dans une chapelle formée avec des tentes et ornée des pavillons du bord. Le commandant et son officier en second y assistent. Un piquet de 50 hommes est placé à droite et à gauche. Mer un peu houleuse.

----- 7 -----

Latit. 45.37 / Long. 45.30 / Dist. 129 m.

Beau temps mais vent contraire. Un navire en vue à tribord que l'on dit être *La Virginie*, convoi de déportés, parti quelques jours avant nous⁷. Un autre navire en vue.

----- 8 -----

Latit. 45.21 / Longit. 45.22 / Dist. 51

On éteint les feux et on met à la voilure pour un peu de calme. On voit des quantités de petits oiseaux et hirondelles, quelques marsouins et des mollusques à fleur d'eau. 3 navires en vue. 2 bœufs abattus dont l'un par 1 Arabe qui lui

⁶ Les commandants de navire n'étaient le plus souvent prévenus qu'à la dernière minute des effectifs qu'ils allaient devoir prendre en charge, d'où une certaine improvisation. Il est possible que des déportés algériens se soient ajoutés à cette occasion, puisque le bateau en comptera jusqu'à 62, alors que seulement 40 avaient embarqué au fort Quélern, à Brest, d'après le registre d'écrou. Quelques-uns d'entre eux, notamment les chefs, étaient détenus à Saint-Martin-de-Ré.

⁷ La *Virginie* avait fait une première rotation en 1872, chargée uniquement de bagnards, une deuxième en 1873 emmenant notamment Rochefort, Messenger, Malzieux, Louise Michel, et elle avait repris la mer avec une nouvelle fournée de condamnés (174 déportés semble-t-il) le 29 août 1874 à Brest. Elle ne semble pas avoir relâché à l'île d'Aix, mais il est tout à fait possible qu'il s'agisse bien d'elle.

coupe le cou presque entièrement. Une femme de déporté est privée de vin un mois consignée à son logement pour avoir communiqué avec les forçats⁸.

----- 9 -----

Latit. 45.37 / Longit. 10.30 / Dist. 50

Mer très forte et vent contraire. Toutes voiles dehors. Fort grain et pluie à 11 h soir. Nous louvoyons dans le golfe. 2 navires en vue.

----- 10 -----

Lat. 45.20 / Long. 10.55 / Dist. 24

Beau temps. Vent contraire. Vue au loin de marsouins. Exercice de la troupe. On aperçoit 3 navires dont 2 au loin.

----- 11 -----

Lat. 46.11 / Long. 12 / Dist. 67

Louvoyé par un vent N. et N.O. Vue d'un navire et petit trois-mâts.

----- 12 -----

Lat. 45.44 / Long. 12.06 / Dist. 70

Mer agitée et temps couvert. Vent contraire. Louvoyé pour gagner les vents alizés (vents qui ne changent point). Viré de bord par un temps humide et brumeux le soir. 2 bœufs abattus. Notre ration est de 250 à 300 grammes.

----- Dimanche 13 -----

Lat. 45.41 / Long. 13.48 / Dist. 76

À 2 h du matin nous sortons du Golfe de Gascogne. Beau temps. Viré de bord dans la direction de l'ouest. 2 navires en vue. Messe à 10 h 1/2 et inspection pour la troupe. Un peu indisposé par un mal de tête. Un passager est menacé des fers pour altercation avec un surveillant. Les fers consistent à être à fond de cale, attaché par 1 ou les 2 pieds par un anneau fermé au cadenas, qui rend assez difficile une position quelconque. Vue de plusieurs oiseaux ressemblant au plongier [?]. Un navire anglais devant nous passant ensuite derrière nous à 6 h du soir.

----- 14 -----

Lat. 45.05 / Long. 15.00 / Dist. 68

La mer est calme et nous marchons à peine. On voit quantité de marsouins. 2 voiles au loin.

----- 15 -----

Lat. 44.36 / Long. 15.52 / Dist. 42

⁸ Dans l'échelle des punitions, ce n'était pas la sanction la plus dure. Les plus réfractaires étaient mis au cachot, les pieds entravés par la « barre de justice »... Mais la privation de vin était durement ressentie. À bord, rations de vin et provision de tabac s'échangeaient et nombre de surveillants et de soldats trafiquaient avec les détenus.

Beau temps. Mer calme comme hier à 11 heures. Le vent commence à souffler un peu dans nos voiles amollies.

----- 16 -----

Lat. 42.50 / Long. 16.18 / Dist. 105

Vent favorable, nous marchons assez bien. Vers 2 heures un coup de vent nous casse le perroquet de misaine (3^e vergue du mât de l'avant). 2 bœufs abattus.

----- 17 -----

Latit. 40.08 / Longit. 18.22 / Dist. 122

Bon vent. Temps un peu couvert, bonne marche. Un disciplinaire puni de la journée de fer[s] et 10 de cachot pour soustraction de liqueur au mess des officiers. À ce sujet il est fait des perquisitions chez nous à l'effet de savoir si quelqu'un pourrait lui avoir vendu cette liqueur.

----- 18 -----

Lat. 37.16 / Long. 18.41 / Dist. 170

Même temps. Le roulis se fait un peu sentir. (On appelle roulis le mouvement de droite à gauche du navire et tangage celui de l'avant à l'arrière, mais le 1^{er} qui se fait le plus souvent sentir est aussi le plus désagréable). Bonne marche. À partir de ce jour, à une sonnerie qui a lieu à 6 h soir on nous fait rentrer à notre logement et l'équipage exécute le simulacre du combat ; à cette sonnerie, nous devons être chez nous pour ne pas gêner les mesures de sauvetage qui pourraient être exécutées en cas de sinistre. Le mât cassé le 16 est remplacé.

----- 19 -----

Lat. 35.00 / Long. 19.22 / Dist. 136

Temps couvert le matin. Marche moyenne au Sud O. 2 bœufs abattus. Marche assez belle le soir.

----- Dimanche 20 -----

Lat. 33.27 / Long. 19.36 / Dist. 94

Les îles Madère en vue. La rougeole se déclare sur quelques jeunes enfants. À 8 h 15 en vue de l'île, un forçat tente de s'évader en se jetant à la mer. L'alarme est donnée, on arrête la marche du navire. La bouée, (sorte de gros liège destiné à soutenir sur l'eau et attachée sur l'arrière du navire s'envoie au moment où quelqu'un tombe à la mer) est aussitôt envoyée par un matelot qui est nuit et jour de garde aux amarrages qui la retiennent. Le forçat la saisit et cherche à fuir, soutenu par elle il aurait pu arriver aux côtes. Un canot se met à sa poursuite et à 8 h 45 il est ramené à bord. Il avait d'abord cherché à s'attacher au gouvernail où il aurait attendu la nuit pour fuir. Aussitôt ramené il est constaté qu'il n'a besoin d'aucun secours, et [il] est changé d'effets puis conduit aux fers. Les surveillants de service ont aussi le même sort. Il fait très chaud. Dans l'après-midi nous voyons très bien l'île. Bonne marche.

----- 21 -----

Latit. 38.58 / Longit. 19.58 / Dist. 96

Le forçat qui tenta l'évasion hier est condamné par le Conseil à recevoir 21 coups de corde. Il les reçoit avec un calme seul capable [sic] de ces gens décidés à tout. Cette correction est administrée par un matelot masqué en présence des officiers en tenue ; il est ensuite reconduit. Belle journée et bonne marche.

----- 22 -----

Latit. 30.28 / Long. 18.24 / Dist. 98

Dans la matinée la vigie annonce la terre. On aperçoit le Pic de Ténériffe [sic] encore loin de nous. Beau temps et légère brise, Ouest et Sud O.

----- 23 -----

Lat. 29.33 / Long. 19.10 / Dist. 77

La mer est calme, nous marchons à peine. Beau temps. Îles Canaries en vue. 2 bœufs abattus.

----- 24 -----

Latit. 28.38 / Longit. 19.53 / Dist. 59

Vent contraire. Allumé les feux et mis en marche à 7 h matin. En vue des Canaries. Le phare de Palma. Ténériffe, haut de 3000 mètres, en forme de pain de sucre ; l'île de Palma, 2210 mètres, dans la journée assez visible. Îles Gomère et de Féro assez loin⁹. Reprenons notre route Est avec assez bonne marche. Beau temps. Coucher de soleil admirable, couleur sang.

----- 25 -----

Latit. 26.26 / Longit 20.02 / Dist. 45

Pluie dans la nuit, il fait très chaud. Éteint les feux et marche à la voile. À 6 h marche moyenne. Beau temps.

----- 26 -----

Lat. 23.30 / Longit. 20.14 / Dist. ...

Très chaud. Bonne marche. Nous passons le tropique du Cancer. Brume légère dans la journée. Plusieurs thons nous approchent très près. 2 bœufs abattus.

----- Dimanche 27 -----

Lat. 20.45 / Long. 24.48 / Dist. 187 / Thermomètre 26° chaleur

Même température. Temps couvert le matin. Messe à 10 heures. Les eaux sont de couleur verdâtre. On voit plusieurs bandes de poissons volants et des thons. Une petite tortue d'environ 60 centimètres.

----- 28 -----

Lat. 17.44 / Long. 21.29 / Dist. 180

⁹ La Palma est l'île située le plus au nord-ouest de l'archipel des Canaries, que le navire est en train de doubler et de laisser à bâbord. Les deux îles aperçues au loin sont La Gomera et El Hierro.

Brume, bonne marche. Très couvert vers minuit, fort grain qui nous fait marcher très fort. Ensuite la mer se calme et la vitesse diminue.

----- 29 -----

Lat. 16.30 / Long. 20.46 / Dist. 92

Brume et g[ran]de chaleur. Mer calme. Faible marche. À 4 h 1/2 allumé les feux et mise en marche. Marche moyenne.

----- 30 -----

Lat. 14.58 / Long. 19.52 / Dist. 105 / Th. 30 à 35° chaleur

Très chaud. La terre annoncée à midi et nous passons le cap Vert. À 6 h mouillage entre Dakar et l'île Gorée. 2 villes que nous voyons également bien. À cette saison la verdure est éclatante de beauté et nous voyons le feuillage vert foncé des palmiers et des baobabs. Les maisons blanches font très bel effet avec leur toiture formée de tuiles très rouges. Nous sommes heureux de pouvoir mettre le pied sur la terre ferme. Demain on nous fait espérer le débarquement.

----- Jeudi 1^{er} Octobre -----

Ce matin nous voyons le pavillon de quarantaine, jaune, flotter sur le mât de misaine. Grandes déceptions. Nous apprenons qu'à cause des cas de rougeole qui se sont déclarés à bord, nous aurons à subir une quarantaine provisoire, mais que la cause pouvait aussi être attribuée au quartier-maître de service qui aurait fait assez mauvaise réception au délégué de la commission de santé de Dakar qui était venu hier au soir prendre des informations sur l'état sanitaire du bord. À 11 h nous apprenons que la quarantaine est réduite à 3 jours et que dimanche matin nous pourrions nous rendre à terre. Depuis ce matin le navire est entouré de nègres, avec le costume *le plus simple*, dans des pirogues, sorte de petit batelet formé avec un tronc d'arbre creusé. Ils se servent d'une espèce de palette [*siz*] pour manœuvrer et fendent l'eau avec une grande vitesse. Ils nous montrent des fruits, goyaves et autres et du poisson, mais la quarantaine nous défend de communiquer avec eux. Quelques personnes se contentent de jeter à la mer des sous, que ces M.M. [Messieurs] s'entendent à repêcher et nous montrent. Quelquefois les 3 ou 4 nègres qui montent [*siz*] une pirogue se précipitent tous ensemble au fond en laissant flotter leur embarcation. Ils nous amusent pendant longtemps. La chaleur est insupportable et il est défendu de monter sur le pont sans avoir de chapeau de paille. Le quartier-maître qui reçut mal hier le délégué de la santé est puni des fers.

----- 3 -----

Ce matin approvisionnement de pain et viande fraîche venant de Dakar. Défense sous peine de jugement correctionnel de communiquer sans permission avec les embarcations qui les amènent ou avec d'autres. Un nouveau cas de rougeole se déclare.

----- Dimanche 4 -----

Le matin quelques requins viennent nous rendre visite. Une boîte en fer blanc jetée à l'eau est avalée par l'un. Messe le matin. Dans la journée approvisionnement d'eau et charbon. À 2 h les disciplinaires militaires sont conduits à terre ainsi que Mad[am]e Carriage, femme d'un Capitaine d'artillerie de marine de Vesoul. Cette pauvre dame malade depuis son arrivée à bord ne peut suivre plus longtemps son mari partant à Tahiti [rayé] Nouméa. Elle débarque à Dakar avec sa petite fille où elle prendra le 1^{er} courrier pour [la] France. La séparation fort triste. Nous passons assez tristement cette journée en raison de la quarantaine qui nous est de nouveau infligée à cause d'un cas de rougeole sur un enfant de 7 ans, J^{ne} Mélin allant avec sa mère rejoindre son père déporté¹⁰.

----- 5 -----

On nous autorise à faire une demande collective de provisions qui n'arrivent que dans la soirée. Je fais demander quelques citrons, oignons, 6 boîtes [de] sardines, 1 K^o chocolat et 2 K^o sucre. Dans l'après-midi arrive un chargement de bœufs dans des bateaux de tôle appelés chalans. Ces bœufs sauvages, très petits mais très vigoureux tenant un peu du bison, ont de très grandes cornes et une bosse entre les 2 épaules. Ils sont hissés à bord suspendus par cordes attachées autour des cornes. Aussitôt sur le pont ils sont garottés et traînés à la place qui leur est assignée soit à l'avant ou à l'arrière. Ces malheureuses bêtes font pitié à voir, le corps tout à sang, la tête attachée très près. Un d'entre eux est curieux à voir, il a sur le nez une 3^e corne de 10 centimètres et la peau couverte de taches mélangées de roux et blanc et noir.

----- 6 -----

Latit. 14.38 / Longit. 9.38 / Dist. ... / Therm. 31°

On fait quelques préparatifs. Départ. Une 2^e demande de provision faite hier soir n'arrive pas à temps. Je demandais quelques fruits secs, figues, raisins qui n'avaient pas été envoyés hier à la 1^{re} demande. Très chaud. Tous les jours nous avons eu de la viande fraîche pendant notre séjour en rade. À 11 h 1/2 on lève les ancres et tire des bordées de droite à gauche en attendant le courrier qui n'arrive qu'à 5 h soir, heure à laquelle nous prenons notre route par un beau temps et la marche tempère un peu la chaleur.

----- 7 -----

¹⁰ Il s'agit d'un condamné de la Commune que sa femme cherche à rejoindre, avec leur enfant, et comme on va le voir au prix de la vie de la petite fille. Il a été acheminé à destination par le même navire l'année précédente. Il figure en effet dans la liste du 6^e convoi du *Calvados* établie par Roger Pérennès (*Déportés et forçats de la Commune, op. cit.*, p. 401) : un homonyme d'origine jurassienne et voyageur de commerce ne pouvant être retenu, car considéré comme un « veuf », il ne reste en effet comme possibilité que « Jean Adolphe Mélin, matricule 2387, né le 27 juillet 1827 à Paris et y demeurant, marié, père de deux enfants, contre-maître en bijouterie, ancien militaire. Peine commuée en 1879 en cinq ans de bannissement, puis remise la même année. Sort inconnu », c'est-à-dire qu'on ignore si et quand il aurait été finalement rapatrié en métropole après 1880.

Latit. 13.56 / Longit. 22.08 / Dist. 82

Temps superbe, la marche à vapeur continue. 2 bœufs courbaturés sont abattus.

----- 8 -----

Latit. 12.38 / Longit. 22.13 / Dist. 96

Un forçat est mort dans la nuit. La cérémonie de l'enterrement a lieu à 10 h. Tout le monde sur le pont. Le prêtre et quelques hommes seulement y assistent et [elle] a lieu au fond d'un couloir à l'extrémité duquel se trouve un sabord. Le corps est placé dans un sac en toile avec un morceau de fonte de 25 Kilos aux pieds. Après les prières le corps est glissé à la mer. À 11 h suppression de la vapeur et marche à la voile avec un vent faible. 2 bœufs malades abattus. Ces animaux sans abri exposés à la chaleur et à tous les temps. On s'aperçoit que la corde qui les retenait est tellement serrée qu'elle leur entre dans les chairs. Ils sont un peu plus doux et sont un peu plus libres. On tue toujours les plus malades les premiers pour ne pas être exposé à en perdre en route.

----- 9 -----

Latit. 10.52 / Longit. 23.07 / Dist. 154

Chaleur. 2^e forçat mort dans la nuit, à 6 h jeté à la mer. Un 3^e mort dans l'après-midi. Marche nulle.

----- 10 -----

Latit. 10.17 / Longit. 23.42 / Dist. 57

À partir de ce jour distribution de vinaigre pour mélanger à l'eau. 2 bœufs abattus. Un navire 3 mâts en vue. Un forçat mort.

----- Dimanche 11 -----

Latit. 9.07 / Longit. 23.55 / Dist. 70

Messe à 10h. Marche faible. Forte pluie à 5 heures. Vent contraire à 10 h et reprise de la marche à vapeur. Un 3 mâts en vue.

----- 12 -----

Latit. 7.51 / Longit. 23.55 / Dist. 76

Un bœuf malade abattu. L'un des 2 derniers, venant de Brest. Vue d'un fort navire à tribord nous croisant avec toutes voiles dehors au soleil couchant.

----- 13 -----

Latit. 6.21 : Longit. 23.74 / Distance 90

Un arabe mort cette nuit. Jeté à la mer à 10 h après prières de leurs prêtres et lui avoir rasé la tête à l'exception d'une mèche sur le haut et par laquelle Mahomet doit venir le chercher et l'enlever dans son paradis. Arrête la machine et marche à toutes voiles par vent Est. 2 navires à tribord paraissant suivre notre route. À 9 h marche à vapeur.

----- 14 -----

Latit. 5. 33 / Longit. 4. 03 / Dist. 80

Ce matin forte pluie. 2 bœufs abattus. Un forçat mort cette nuit.

----- 15 -----

Latit. 3.50 / Longit. 24.07 / Dist. 70

La vapeur supprimée à 4 h ce matin. On fait de l'eau distillée, celle de Dakar étant épuisée, nous ne lui trouvons pas de différence trop grande. À 10 h jet à la mer du forçat mort hier. Pluie et calme. Reprise de la vapeur à 4 h soir, par la pluie.

----- 16 -----

Latit 2.35 / Longit. 24.34 / Dist. 80

Beau temps le matin. Vent contraire jusqu'à 10 h où le vent saute à l'Est. Arrêt de la vapeur.

----- 17 -----

Latit. 2.30 / Longit. 24.26 / Dist. 9

On fabrique toujours de l'eau distillée. Vent contraire. On tire des bordées dans la journée. 2 bœufs abattus. Un trois-mâts en vue. Temps nuageux.

----- Dimanche 18 -----

Latit. 2.10 / Longit. 26.15 / Dist. 107

Marche à la voile. Messe à l'heure habituelle. Inspection chez nous par le Commandant et sa suite. Belle journée. Querelle entre un passager, dans un état d'ivresse, et sa femme et lui faisant des menaces graves. L'officier en second lui enlève les armes qu'il a dans sa malle. Un roulis assez fort se fait sentir.

----- 19 -----

Latit. 1.24 / Longit. 25.54 / Dist. 209 / Therm. 25 et 26°

Temps couvert et chaud. Marche moyenne. Comme hier, roulis.

----- 20 -----

Latit. 0.24 / Longit. 29.24 / Dist. 127 / Therm. 27°

Marche moyenne. 2 bœufs abattus. Les matelots et soldats se chicanent au sujet du baptême du Tropique et se lancent de l'eau. Nous passons sous l'Équateur à 8 h 09. Plusieurs poissons volants, bonites et thons en vue.

----- 21 -----

Latit. 1.34 / Longit. 30.25 / Dist. 116 / Therm. 26°

Même temps. Marche moyenne le soir. Rien en vue.

----- 22 -----

Latit. 3.24 / Long. 31.06 / Dist. 100

Beau temps. Marche moyenne. Décès d'un forçat dans la nuit. Le soir bonne marche. Filé 7 nœuds. Le nœud est le tiers à peu près de la lieu marine. La vitesse se mesure avec un instrument appelé Loc [loch] qui est un très grand cordeau sur lequel sont placées à distance les divisions. On jette à la mer

l'extrémité terminée par une petite planchette qui flotte. Un sablier est renversé et pendant que le sable achève sa chute à l'extrémité du globe de verre, et de la distance du loc déroulé est appréciée la vitesse du navire.

----- 23 -----

Lat. 4.55 / Long. 32.13 / Dist. 132

Même temps. Bonne marche, filé à 7 nœuds à l'heure. Mort d'un matelot atteint de la fièvre typhoïde [sic].

----- 24 -----

Latit. 6.33 / Long. 33.29 / Dist. 129 / Thermomètre 25°

Messe à 8h 1/2 pour le matelot mort hier. La cérémonie est celle décrite pour les forçats, seulement pendant les prières de l'enterrement on hisse le drapeau et la flamme de guerre. Bonne marche. 6 à 7 nœuds à l'heure. 2 bœufs abattus. Forte chaleur.

----- Dimanche 25 -----

Lat. 7.55 / Longit. 34.4 / Dist. 113

Même temps et marche moyenne de 5 à 6 nœuds à l'heure. Un navire paraissant suivre la même route que nous. Il nous dépasse dans la soirée. Éclipse de lune presque invisible à cause du jour.

----- 26 -----

Lat. 9.14 / Long/ 34.04 / Dist. 114 / Therm. 25-26°

Il fait très chaud. On fait encore de l'eau distillée. Beau temps et chaud. Vue de 2 navires nous dépassant. Mort d'un soldat de l'Infanterie marine.

----- 27 -----

Latit. 10.59 / Longit. 36.42 / Dist 110 / Th. 27

Messe pour le soldat mort hier. Beau temps. 2 navires aperçus. Mort d'un forçat.

----- 28 -----

Latit. 12.43 / Longit. 36.30 / Dist. 107 / Th. 26

Beau temps. 2 bœufs abattus. Marche moyenne. 2 navires en vue.

----- 29 -----

Latit. 14.41 / Longit. 35.22 / Dist. 122

Beau temps. Marche moyenne de 6 nœuds à l'heure. Échange nos couleurs avec un fort navire italien assez près de nous. Un autre navire en vue. Le navire qui veut connaître la nationalité d'un autre doit le 1^{er} hisser les couleurs ou pavillon de sa nation. Si l'autre ne répond pas par le même signal, il peut lui envoyer un 1^{er} coup de canon à blanc ensuite un 2^e chargé, si à l'avertiss[emen]t du 1^{er} il n'a pas encore répondu.

----- 30 -----

Latit. 17.03 / Longit. 34.15 / Dist. 157

Mort d'un forçat et d'un soldat de l'Infanterie de marine. Un navire nous croise à tribord à 2 h. Un autre nous traverse au Sud E. à 4 h. Orage et pluie à 8 h soir.

----- 31 -----

Latit. 18.23 / Longit. 34.16 / Dist. 98

Nuit et matinée fraîches. Faible marche de 3 nœuds puis 4. Pluie dans la soirée. Horizon chargé. Messe pour le soldat mort. 2 bœufs abattus.

----- Dimanche 1^{er} Novembre -----

Latit. 18.39 / Longit. 33.50 / Dist. 30 / Therm. 25-26°

Fête de la Toussaint et messe à 10 h. Grand calme. Marche nulle qui reprend un peu le soir par 3 nœuds à l'heure. Vent d'Est léger. L'île de la Trinité en vue à peine visible à l'œil nu¹¹.

----- 2 -----

Lat. 18.43 / Long. 32.42 / Dist. 24 / Therm. 25-26°

Messe des morts à 8 h 1/2. Chaleur moyenne. Le calme reprend. Filé à l'heure environ 2 nœuds. Nous avons double ration de vin à midi.

----- 3 -----

Latit. 19.52 / Longit. 38.29 / Dist. 70

Même temps et marche moyenne de 5 à 6 nœuds. Derrière nous un navire américain avec lequel nous échangeons nos couleurs nous gagne de vitesse. Un autre nous croise à tribord.

----- 4 -----

Lat. 21.29 / Longit. 32.11 / Dist. 98

Le navire qui nous suit passe devant nous à bâbord. Nous serrons des voiles pour lui livrer passage. Beau temps, même température et bonne marche de 5, 6 à 7 nœuds à l'heure.

----- 5 -----

Lat. 23.21 / Long. 30.43 / Dist. 136 / Th. 23°

À 3 h nous passerons le tropique du capricorne. Même marche que hier. Temps humide mais chaud. Lat. 24.26 / Long. 29.30 / Dist. 92 / Th. 22

Le calme nous prend. Un roulis assez fort se fait sentir. File à 1 ou 2 nœuds à l'heure.

¹¹ Trinidad, près du 20^e degré de latitude Sud, au large du Brésil. *Le Calvados* a donc bifurqué très nettement vers l'ouest après Dakar, afin d'éviter les zones de calme situées au large de l'Afrique de l'Ouest, et il a emprunté un itinéraire qui est conforme à la route la plus classique des convois, à ceci près qu'il ne va pas jusqu'au Brésil même et qu'il s'épargne l'escale de Santa Catarina. Il va suivre désormais un cap sud-est et doubler l'île de Tristan da Cunha avant de passer au large de l'Afrique du Sud et d'entrer dans l'Océan Indien.

----- 7 -----

Latit. 25.02 / Longit. 28.30 / Dist. 63 / Th. 20 degrés

Temps sombre. Un navire nous traverse à bâbord. Mer un peu houleuse. Deux bœufs abattus. 3 autres navires en vue.

----- Dimanche 8 -----

Latit. 25.12 / Longit 27.11 / Dist. 75

Messe à 10 heures. Même temps. Bonne brise qui nous fait faire une moyenne de 5 nœuds. Les jours ont décré d'environ une heure depuis une 10^e de jours. Un albatros aperçu.

----- 9 -----

Lat. 25.21 / Long. 26.07 / Dist. 62

Beau temps, bonne brise. Fête du Ramadan chez les Arabes à l'occasion du renouvellement de leur année. Ils s'y préparent par le jeûne. Ils demandent à monter sur le pont pour voir la lune, qui à leur grand regret est cachée par les nuages.

----- 10 -----

Lat. 27.12 / Longit 27.05 / Distance 123 / Th. 22°

Temps couvert. Belle mer, bonne marche de 6 et 7 nœuds. 1 bœuf abattu. On aperçoit quelques souffleurs et plusieurs oiseaux : malamogues, albatros, pétrels, quelques hirondelles cendrées sur le dos et blanches sous le ventre. Des damiers gros comme nos pigeons, blancs sous le ventre ; les ailes sont marquées de taches noires et blanches qui en volant paraissent quadrillées. Un gabier étant occupé en dehors du navire quoique attaché tombe à la mer et [est] sauvé de la même manière que le forçat qui tentait de s'évader en vue des îles Madère.

----- 11 -----

Latit. 29.18 / Longit. 28.02 / Dist. 143 / Th. 19°

Temps couvert et mer un peu houleuse. Le bœuf à 3 cornes malade abattu cette nuit. Fort grain qui nous fait faire 7 et 8 nœuds. Ces grains sont semblables à nos giboulées : pluie torrentielle et fort vent mais beau soleil. À partir de ce jour, on nous remplace le pain par du biscuit au repas du soir du mardi au samedi de chaque semaine.

----- 12 -----

Lat. 30.30 / Long. 28.57 / Dist. 142 / Th. 17°

Temps nuageux. Vent Sud et marche moyenne de 6 à 7 nœuds.

----- 13 -----

Lat 33.43 / Long. 29.18 / Dist. 139 / Th. 16°

Albatros aperçu. Même marche que hier. Nous sommes à hauteur du cap de Bonne Espérance. Beau temps. Le soleil se couche à 6 h 55.

----- 14 -----

Latit. 35.37 / Longit 29.13 / Dist. 120

On fait de l'eau distillée. 4 à 5 nœuds en moyenne à l'heure. On aperçoit beaucoup d'oiseaux divers. Deux bœufs abattus.

----- Dimanche 15 -----

Latit. 36.19 / Longit. 27.29 / Dist. 88

Un navire en vue à tribord paraissant faire même route que nous. Vent arrière. Marche de 6 à 7 nœuds. Messe habituelle. Température rafraîchie.

----- 16 -----

Latit. 36.22 / Longit. 25.16 / Dist. 110

On fait de l'eau distillée. Beau temps. Un navire en vue. Mer houleuse. Belle marche de 8 nœuds poussée à 11 nœuds à l'heure vers minuit.

----- 17 -----

Latit. 37.08 / Longit 21.20 / Dist. 198

Jusqu'à 10 heures, file 10 nœuds. Le navire d'hier nous passe devant toutes voiles dehors, pendant que nous les diminuons. Mer magnifique par ses longues vagues hautes et profondes sillonnées d'écume. Quelques-unes arrivent sur le pont et rafraîchissent les admirateurs des beautés des ondes. Un fort roulis se fait sentir et occasionne pas mal de chutes. Notre logement est très sombre, le sabord est fermé pour éviter l'entrée des lames qui viennent se briser contre le navire, ce qui n'empêche pas l'eau d'arriver par les égouts. Ciel nuageux et pluie le soir.

----- 18 -----

Latit. 37.33 / Longit. 17.54 / Dist. 166 / Th. 13°

La mer se calme un peu. Vitesse réduite à 3 à 4 nœuds. Un forçat mort. Pêche à l'albatros avec un long cordeau à l'extrémité se trouve une petite planchette pour laisser flotter l'amarre, composée d'un morceau de lard qui recouvre un fort hameçon. L'oiseau, en planant, voit l'amarre et vient se poser à côté et l'avalier. Ils sont amenés puis étouffés aussitôt pris. Ces magnifiques oiseaux (3 sont pris) auraient pu être empaillés mais il y a peu de préparateurs à bord. Mais ils sont écharpés en morceaux et les pattes très larges sont employées à faire des blagues à tabac. Quelques matelots en mangent la chair. Cet oiseau, de la grosseur d'une énorme oie, a le ventre couvert d'un joli duvet blanc et gris, le dos gris et noir. Les ailes déployées mesurent 3 mètres 50, quelquefois davantage, et sont également noires et grises. Le bec semblable à l'oie mais à l'extrémité supérieure courbe, comme les oiseaux de proie.

----- 19 -----

Latit. 37.40 / Longit. 15.59 / Dist 96. / Th. 13°

Beau temps et mer un peu houleuse. Eau distillée. Un bœuf malade abattu. La vigie annonce terre. En vue les îles Tristan d'Acunha [da Cunha], rochers

inhabités dont le voisinage nous fait voir beaucoup d'oiseaux et surtout des petites hirondelles grisâtres¹².

----- 20 -----

Latit. 38.16 / Longit. 13.41 / Dist. 108

Temps sombre et humide. Quelques souffleurs en vue. Roulis. Bœuf abattu. Roulis assez fort la nuit, qui fait un peu voyager nos malles dans notre logement. Marche de 5 à 6 nœuds.

----- 21 -----

Latit. 38.44 / Longit. 10.27 / Dist. ... / Th. 12°

Ce matin nous filons 8 nœuds à l'heure. Beau temps, petite houle. Vent arrière. Le vent tombe un peu à midi. 5 nœuds. Nous voyons quelques grappes de goémon, plante marine qui nous indique un courant.

----- Dimanche 22 -----

Latit. 38.58 / Longit. 8.23 / Dist. 95 / Th. 15 degrés

Temps brumeux. Marche 4 à 5 nœuds. Messe à 10 h. À 3 h la brise faiblit. Un bœuf malade abattu. Beau temps.

----- 23 -----

Latit. 29.29 / Longit. 5.20 / Dist. 139

Temps nuageux. 7, 8 et 9 nœuds à l'heure. Un bœuf abattu à 9 heures. En vue un navire anglais, *Le Sommersey*, sur notre arrière, allant de Cardiff à Pointe de Galles¹³. Il a 69 jours de mer et a passé l'équateur le 24 8bre [octobre]. On communique assez longtemps avec lui à l'aide de signaux de toutes formes et couleurs qui ont chacun leur signification entre les nations. Enfin, à 11 h, il nous brûle la politesse en passant comme presque tous les navires que nous voyons sur notre route. On commence à s'ennuyer, à trouver le temps long, et cependant nous sommes encore loin d'arriver. Le commandant a peur de casser ses mâts en mettant trop de voiles dehors, surtout depuis que le dernier petit accident nous est arrivé. Depuis ce temps, à chaque brise un peu forte, les mâts se dégarnissent de voiles, et que de temps perdu pour n'avoir pas profité du

¹² Située en plein milieu de l'Atlantique sud, sous le 37^e degré de latitude, l'île est un point de repère traditionnel de la route des Indes. Une fois que les navires l'ont doublée, la route du cap de Bonne Espérance leur est ouverte. Les lieux sont assez inhospitaliers, mais Tristan da Cunha servait occasionnellement au ravitaillement des vaisseaux de la Compagnie des Indes orientales hollandaises, ou des baleiniers. L'archipel et l'île principale portent le nom du navigateur portugais qui les découvrit en 1506, mais ils n'ont été occupés et annexés formellement par les Britanniques qu'en 1814. Malgré les tentatives pour y établir une garnison, l'île n'était peuplée en 1874 que d'une poignée d'habitants.

¹³ Il s'agit probablement d'une confusion avec Prince of Wales Island, à l'extrême nord de l'Australie, à proximité du détroit de Torrès qui sépare l'île-continent de la Nouvelle-Guinée, ou bien avec Galle, port fortifié et place marchande de la côte sud-ouest de Ceylan, qui n'était pas encore à l'époque totalement supplanté par Colombo. La seule « pointe de Galles » que l'on recense comme nom géographique se trouve au Spitzberg.

vent. Pendant la nuit, les officiers lui cachent la vitesse du navire pour pouvoir profiter de la brise et laisser se gonfler les voiles. D'après ce que l'on entend dire, même par des officiers, il n'est guère bon qu'à être dans une rade. Quelques cas de scorbut chez les forçats vont peut-être le décider à hâter la marche, car une responsabilité de 900 personnes est quelque chose.

----- 24 -----

Latit. 40.00 / Long. 0.46 Est / Dist. 205 / Th. 13° de chaleur

Temps couvert. Belle marche, de 8 à 9 nœuds, jusqu'à 11 h dans la soirée.

----- 25 -----

Lat. 40.03 / Long. 3.05 E. / Dist. 189 / Th. 10°

9 nœuds en moyenne. Trois mats en vue. Un bœuf abattu. Mort dans la nuit de la petite Jeanne Mélin, qui eut la rougeole à Dakar, puis la fièvre typhoïde. Dimanche dernier, se promenant sur le pont avec sa mère, elle dut avoir froid. Sa mère, désespérée, est au lit. À 6 h, cérémonie de l'enterrement, à laquelle les passagers et les passagères assistent et qui est réellement bien triste en mer. Les couleurs françaises et la flamme de guerre flottent aux mâts.

----- 26 -----

Lat. 39.02 / Long 6.23 / Dist. 175 / Th. 9°

Vent d'ouest. Mer houleuse ; 6 nœuds en moyenne. On voit quantité d'oiseaux.

----- 27 -----

Lat. 39.10 / Longit. 9.30 / Dist. 147 / Th. 12°

Température nous semblant froide. Plusieurs grains pendant la journée. Deux bœufs abattus. Temps couvert. La mer grossit et écume. Filé à 9 et 10 nœuds. Plusieurs grappes de goémon en vue. Fort coup de vent la nuit sous lequel on file un instant 14 nœuds à l'heure. Coups de roulis très forts. Les parois du navire craquent et font un bruit qui nous empêche de dormir. À minuit, une ronde est faite dans tout le navire par l'officier en second.

----- 28 -----

Latit. 39.40 / Longit. 12.42 / Dist. 194 / Th. 10°

Le roulis continue. Temps nuageux et rafales. Mer grosse. Filé 7 et 8 nœuds.

----- Dimanche 29 -----

Latit. 40.05 / Longit 16.33 / Dist. 121 / Th. 14°

Beau temps. Pas de messe à cause du roulis. Les lames ont 9 mètres de haut. Le roulis très fort pendant la nuit. Un passager n'ayant pas accroché son harnais et s'étant couché à terre sur une table, glisse avec la table et lancé avec un si fort roulis, casse dans sa route le pied d'un lit et la traverse qui soutenait une toile servant de cabine en face de notre entrée. On en rit, comme du reste à tous les petits accidents que ce maudit roulis occasionne. On file 6 à 7 nœuds. Un navire *Rousse* paraissant doubler le cap de Bonne Espérance, échange ses

couleurs avec nous¹⁴. Autre navire en vue. Le navire *Rousse* nous traverse derrière et nous laisse en arrière. Mer verte à cause du voisinage des terres. Achievé de donner la mort à un bœuf malade. D'après renseignements, le navire *Rousse* vient de Greenwich et va à Rangoon, 85 jours de mer et a coupé la ligne le 24 octobre.

----- 30 -----

Latit. 40.54 / Longit. 20.16 / Dist. 175 / Th. 15°

Temps nuageux. Mer houleuse. On file 3 nœuds à 6 h du matin. À 7 h du soir, calme plat. Roulis. Quelques souffleurs en vue.

----- Mardi 1er Décembre -----

Lat. 41.22 / Long. 21.25 / Dist. 52 / Th. 16°

Beau temps. Orageux. Route sur l'est. Souffleurs en vue.

----- 2 -----

Latit. 42.01 / Longit 22.36 / Dist. 66

Calmé. Une grande quantité de souffleurs entourent le navire et font un grand bruit en rejetant l'eau par un trou placé sur le nez. Ils sont de deux à trois mètres de longueur. Un coup de revolver est tiré sur l'un d'eux par un officier, et il disparaît en plongeant et ne se presse pas de remonter. Sur le soir, la brise reprend 6 et 7 nœuds. Deux albatros pêchés. L'un est donné à un passager. Il est préparé, et le soir nous faisons un vrai festin car depuis longtemps le gibier avait fait défaut chez nous. La chair n'en était pas trop dure mais a une odeur de foie de morue assez prononcée qui la ferait jeter si on était à terre. Mais ici nous disons : faute de grives, on mange des merles.

----- 3 -----

Latit. 43.28 / Longit. 24.53 / Dist. 131

Beau temps. Marche de 6 nœuds au sud. Pluie le soir avec un assez fort roulis. Vitesse 10 n. à l'heure.

----- 4 -----

Latit. 43.53 / Longit. 29.28 / Dist. 204 / Th. 7°

Temps nuageux. Mer grosse. Température qui nous semble assez froide. Quelques lames arrivent jusque sur le pont. Les sabords fermés. 2 bœufs abattus et un autre achevé.

----- 5 -----

Latit. 43.68 / Longit. 33.05 / Dist. 200 / Th. 6°

Temps couvert et froid. Mer assez belle. Grains dans la journée. Vue d'une grande quantité d'oiseaux, provenant probablement des îles du prince

¹⁴ Le fameux cap est effectivement doublé, d'après la longitude, mais à une distance d'au moins 500 km.

Édouard¹⁵. 2 pétrels pris. Laissés en liberté sur le pont, ils ne peuvent s'envoler. Les oiseaux, de la grosseur de la poule, sont d'un brun noir. Les yeux sont noirs et entourés par un cercle blanc. Le bec de la forme de celui de l'albatros est entouré aussi d'une ligne blanche. L'un d'eux est destiné à être empaillé. Un passager obtient la chair, qui est un peu la même que l'albatros. Ayant goûté la chair du damier, tous ces oiseaux vivant de poisson ont le même goût d'huile.

----- Dimanche 6 -----

Lat. 43.16 / Long. 36.20 / Dits. 144 / Th. 9°

Temps sombre et froid. Bonne marche de 9 nœuds en moyenne. À 6 h la mer grossit et devient houleuse. Pluie.

----- 7 -----

Latit. 43.33 / Long. 41.21 / Dist. 218 / Th. 8°

Lames de 9 mètres. La mer, très grosse, frisant de près la tempête, est magnifique à voir. Tantôt dans une vallée, tantôt dans une montagne. Vague écumantes. Grappes de goémons. Les lames viennent sur le pont. Un fort roulis se fait sentir. Un bœuf abattu. Dans la nuit, coup de vent Ouest. Mer très grosse. Le navire fatigue beaucoup et file 8 et 9 nœuds avec 4 voiles dehors.

----- 8 -----

Latit. 43.43 / Longit 46 / Dist. 205 / Th. 9°

Temps froid et humide. Fort roulis. Vent arrière. Belle marche de 10 à 12 nœuds. Mer magnifique. À 3 h mer grosse, lames sur le pont. La nuit, coup de vent N.O. Les lames déferlent contre les flancs du navire avec une force qui nous empêche de dormir.

----- 9 -----

Th. 6° / Lat. 43.25 / Longit. 50.23 / Dist. 192

Une forte houle pénètre chez nous par le sabord qui est ensuite fermé mais trop tard. Fort roulis. 2 bœufs achevés.

----- 10 -----

Lat. 43.20 / Longit. 54.35 / Dist. 186 / Th. 10°

Mer un peu calmée. Roulis. Quelques rafales. Temps moins froid le soir. Bœuf malade abattu.

----- 11 -----

Lat. 44.10 / Long. 59.05 / Dist. 201 / Th. 12°

Mer un peu agitée. Belle marche 10 nœuds. À 6 h temps couvert, pluie par intervalles. Fort roulis. Mer houleuse le soir.

¹⁵ Deux îlots inhabités qui avaient été reconnus par Cook en 1776, par 43° de latitude sud. D'après la longitude, elles se trouvent encore à au moins une journée de navigation. Les côtes sud-africaines sont à 1800 km.

----- 12 -----

Lat. 44.47 / Long 63.13 / Dist. 193 : Th. 9°

Beau temps . Nuageux, un peu de roulis. Calme dans la journée.

----- Dimanche 13 -----

Lat. 44.36 / Longit. 65.23/ Dist. 87 / Thermomètre 9°

Beau temps. Messe à 10 h. Route au sud et vitesse de 5 nœuds. La viande fraîche manque et est remplacée par du bœuf conservé en boîte, excellent. Tous les jours cette viande nous est donnée à midi, à l'exception du vendredi (sardines) et samedi du lard. Pendant la traversée, aucun bœuf n'a été perdu. Ils ont tous été tués plus ou moins en vie car on choisit toujours le plus malade. Belle mer avec un peu de roulis. À 7 h, nous avons du calme. Notre cuisinier, appelé aussi maître Coq, un peu ivre, ses camarades en riant lui mettent la tête dans la marmite.

----- 14 -----

Lat. 45.28 / Longit. 68.52 / Dist. 152 / Th. 10°

Temps humide. Pluie fine puis ciel serein. Bonne brise, mer calme, on file 6 ou 7 nœuds à l'heure.

----- 15 -----

Lat. 46.22 / Longit. 71.40 / Dist. 132 / Th. 9°

Temps brumeux et humide ; Mer un peu grosse. On file 5 à 6 nœuds. Dans la nuit on fait monter tous les matelots sur le pont car le baromètre indique un coup de vent. On serre des voiles, l'on craint d'être porté sur les îles de la désolation¹⁶ que nous longeons à 25 ou 30 lieues, dit-on, à 6 h. La mer augmente et le roulis l'accompagne. On file 10 nœuds en moyenne à l'heure.

----- 16 -----

Lat. 46.23 / Longit 76.47 / Dist. 220 / Th. 6°

Temps clair à 6 h. Temps froid. Marche de 9 nœuds. Belle mer. À 2 h près de nous, une carcasse de baleineau ou de souffleur mort. Des milliers d'oiseaux qui le suivent s'en nourrissent. Nuageux le soir. Quelques rafales. Mer un peu grosse.

----- 17 -----

Lat 46.26 / Longit. 82.06 / Dist. 221 / Th. 8°

Même marche dans la nuit. Encore un peu de roulis. Route E.S.E. Marche de 9 nœuds dans la journée.

----- 18 -----

Lat. 46.33 / Long. 87.32 / Dist. 230

¹⁶ Les îles Kerguelen. Elles sont situées à 49° de latitude sud, donc plus éloignées que ne le pensent les marins qui ont renseigné V.C.

Horizon brumeux. Dans la nuit, file 10 à 11 nœuds. Mer un peu houleuse. Belle journée. Un arabe mort, jeté à la mer à 16 h après prière de leurs prêtres. Le dernier bœuf abattu.

----- 19 -----

Latit. 46.38 / Long. 92.51 / Dist. 221 / Th. 10°

À 6 h on file 10 nœuds. Mer houleuse, brume épaisse. Route à l'Est S.E. Humide. Le soleil se couche à 7 h 40.

----- 20 -----

Dimanche. Latit. 46.44 / Long. 97.12 / Dist. 188 / Th. 8°

Temps froid et nuageux. Messe à 10 h. À midi meurt M. Levaceley, médecin, atteint d'une maladie de la poitrine. Depuis quelques jours on s'attendait à cet événement.

----- 21 -----

Lat. 46.51 / Long 100. / Dist. 154 / Th. 8°

Temps froid. Brume épaisse. Marche de 6 nœuds. À 8 h 1/2 messe et enterrement de M. Levaceley. Le pavillon hissé à demi. Le corps est apporté à la chapelle et descendu après la messe puis immergé après les prières. À ce moment, 150 coups de fusil et 1 de canon sont tirés. La chapelle était formée de pavillons de couleur sombre. Les officiers en grande tenue. Toute la soirée la brise fraîchit. Nous filons 7 nœuds Est S.E.

----- 22 -----

Lat 47. 24 / Long. 104.15 / Dist. 178 / Th. 9°

Jolie mer et temps brumeux. Marche moyenne de 9 à 10 nœuds. Dans la nuit, la brume tombe en pluie fine.

----- 23 -----

Lat. 47.57 / Long. 108.44 / Dist. 190

Temps brumeux. Un forçat mort cette nuit. Immersion à 10 heures. Brume épaisse le soir. Marche moyenne.

----- 24 -----

Lat. 48.26 / Long. 113.47 / Dist. 191

Brume épaisse. Bonne brise. Roulis. Mer un peu houleuse. À 6 h la brume se lève, la mer se calme. Nous sommes à la hauteur de l'Australie¹⁷. Froid le soir.

----- 25. Noël -----

Lat. 48.34 / Long 116.34 / Dist. ... / Thermomètre 6°

¹⁷ C'est juste mais purement indicatif, car l'île-continent se trouve environ à 1000 km au nord. On notera que *Le Calvados* va poursuivre une route très sud, et qu'il ne remontera pas pour passer le détroit de Bass entre la Tasmanie et l'Australie.

Brume. Pluie fine. Mer un peu calmée. Messe à 8 h 1/2. Temps assez froid. Marche moyenne de 7 nœuds. Pluie et un peu de calme le soir.

----- 26 -----

Lat. 48.41 / Long. 119.52 / Dist. ...

Pluie la nuit et ce matin. Temps brumeux. La marche reprend un peu dans la nuit. 6 et 7 nœuds à l'heure. Pluie fine qui dure jusqu'à midi. Mort d'un matelot à 4 heures.

----- Dimanche 27 -----

Lat. 49 / Long. 124.14 / Dist. ... / Th. 7°

Temps nuageux. Marche de 7 nœuds. Route sur l'Est à 9 h. Immersion du matelot mort hier soir. Messe à 10 heures. Belle mer. Calme le soir.

----- 28 -----

Lat. 48.10 / Long. 127.15 / Dist. ... / Th. 6 degrés

Temps couverte et froid. Vent arrière à 8 h 1/2. Messe pour le matelot mort le 26, dite pour la première fois dans le poste occupé par les matelots. L'autel dressé à l'entrée de cette pièce dans un passage resserré était éclairé par plusieurs falots suspendus sur les côtés, et nous rappelle un peu l'aspect de la messe de minuit de laquelle nous sommes privés cette année.

Le soir, marche de 5 à 6 nœuds dans une mer un peu houleuse.

----- 29 -----

Lat. 48.10 / Long. 131.31 / Dist. 147 / Th. 8° 1/2

Cette nuit bonne brise et vitesse de 7, 8 et 9 nœuds. Temps couvert. Vent arrière direction N.E.1/4N. Le soir, plusieurs grains et vitesse de 9 et 10 nœuds. Mer un peu houleuse.

----- 30 -----

Lat. 48.14 / Long. 136.30 / Dist. 204 / Th. 11° 1/2

Mer houleuse cette nuit. Bonne marche, peu de voiles dehors. Temps couvert, roulis. Plusieurs grains dans la journée. Un peu de calme à 1 h. plusieurs albatros et autres oiseaux. Quelques marsouins que nous avons perdu de vue depuis les contrées chaudes. À 1 h la toile qui recouvre un petit kiosque place sur la passerelle près de la cheminée du four, se trouvant échauffée, prend feu et est immédiatement éteint. À la seule pensée du feu, dans la position où nous nous trouvons, il y a de quoi frémir, et de tous les dangers ce doit être le plus grand. À l'instant où l'on prévint le commandant, me trouvant près de là, et ayant entendu ce mot terrible de feu, j'avouerai avoir été pris par une légère émotion, bientôt calmée par le peu de conséquences du fait.

----- 31 -----

Latit. 47.48 / Longit. 148.38 / Dist. 132 / Ther. 8° 1/2

Temps couvert. Petite houle. Marche moyenne. Quelques grains accompagnés d'une pluie abondante. Vers 4 heures beau soleil mais horizon nuageux. Le soleil se couche vers 7 h 40. Dans la soirée, je réfléchis sur l'année qui se termine... hélas ! Je vois dans son bilan que les peines dépassent de beaucoup les joies, et je souhaite que celle qui va naître s'annonce sous de meilleurs auspices.

----- Vendredi 1^{er} Janvier 1875 -----

Lat. 47.12 / Longit. 143.40

À mon réveil, ma 1^{ère} pensée est pour ceux qui me sont chers. Je fais pour eux toutes sortes de vœux et souhaits pour leur bonheur et je prie le Ciel de les bénir et de les accomplir.

Au lever, la 1^{ère} chose qui nous frappe assez désagréablement est un mauvais temps assez prononcé et qui va toujours en croissant. Le baromètre est à 731 et indique un fort vent qui en effet arrive dans la journée, accompagné d'une forte pluie. On ne peut rester sur le pont. Toutes les voiles sont serrées à l'exception d'une seule pour nous maintenir sans beaucoup avancer car nous avons vent contraire et retournons sur nos pas. À 6 h du soir, le vent faiblit un peu et nous pouvons reprendre notre route sans beaucoup avancer. Le thermomètre marque 10° de chaleur. La mer est très forte. Quelques lames pénètrent chez nous par les égouts et sur le pont. 2 albatros sont pris. On en voit des quantités qui nous suivent. La mer si forte leur empêche probablement de trouver la nourriture.

----- 2 -----

Lat. 46.2 / Longit. 145.21 / Dist. ... / Therm. 10°

Fort roulis cette nuit. Mer un peu plus calme ce matin. Beau temps. Horizon nuageux. Marche assez belle au N.E.

----- 3 -----

Longit. 44.41 / Latit. 149. 13 / Dist. ... / Therm. 12°

Temps couvert et brumeux. Bonne marche de 9 nœuds-11 nœuds cette nuit. Messe à 10 h. Beau temps le soir¹⁸.

----- 4 -----

Longit. 43.23 / Latit. 152. 36 / Dist. ... / Therm. 13°

La brise faiblit un peu. Beau temps très doux. Horizon nuageux. 15 degrés de chaleur à 3 h. Légère brise. Un albatros pris. Le soleil se couche à 7 h 35.

----- 5 -----

Longit. 42.35 / Latit. 155. 08 / Dist. ... / Therm. 15°

¹⁸ D'après la position relevée, le navire a largement amorcé sa remontée vers le nord-est et il a d'ores et déjà doublé Hobart, sur la côte méridionale de la Tasmanie. Il s'engage désormais dans la mer de Tasman, entre Australie et Nouvelle-Zélande.

Brise douce, marche de 6 à 7 nœuds. Arabe mort jeté à la mer à 3 h. Un albatros pris. Beau temps le soir. Le vent devient contraire.

----- 6 -----

Longit. 41.44 / Latit. 157. 50 / Dist. ... / Therm. 16°

Temps couvert. Deux albatros pris ce jour. Vent comme hier, un peu contraire. Vitesse de 3 à 4 nœuds. Dans la soirée, il fait quelques éclairs de chaleur.

----- 7 -----

Longit. 40.35 / Latit. 160.22 / Dist. ... / Th. 18°

Beau temps. Même vitesse et marche. Deux albatros pris. Temps couvert et petite pluie le soir. Quelques phosphorescences se voient dans le sillage du navire pendant la nuit.

----- 8 -----

Longit. 39.04 / Latit. 162.37 / Dist. ... / Therm. 16°

Pluie cette nuit. Toujours même vent. À 1 h la mer se calme et le vent tourne au sud. Nous marchons dans la bonne direction. Vitesses moyennes. À 4 h le temps couvert et pluie fine le soir. Nous avons l'heure de Nouméa, qui est en avance d'environ onze heures sur celle de Paris. Nous nous apercevons aussi de la diminution des jours. Le soleil se montre déjà doux, et on recherche ses rayons comme au sortir d'un hiver froid, tandis qu'en France, à ce moment, le froid se fait sentir dans toute sa rigueur.

----- 9 -----

Longit. 36.46 / Latit. 163.19 / Dist. ... / Therm. 20°

Bonnes route et marche cette nuit. Vent S.E., temps couvert. Vers 10 h la mer et le vent se calment. À midi, vent léger et contraire ; 21 degré 1/2 de chaleur. À 1 h on allume les feux, et à 2 h le bruit sourd de la machine se fait entendre et nous égaie un peu. Il ranime un peu en nous l'espoir et le courage qui depuis quelques jours nous abandonnent. Un peu de patience encore, car la semaine prochaine sonnera l'heure de notre délivrance. Un navire aperçu à tribord devant.

----- Dimanche 10 -----

Longit. 34.44 / Latit. 163. 50 / Dist. ...

Très beau temps. Mer calme et marche à la vapeur. Vitesse de 5 nœuds et demi. Quelques voiles dehors facilitent un peu la marche. Vent peu favorable et faible ; Messe à 10 h. 6 et 7 nœuds le soir.

----- 11 -----

Longit. 32.39 / Latit. 164.37 / Dist. ... / Therm. 20°

Très beau temps. Dans la nuit le vent devient contraire. On serre les voiles. Temps couvert, pluie fine par intervalles. 24° de chaleur à midi. Le soir vent N.O. Qui permet d'aider la machine par quelques voiles.

----- 12 -----

Beau temps. On enlève les voiles aidant la vapeur. Beau temps. On enlève les mâts de perroquet qui gênent la marche de la machine. À midi, 23 degrés de chaleur. Un navire en vue à bâbord. Le soleil se lève à 5 h et se couche à 6 h 50.

----- 13 -----

Longit. 29.01 / Latit. 165.14 / Dist. ... / Therm. 22°

Dans la nuit la machine est arrêtée pour sonder la profondeur – 160 mètres – étant à proximité de l'île Norfolk signalée¹⁹. À notre lever nous la distinguons très bien. On aperçoit plusieurs oiseaux, mouettes, pailles en queues, oiseaux blancs avec deux longues plumes à la queue. Très beau temps, mer calme. À 11 h nous distinguons très bien l'île, qui est un pénitencier anglais, et on voit de très beaux et grands arbres... Nous dépassons l'île à midi. Les mâts de perroquet sont replacés, la machine arrêtée, marche à la voile presque nulle. À 4 h 1/2, 24° de chaleur. Un dernier albatros a été vu. Les poissons volants reparaissent.

----- 14 -----

Longit. 28.23 / Latit. 164.25

Pluie légère cette nuit. Marche faible. Temps nuageux. À midi beau temps. Th. 26°.

----- 15 -----

Longit. 25.20 / Latit. 164.08 / Th. 23°

Beau temps. Légère brise. Allume les feux à 1 h. Marche à la vapeur à 2 h. Le soir, la brise se lève et les voiles aident la marche.

----- 16 -----

Latit. 25.07 / Longit. 164.07 / Dist. ... / Th. 25°

Belle marche cette nuit, et la brise croissant on arrête la machine, qui est remise en marche plus tard et encore arrêtée. Très beau temps. Quelques poissons volants et oiseaux. Marche à la voile jusqu'à midi, heure à laquelle la machine est à nouveau mise en marche, aidée par les voiles. Jusqu'à ce jour nous avons eu 19 morts. Quelques-uns ont peut-être été omis, ce chiffre est le véritable jusqu'à ce jour.

----- 17 -----

¹⁹ L'île Norfolk est située au nord de la Nouvelle-Zélande (à plus de 1400 km) mais elle appartient à l'Australie, ou plus précisément à cette date à la colonie de Nouvelle-Galles-du-Sud. Elle a effectivement servi de colonie pénitentiaire à plusieurs reprises au XIX^e siècle, mais elle connut aussi plusieurs périodes d'abandon complet, par exemple entre 1814 et 1825. En 1847 elle avait été promise à la fermeture par les autorités britanniques, et les derniers forçats avaient été transférés en Tasmanie en 1855. Connue pour être destinée aux criminels les plus endurcis, l'île semble avoir usurpé cette réputation et accueilli des droits communs très ordinaires. Elle recueillit en 1856 les habitants de Pitcairn, parmi lesquels des descendants des mutins de la Bounty. C'est la dernière terre avant l'arrivée à Nouméa, qui n'est plus qu'à quelques jours de mer.

Longit. 23.02 / Latit. 164.25 / Dist. ... / Therm. 25° à 6 h du matin

Beau temps. Marche à la vapeur suspendue et reprise à 9 h 1/2. Messe à 10 h. À 3 h on annonce la terre. À 6 h le pilote vient nous chercher et on nous fait descendre à notre logement. À 7 h nous mouillons près du phare, à cause de l'impossibilité à traverser les récifs, très nombreux et dangereux à passer la nuit. Mort d'un soldat de l'infanterie de marine.

Beau clair de lune et mer assez calme.

----- 18 -----

À 5 heures on lève les ancres, et mise en route. Nous distinguons déjà très bien l'île. À 8 h 1/2 nous sommes mouillés en rade et nous jouissons du spectacle qui depuis longtemps nous faisait soupirer. Nous sommes au terme de ce long voyage qui semblait ne pas devoir finir. À 9 h un Arabe mort. Nous avons la visite de la Commission de Santé, qui autorise le commandant à débarquer son monde. Nous ne nous attendions pas à cela ayant deux morts à bord, mais pas de malades. On nous avertit de nous préparer au débarquement qui a lieu à deux heures de l'après-midi. On ne se fait pas prier pour descendre aux embarcations, qui nous mettent le pied sur la terre ferme après une période de 5 mois que nous ne l'avions foulée. La ville, très gentille et petite, ressemble à un camp. Les maisons presque toutes à un seul rez-de-chaussée et couvertes la plupart en zinc sont en bois. Les rues sont éclairées par des réverbères et portent presque toutes les noms de celles de Paris²⁰. Nous avons les rues de Rivoli, de l'Alma, Sébastopol, etc.

Quelques baraques sont destinées aux émigrants en attendant un emploi et touchent [*sic*] la ration de viande et pain en attendant soit leur départ pour leur concession soit un emploi.

J'arrête là le récit, peu intéressant, des faits les plus saillants qui ont pu se présenter pendant plus de cinq mois de mer.

Nouméa, janvier 1874 [1875]

V.C.

²⁰ De fait, la ville avait connu d'importants aménagements urbanistiques pendant les années 1860, avec l'assainissement et le remblaiement des marécages des zones basses, et le tracé de nouvelles rues et places. En 1866, elle avait abandonné son nom originel (Port-de-France). Elle avait environ 8000 habitants en 1875 et venait de recevoir sa première municipalité.

III.

TRAVAUX DES DOCTORANTS, CHANTIERS EN COURS

**RECHERCHES EN COURS SUR L'ALSACE ET L'OBERRHEIN AU
MOYEN ÂGE - LAUFENDE FORSCHUNGEN ZUM
MITTELALTERLICHEN ELSASS UND OBERRHEIN**

Laurence BUCHHOLZER

Journées d'études doctorales de Fribourg en Brisgau, 30 novembre-1^{er} décembre 2012.

Depuis 2009, des doctorants et chercheurs français, suisses et allemands se rencontrent régulièrement pour partager leurs travaux en cours sur l'Alsace et l'*Oberrhein* au Moyen Âge. Le dernier atelier en date a eu lieu à Fribourg-en-Brisgau les 30 novembre et 1^{er} décembre 2012 avec la participation de plusieurs membres de l'EA 3400/ARCHE (Université de Strasbourg) et du CRESAT (Université de Haute-Alsace). Il a été organisé par l'*Historisches Seminar* de l'Université de Fribourg (département *Landesgeschichte*) et financé avec l'aide d'EUCOR et de l'Institut français d'histoire en Allemagne.

Boris DOTTORI (ARCHE, Université de Strasbourg) y a retracé l'histoire du peuplement du Piémont et des Vosges entre Zorn et Bruche, du VI^e au XVIII^e siècle. Joignant les résultats de fouilles archéologiques aux mentions textuelles et à la toponymie, ses travaux de thèse offrent une contribution aux débats sur la naissance du village. Les dynamiques de peuplement varient fortement au fil des siècles dans la zone étudiée. Diffusé sur l'ensemble de la zone à l'époque antique, le peuplement se resserre dans la seule partie orientale aux temps mérovingiens. Le phénomène est vraisemblablement lié à la présence d'un palais royal à Marlenheim et à la pratique du vignoble. L'occupation demeure alors mouvante, sur des sites qui se trouvent en périphérie des habitats actuels. À l'époque carolingienne, des pôles isolés anciens, notamment des monastères, structurent dans leur orbite des peuplements organisés selon un modèle commun et cohérent, que l'on observe par exemple autour de l'abbaye de Marmoutier. Ces nouveaux ensembles contribuent à la densification de l'habitat dans l'ouest de la région. Le processus se poursuit aux XII^e-XIII^e siècles et s'accompagne d'une stabilisation de l'habitat, dont attestent le groupement autour des églises et la création de fossés villageois. Du côté des massifs forestiers vosgiens, apparaissent aussi, aux XII^e-XIII^e siècles, des villages créés de toutes pièces sur des espaces de défrichement. Dernières nées, ces localités de petite taille furent

aussi les plus éphémères. Beaucoup furent progressivement abandonnées avant la fin du XVI^e siècle ; il n'en subsiste rien dans le paysage actuel.

Dans le cadre de l'axe « sources » de l'EA 3400, un groupe piloté par Benoît-Michel Tock (Texmed) traduit des grands textes historiographiques latins relatifs à l'histoire médiévale de l'Alsace. Après le *Bellum Waltherianum*, l'équipe travaille depuis la rentrée à la traduction française de la chronique du monastère d'Ebersmunster (Ebersheim). Impliqué dans cette entreprise, Tobie WALTHER (Fribourg, Limoges) se propose de livrer une édition critique du texte latin et une version allemande. L'atelier fribourgeois est pour lui l'occasion d'exposer les principales caractéristiques de l'œuvre et de plaider pour une nouvelle entreprise éditoriale. La chronique, due à deux auteurs anonymes, aurait été composée en deux temps, vers 1155 pour la première partie (chronique de fondation), puis vers 1237 pour la continuation consacrée aux années 1167-1235. Tous les manuscrits médiévaux de la chronique disparurent dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870. Or, l'édition critique du texte dans les *Monumenta Germaniae Historica* (MGH), menée par Weiland en 1871, précède la découverte de plusieurs copies modernes partielles. Il importerait donc de retracer la tradition des différents fragments. Une étude fine du texte apporterait en outre un éclairage nouveau sur les relations du monastère avec le pouvoir épiscopal strasbourgeois, ce que Tobie Walther a montré à l'appui de la 1^{re} partie, un cartulaire-chronique aux références érudites.

Comme l'étude de Boris Dottori, la contribution de David BOURGEOIS (CRESAT, Université de Haute-Alsace) convoque les informations conjointes des sources écrites et de recherches archéologiques. Mais elle emmène cette fois sur le terrain des Vosges du sud, du temps des prétentions alsaciennes du duc de Bourgogne Charles le Téméraire. Là, le duc et ses gens mettent en place dans les années 1470 une politique d'exploitation minière sur des filons prometteurs (Auxelles, Steinbach, Massevaux...). Un embryon d'administration voit alors le jour ; il associe des gens de l'art et des agents du trésor bourguignons. Le rêve ducal de constitution d'un district minier, mis en œuvre *manu militari* par le bailli Pierre de Hagenbach se heurte cependant aux droits des pouvoirs locaux, tels l'abbaye de Lure. L'entreprise ne survécut pas au Téméraire, la place était désormais libre pour des consortiums précapitalistes, réunissant plusieurs hommes d'affaires bâlois.

C'est justement le milieu urbain qui réunit les autres communications. L'*Oberrhein* fut un terrain d'élection des ligues, la chose est entendue. Mais la Décapole, devenue quasi mythique, a trop souvent occulté dans l'historiographie les nombreuses alliances urbaines ou mixtes qui se nouèrent dans la région. Duncan HARDY (Oxford) l'a démontré à l'appui de plusieurs types d'unions. Les ligues requièrent une approche non cloisonnée, dépassant le seul cadre urbain, puisqu'elles associèrent souvent villes et nobles. Qu'elles fussent urbaines ou mixtes, elles participaient d'une même culture politique de l'alliance. Elles empruntaient au même modèle des Paix (*Landfrieden*), avec leurs exigences de défense mutuelle et d'arbitrage. Elles pouvaient aussi tomber sous

le coup de mêmes condamnations royales ou pontificales, obéissant ainsi à des conjonctures spécifiques.

Au nombre de ces alliances mixtes figuraient les contrats conclus entre la ville et les évêques de Strasbourg au cours du XIV^e siècle évoqués par Bettina FÜRDERER (Fribourg, Zurich). Ils étaient l'un des aspects des relations complexes entretenues par la ville et les prélats strasbourgeois. Tant dans le domaine institutionnel que dans la gestion du territoire ou la tutelle sur le clergé local, les deux instances oscillaient entre coopération et confrontation. Malgré d'incontestables progrès sur le terrain de l'autonomie et du droit communal, le Conseil strasbourgeois devait toujours composer avec les prérogatives symboliques et les revendications épiscopales au XIV^e siècle. À l'extérieur des murs, les conflits surgissaient au sujet des conduits, des péages, des vassaux ou des compétences juridictionnelles sur les dépendants. L'évêque et la ville n'en étaient pas moins unis dans des alliances bilatérales et des *Landfrieden*. Ils partageaient en outre une responsabilité commune dans la sphère du sacré, qui les contraignait à composer au quotidien.

En coulisse des alliances œuvraient des délégués, étudiés par Simon LIENING (Trèves), qui se consacre plus spécifiquement au personnel diplomatique strasbourgeois du début du XV^e siècle. L'exercice de la légation urbaine passait par plusieurs vecteurs : les instructions données aux délégués par le Conseil, les mémoires et rapports élaborés par ceux-ci. Autant de supports qui articulaient l'écrit et l'oral, la communication de nouvelles et le secret, les détails prosaïques sur le voyage et la grande politique. Si le Conseil manifestait parfois sa soif de nouvelles en fustigeant ses délégués, ceux-ci n'étaient pas de simples subalternes. Une étude fine de ce milieu montre qu'il s'agissait en fait de politiques aguerris, *ammeister* et *stettmeister*, délégués sur des affaires bien ciblées en vertu de leurs liens sociaux et compétences.

Kristin ZECH (Bochum) s'intéresse au contraire à des déclassés du Conseil strasbourgeois à la fin du Moyen Âge, les barbiers-baigneurs. Présente depuis 1332 au grand conseil de la ville de Strasbourg, au travers d'un représentant commun, la corporation politique (*Zunft*) des baigneurs et barbiers perd en effet son siège en 1482. Les raisons de ce recul semblent autant sociales que financières ou morales. Le mouvement de déliquescence s'amorce dès les années 1470 du côté des baigneurs, qui ne sont plus à même de garder leur poêle, ni d'imposer un conseiller issu de leurs rangs. En intégrant par la suite les corporations des forgerons et de la Lanterne, les baigneurs et barbiers perdirent en visibilité dans la ville. Mais la confrérie des baigneurs servit aussitôt de substitut à leur vie corporative. Elle devint le cadre de défense de l'identité et des droits du métier.

Au-delà des échanges nourris que suscitérent les communications, ces journées transfrontalières portent leurs fruits. L'atelier doctoral 2012 a en effet coïncidé avec la parution des actes d'une rencontre antérieure (Fribourg, 2009), mélanges offerts en l'honneur du 65^e anniversaire de Bernhard Metz : *Neue Forschungen zur elsässischen Geschichte im Mittelalter*, édité par Laurence

BUCHHOLZER-REMY, Sabine VON HEUSINGER, Sigrid HIRBODIAN, Olivier RICHARD et Thomas ZOTZ, Fribourg-en-Brisgau/Munich, Verlag Karl Alber (Forschungen zur oberrheinischen Landesgeschichte, LVI), 2012.

AUTRES INFORMATIONS

SÉMINAIRE DE L'AXE « ESPACES, IDENTITÉS, FRONTIÈRES », 2012-2013

L'Europe périphérique et les voyageurs, XIII^e-XIX^e siècles

Pour sa première année de fonctionnement, ce séminaire prolongera et achèvera la réflexion entamée en 2009-2010 dans le cadre du programme de recherche Maison des Sciences de l'Homme d'Alsace « L'Europe et ses marges, entre mise à distance et intégration, X^e-XX^e siècles ». Du côté de l'édition de sources, il y avait, sur support papier, l'idée d'une anthologie, et sur support électronique, l'idée d'une bibliothèque virtuelle que la MISHA ou la BNU hébergeraient, et qui améliorerait à terme la visibilité de l'équipe ARCHE. Plutôt que de demeurer circonscrits au domaine français, nous souhaitons élargir la perspective aux autres domaines de civilisation qui, successivement ou simultanément, ordonnèrent et polarisèrent l'Europe par rapport à leur propre rayonnement. Du côté des recherches collectives, il s'agissait d'un programme ambitieux.

Il demandait qu'on réfléchisse aux dynamiques de formation de l'identité européenne à travers la relation entre l'Europe et ses confins, c'est-à-dire ces territoires qu'elle reconnaît pour partie comme siens mais qui ne peuvent s'identifier à elle que de manière incomplète ou inaboutie. On cherche donc à éclairer les racines historiques de cette hésitation entre stratégies de mise à distance et stratégies d'intégration vis-à-vis de ces territoires. L'histoire peut être décrite comme un phénomène d'extension et d'appropriation : de l'espace convoité, on passe au prix de bien des vicissitudes et de conflits séculaires au terrain conquis. Mais l'inconnu fait aussi lentement place au terrain connu par l'intermédiaire de contacts diplomatiques et commerciaux, de voyages et de missions remplissant un rôle exploratoire. Ainsi l'Europe face à la Moscovie médiévale, les monarchies ibériques face aux régions reprises aux Arabes, ou encore Venise face aux Slaves du littoral dalmate des XVII^e et XVIII^e siècles... Au cours du temps, la production d'un discours sur ces « confins » prend plusieurs voies, qui représentent autant de sources qu'on pourrait mettre à contribution : explorations et enquêtes, ambassades, voyages, reconnaissances militaires ou cartographiques, puis « itinéraires » destinés au tourisme. Dans le

temps long, il s'agit donc d'analyser l'entreprise de connaissance par laquelle, sur ses régions bordières, l'Europe (ou plutôt, concurremment les uns les autres, les différents foyers de civilisation se reconnaissant comme l'Europe) effectua l'inventaire de la diversité, et s'essaya au décryptage de la différence.

Dans les travaux collectifs et les journées d'études qui ont jalonné ce programme au cours de trois dernières années, on chercha d'abord à « couvrir » des régions périphériques jusque-là peu abordées. Les territoires du continent européen islamisés et/ou occupés par les Arabes au Moyen Âge ou par les Ottomans à l'époque moderne et jusqu'au premier ou au second XIX^e siècle en font partie. Ainsi, pour le début du XIX^e siècle, les principautés danubiennes qui seront à l'origine du royaume de Roumanie. L'attribution du label de l'eupéanité aux Slaves du Sud libérés du joug ottoman est un peu la grande affaire du XIX^e siècle, et elle est loin d'aller de soi. Au temps des révolutions de 1848, on leur reprocha d'avoir fait le jeu de la réaction autrichienne, et Friedrich Engels par exemple écrivit des pages très dures à leur sujet. Le monde polono-ukrainien en fait aussi partie, pour l'ère médiévale et moderne, à la rigueur pour le XIX^e lorsque la Pologne a disparu en tant qu'État. La Russie également, bien qu'au-delà du règne d'Alexandre I^{er}, elle apparaisse davantage à travers les confins de l'Empire tsariste lui-même (Caucase, Asie centrale). On peut soutenir qu'avec la première guerre mondiale, le front oriental devient à nouveau une limite, un *no man's land* insaisissable de l'Europe, et bien entendu qu'avec la victoire du bolchevisme, c'est tout le monde russe qui de nouveau se trouve renvoyé à un statut de différence radicale mêlé de proximité par rapport à l'Europe.

Mais le parcours ne s'arrête pas là, bien entendu. Il s'étend à la Scandinavie, longtemps très à l'écart de l'Europe, mais articulée à elle par des relations commerciales et culturelles développées à partir de l'ère moderne. La grande phase de « découverte » de cet extrême Nord de l'Europe, avec ses caractéristiques originales (grands espaces forestiers, lacs et fjords, nuit polaire, climat très rigoureux) date cependant seulement du dernier tiers du XVIII^e siècle, et les Français y ont très peu participé – avant Xavier Marmier, romancier d'aventure et écrivain voyageur spécialisé, au milieu du XIX^e seulement. Pour les Anglais, cette entreprise est sans doute à rapprocher du travail de description/domestication des parties les plus inhospitalières de l'Écosse mené autour de 1750-1775, avec le témoignage d'un arbitre de la britannité comme Samuel Johnson sur les îles Hébrides.

Les îles, justement, devraient aussi constituer un terrain de curiosité : en dehors des Hébrides, les Féroé, l'Irlande (celle d'avant l'Acte d'Union, mais dans un sens aussi d'après la Grande Famine), Canaries, Açores, Madère, Baléares, Corse, Malte, Crète... Certains de ces postes avancés de l'Europe ont d'abord été des colonies, dont la compréhension de leur assimilation progressive à leur métropole a été un sujet peu fréquenté par les chercheurs. Le cas de la Sicile et de la Sardaigne se rapproche davantage des Sud, de cette bordure méditerranéenne, qui aux XIX^e et XX^e, s'est vue repoussée et mise à

distance de l'Europe, alors même qu'elle avait été un grand foyer de la civilisation du temps des Lumières. En cause, la perception de la méridionalité à travers l'agriculture latifundiaire, ses retards et ses hiérarchies, la perception des populations comme communautaires, rebelles, paresseuses, attardées, inassimilables à l'État-Nation moderne. De ce point de vue, la notion était fort extensible, et chaque pays, à terme, a eu peu ou prou son Sud... D'autre part, on s'efforcera de fonctionner en écho ou en liaison avec la mise en ligne par la BNU d'un corpus d'ouvrages numérisés relatifs aux voyages dans l'Europe des confins. Prévu pour coller avec le démarrage et l'extension du portail de ressources numériques de la BNU, ce projet a fait l'objet d'une convention avec l'EA ARCHE, après la sélection par nos soins d'une cinquantaine de textes rares dans les collections de la BNU, qui ont trait essentiellement aux explorations et reconnaissances dans le Grand Nord et aux voyages et séjours dans le domaine balkanique et méditerranéen. Enfin, on cadrera le séminaire avec la préparation de l'anthologie de textes sur le voyage aux confins de l'Europe (sur le modèle des volumes « Bouquins »-Robert Laffont) qui était prévue dès l'origine pour clore la programmation « L'Europe et ses marges » et qui devrait être prête pour une parution fin 2013.

Nicolas BOURGUINAT, Christine PELTRE et Damien COULON

14 janvier 2013. Nicolas Bourguinat (Université de Strasbourg, EA ARCHE) : « L'ailleurs du lecteur français du second XIX^e siècle : Jules Verne, Xavier Marmier et les autres »

28 janvier. Eugène François-Xavier Gherardi (Université de Corse, UMR Lisa) : « La Corse romantique, 1810-1850 »

18 février. Catherine Horel (Université de Paris 1, UMR Irice) : « De l'exotisme à la modernité. Que reste-t-il de l'altérité hongroise à la fin du XIX^e siècle ? »

21 mars. Guillaume Saint-Guillain (Université de Picardie) : « La perception de l'espace égéen par les Vénitiens à la fin du Moyen Âge »

8 avril. Jawad Daheur (Université de Strasbourg, EA ARCHE) : « L'expérience paysagère des confins : perceptions de la nature et discours de l'identité chez les voyageurs allemands dans l'Est prussien (vers 1830-1860) »

17 mai. Christine Peltre (Université de Strasbourg, EA ARCHE) : « La Grèce *in situ*. Regards d'artistes au XIX^e siècle »

3 juin. Thomas Tanase (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne) : « L'Europe face à ses périphéries balkaniques et russes, XIII^e-XV^e siècles »

*

Représenter la nature. Arts, sciences et techniques de l'âge classique au positivisme

À la veille de la Révolution, dans un des articles de son *Dictionnaire des Beaux-Arts*, l'académicien Claude-Henri Watelet s'efforçait de préciser les qualités qui, selon lui, distinguaient un dessin inventif et expressif dépassant la simple imitation mécanique du modèle. Pour bien se faire comprendre, il prenait pour exemple le recours aux procédés du calque : « [...] La facilité mécanique que présente l'opération de calquer, est assez souvent mise en usage par les personnes qui, n'ayant point de connaissances réelles et manquant de la facilité de dessiner, croient suppléer à ce talent indispensable dans tous les Arts du dessin, sans se donner la peine de l'acquérir¹. » Or, selon Watelet, l'imitation fidèle et minutieuse devait être réservée aux illustrations servant à l'étude de l'histoire naturelle. Dans ce cas, l'intérêt des objets à imiter légitimait pleinement leur reproduction exacte. Ainsi, dans l'article « Fidélité », il précise encore sa pensée : « La *fidélité* la plus minutieuse devient le premier des devoirs quand on dessine ou peint quelques objets de la nature pour servir à l'étude de l'histoire naturelle. On demande alors l'imitation la plus exacte, & non de l'intérêt, ou plutôt cette exactitude est alors le plus grand intérêt dont ces objets soient susceptibles. Plus les objets qu'on peint se trouvent dénués de mouvement, d'action & d'expression, plus la *fidélité* dans les détails devient indispensable. Cette *fidélité* consiste alors principalement dans l'exactitude des formes, de la couleur & dans la représentation des *accidens*² ».

On voit bien, ici, comment Watelet contribue à l'amorce d'une histoire connue, celle des différents modes de rejet de la mimésis au nom de l'art véritable. Un rejet qui a comme corollaire l'idée que l'artiste authentique n'a pas à imiter la nature, mais à créer selon son propre fonds. Cela dit, en déduire, comme l'académicien le suggère fortement, que l'illustration scientifique est toujours entièrement fidèle et soumise aux apparences du monde semble bien réducteur.

Le recours à un mode de représentation naturaliste est évidemment un des meilleurs moyens de convaincre le lecteur ou le spectateur de l'exactitude, de la fidélité et de la neutralité de l'image qui lui est proposée. Or, si la

¹ Claude-Henri WATELET et Pierre-Charles LEVESQUE, *Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières : beaux-arts*, Paris, Panckoucke, 1788, t. 1, article « Calquer & calque », p. 89. Un an plus tôt, Jean-François FÉRAUD, dans son *Dictionnaire critique de la langue française*, avait donné la définition suivante : « *Calque* est un trait léger d'un dessein qui a été calqué ; et *calquer*, c'est contre-tirer un dessein, en passant une pointe sur les traits, afin qu'ils s'impriment sur du papier ou de la toile, ou sur une planche de cuivre. *Prendre un calque ; calquer un dessein, une estampe* » (Marseille, Jean Mossy Père et fils, 1787, vol. 1, p. 344). Ajoutons qu'on employait alors des papiers très fins, comme le papier serpente, mais aussi du papier huilé ou du papier vernis, qui faisaient office de papier calque.

² *Ibid.*, p. 290.

restitution « scientifique » des données observées devrait *a priori* viser à la plus grande objectivité, il convient de poser la question de ce que cela implique, tant au niveau des images produites que des dispositifs de vision sur lesquels elles se fondent. Alors que Malebranche avait loué les vertus cognitives de la perception simple, vive, claire et évidente d'un objet³, la *camera obscura*, avec ce qu'elle supposait de stabilité et de fixité de la part de l'observateur, semblait fournir une assise objective aux observations, et, à ce titre, était utilisée par les illustrateurs scientifiques au même titre que d'autres « prothèses visuelles⁴ » comme les microscopes ou les télescopes. Un siècle plus tard, le mythe de la photographie comme image exacte et naturelle, émancipée de toute contingence technique, s'inscrirait dans le prolongement de cette histoire⁵ ; on sait d'ailleurs sa place dans l'image scientifique, notamment à partir du moment où elle a été capable d'enregistrer ce qu'il est impossible de voir à l'œil nu, de l'infiniment grand à l'infiniment petit.

Faut-il rappeler cependant que la question de l'imitation n'a cessé, tout au long de l'âge classique et jusqu'à la fin des Lumières, de croiser celle de l'*electio*, c'est-à-dire du choix des meilleurs morceaux, puis de leur assemblage en un beau de réunion permettant de compenser les imperfections de la nature ? Un autre académicien, le peintre Joshua Reynolds, a donné une formulation très claire de ce principe dans son troisième discours prononcé devant la *Royal Academy*, le 14 décembre 1770. Persuadé lui-aussi que la perfection de l'art ne consistait point dans une imitation pure et simple, il avait encouragé les jeunes artistes à apprendre à discerner ce qui est difforme dans la nature, affirmant alors que « [...] toute la beauté et la grandeur de l'art consiste [...] dans l'aptitude à s'élever au-dessus de toute forme singulière, de toute mode locale, de tout ce qui n'est qu'exception et détail⁶ ». Il serait d'ailleurs aussi facile que fastidieux de multiplier les exemples analogues, sans d'ailleurs que la notion même de « nature » s'en trouve très éclairée⁷. Il nous importe plutôt de souligner que cette volonté esthétique de dégager la représentation artistique du rendu du singulier, de l'accidentel, de l'exception et du détail, a pu affecter, quoi qu'en dise Watelet, jusqu'aux illustrations naturalistes elles-mêmes, chaque fois que le particulier y a été subordonné au général et l'individu à l'espèce⁸.

³ Nicolas MALEBRANCHE, « De la méthode », *Œuvres*, nouvelle édition par Jules Simon, Paris, Charpentier, 1842, p. 482.

⁴ Paul VIRILIO, *La machine de vision*, Paris, Galilée, 1988, p. 20.

⁵ François BRUNET, *La naissance de l'idée de photographie*, Paris, PUF, 2000.

⁶ Sir Joshua REYNOLDS, *Discours sur la peinture*, Paris, École nationale supérieure des Beaux-Arts, 1991, p. 55.

⁷ Rappelons qu'Arthur O. Lovejoy a recensé dix-huit acceptions différentes de ce terme pour le seul XVIII^e siècle ; Arthur O. LOVEJOY, « Nature as Aesthetic Norm », *Essays in the History of Ideas*, Baltimore, The John Hopkins Press, 1948, p. 69-78.

⁸ Pour reprendre les termes de Philippe JUNOD, dans *Chemins de traverse : essais sur l'histoire des arts*, Paris, Infolio, 2007, p. 111.

Partant de ce constat, ce séminaire voudrait se situer dans une problématique générale qui, ainsi que l'indique son sous-titre, *arts sciences et techniques de l'âge classique au positivisme*, vise à confronter l'évolution des connaissances scientifiques et des techniques à celle de l'art, des idées et du goût. Au reste, le titre complet joue sciemment sur la multiplicité du sens : « représenter », si l'on s'en tient au *Dictionnaire de l'Académie française* dans sa 4^{ème} édition (1762), signifie exhiber, exposer devant les yeux. À cet égard, « représenter la nature » renvoie aux collections savantes, aux cabinets d'histoire naturelle ou aux jardins d'acclimatation qui connaissent des évolutions significatives au cours de la période. Toujours dans le même dictionnaire, le deuxième sens est de « mettre dans l'esprit, dans l'idée », de « rappeler le souvenir », et l'on se doute que la médiation par les discours et par les images avec lesquelles ils interagissent constituera un axe essentiel de notre réflexion. Du reste, on pense alors à un autre sens de « représenter », à savoir « figurer par le pinceau, par le ciseau, par le burin, &c. ». Enfin, pour nous en tenir là, les académiciens admettent que « représenter » peut aussi signifier « être le type, la figure de quelque chose », ce qui rejoint finalement ce que nous notions plus haut à propos du « général » et de l'« espèce ».

Ainsi, l'objectif de ce séminaire est d'interroger ce que « représenter la nature » a pu impliquer, des Lumières au positivisme, en terme de savoirs, d'interactions entre des textes et des images, entre des savants et des illustrateurs, mais aussi en termes de coûts, de compétences techniques, de circuits de diffusion et de réception, que ce soit à propos de publications scientifiques qui visaient un petit nombre de spécialistes, que ce soit à propos d'ouvrages de vulgarisation destinés à un public élargi. Nous espérons que ce thème, suffisamment riche et ouvert, permettra à ces séances de devenir un lieu d'échanges entre universitaires, conservateurs et chercheurs qui pourront y confronter leur méthodologie, leurs pratiques et leurs expériences personnelles. Le calendrier des séances apparaîtra très prochainement sur le site internet de l'EA ARCHE.

Isabelle LABOULAIS et Martial GUÉDRON

RÉSUMÉS DES ARTICLES DU DOSSIER

Les migrations de marchands catalans en Méditerranée orientale aux XIV^e et X V^e siècles – Le présent article analyse les stratégies de migration des marchands catalans vers les principaux centres du grand commerce en Méditerranée orientale, qui avaient déjà attiré, depuis les XI^e-XII^e siècles, des négociants essentiellement italiens parmi les Occidentaux. Bien que les Catalans parvinssent à leur tour à accéder ultérieurement aux échelles du Levant, ils ne paraissent pas avoir adopté la même stratégie migratoire, du moins en ce qui concerne les destinations d'Alexandrie, de Beyrouth, de Damas et même de Chypre où s'était implantée la dynastie des Lusignan – et qui pour cette raison faisait figure de tête de pont chrétienne en Orient. En revanche, l'île de Rhodes, aux mains des Hospitaliers de Saint-Jean et à la croisée des routes menant au Levant musulman et à Constantinople, semble avoir joué un rôle plus attractif, que n'explique que partiellement l'élection d'un grand maître catalan à partir de 1417.

Damien Coulon est maître de conférences HDR en histoire médiévale à l'Université de Strasbourg.

Catalan Merchants and their Migrations to the Eastern Mediterranean in the 14th and 15th Centuries – This paper analyses the migration strategies of Catalan merchants to the main commercial centres of the Eastern Mediterranean that had been able to attract Italian and other western tradesmen since the 11th and 12th centuries. Even though Catalans came late to the commercial ports of the Levant, they resorted to peculiar migration strategies, particularly to such places as Alexandria, Beirut, Damascus or Lusignan Cyprus – a Christian foothold in the Middle East. As to the island of Rhodes, held by the Knights Hospitaller and located at a crossroad between the Muslim Levant and Constantinople, it had a major power of attraction for which the election of a catalan Grand-Master in 1417 can only partially account.

Damien Coulon is Associate Professor of Medieval History at the University of Strasbourg.

Die Wanderungen der katalanischen Fernhändler im östlichen Mittelmeer (15.-16. Jahrhundert) – Der vorliegende Beitrag untersucht die Wanderungsstrategien der katalanischen Fernhändler in die Hauptzentren des Fernhandels im östlichen Mittelmeer, die vom 11.-12. Jahrhundert an vorwiegend italienische Kaufleute

angezogen hatten. Obwohl die Katalanen ihrerseits später die Hafen des Morgenlands (échelles du Levant) auch erreichten, haben sie augenfällig nicht die gleiche Wanderungsstrategie angenommen, wenigstens um was die Ziele von Alexandria, Beirut, Damaskus und sogar Zypern betrifft – in Zypern hatte sich das Herrschergeschlecht von Lusignan angesiedelt, sodass die Insel als christlicher Brückenkopf im Orient fungierte. Die Insel Rhodos, die unter der Herrschaft der Johanniter war und die an der Kreuzung der zum moslemischen Osten und zu Konstantinopel führenden Strassen lag, scheint ein attraktivere Rolle gespielt zu haben, die nur teilweise durch die Wahl eines katalanischen Ordensmeisters 1417 erklärt sein kann.

Damien Coulon ist „maître de conférences HDR“ für mittelalterliche Geschichte auf der Universität Strassburg.

*

Les paradoxes d'un réseau institutionnalisé: les jésuites français et la théologie morale ibérique et italienne au XVII^e siècle – Cet article explore le rôle joué par les jésuites français dans la circulation des textes de théologie morale d'origine italienne ou ibérique et dans l'acculturation des nouvelles formes que prend la casuistique catholique à partir du Concile de Trente. Dans le conflit qui se joue au XVII^e siècle autour de la réception de cette théologie, la question du lien entre le caractère étranger de la casuistique et l'étrangèreté de la Compagnie de Jésus est clairement posée, signalant en creux la conscience d'un rôle particulier des jésuites dans cette circulation de textes. Cependant, si on essaie de penser les raisons de ce rôle, notamment à partir des tensions internes que les publications de ces textes peuvent susciter dans l'ordre, on se rend compte qu'il tient beaucoup plus à des formes de sociabilité et à l'existence de réseaux structurants dans l'ordre qu'à la force de sa structure institutionnelle ou à une éventuelle politique de publication.

Jean-Pascal Gay est maître de conférences en histoire moderne à l'Université de Strasbourg.

A Paradoxical Institutionalized Network. French Jesuits and the Circulation of Italian, Spanish and Portuguese Moral Theology in the 17th Century – This paper investigates the part that the French Jesuits played in the dissemination in France of Italian, Spanish and Portuguese texts of moral theology and in the familiarization with new casuistical norms from the Council of Trent onwards. In the conflict over the reception of high casuistry in 17th century France, the foreignness of both this theology and of the Jesuits were often laid out together. This is in some ways related to the actual part the French Jesuits played in the circulation of those texts. Yet, if one tries to understand the reasons and forms of their role as agents of those circulations, by paying attention to the conflicts that emerged around them inside the order, it is possible to realize that the dissemination of theological texts relied much more on the existence of particular forms of

sociability and of social networks within the Society of Jesus rather than on the strength of the institutional structure or on any identifiable publication policy.

Jean-Pascal Gay is Assistant Professor of Early Modern History at the University of Strasbourg.

Paradoxe eines festgegliedertes Netzes: die französischen Jesuiten und die iberische und italienische moralische Theologie im 17. Jahrhundert – Dieser Beitrag erforscht die Rolle, die die französischen Jesuiten in der Verbreitung der aus italienischer oder iberischer Herkunft stammenden moralischen theologischen Schriften gespielt haben, sowie ihre Rolle in der Anpassung der neuen Formen, die die katholische Kasuistik nach dem Trienter Konzil nahm. In dem Streit, der sich um die Rezeption dieser Theologie im 17. Jahrhundert abspielte, wurde die Frage ob es einen Zusammenhang zwischen des fremden Charakters der Kasuistik und der Seltsamkeit der *Societas Jesu* gab, klar aufgeworfen, was das Erkenntnis einer besonderen Rolle der Jesuiten bei der Schriftenverbreitung zwischen den Zeilen hervorrief. Versucht man jedoch die Gründe dieser Rolle zu erläutern, besonders wenn man an die inneren Spannungen denkt, die die Veröffentlichungen dieser Texten im Orden verursachen können, wird es klar, dass diese Rolle mehr auf den Gesellschaftsformen und auf dem Vorhandensein strukturierender Netze als auf der Kraft der festgegliederten Ordensstruktur oder einer etwaigen Veröffentlichungspolitik beruhte.

Jean-Pascal Gay ist „maître de conférences“ für moderne Geschichte auf der Universität Strassburg.

*

Excusez du peu! Notes sur la réception de la 'Pietà Rondanini' de Michel-Ange – Un mythe fort répandu dans les discours et les écrits sur l'art voudrait que, parvenus à un âge avancé, les grands artistes se libèrent des contraintes traditionnelles et trouvent dans leurs ultimes compositions une liberté d'exécution qui s'offre à nous comme un supplément d'âme. L'histoire de la réception critique de la Pietà Rondanini de Michel-Ange en livre une illustration saisissante, bien qu'on ne sache pas toujours où cette œuvre se situe exactement, entre apothéose et sénilité. Car un tel mythe pourrait aussi servir à présenter sous une forme séduisante un spectacle bien démoralisant, celui de la décrépitude des créateurs d'exception.

Martial Guéron est professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de Strasbourg.

Thanks for nothing! Notes on the reception of Michelangelo's 'Pietà Rondanini' – One of the most powerful commonplaces in both discourse and writings on art is the myth according to which great artists, once they have reached a respectable age, free themselves from traditional constraints, thus finding in their final compositions a freedom of execution tantamount to some sort of extra

measure of spirit. The history of the critical reception of Michelangelo's *Pietà Rondanini* perfectly illustrates this pattern even though it remains uncertain whether the work is closer to the time of apotheosis or to that of senility. Such a myth may very well have been used to paint a relatively appealing sketch of an otherwise depressing reality, that of the decrepitude of exceptional artists.

Martial Guedron is Professor of Early Modern Art History at the University of Strasbourg.

„Excusez du peu!“ - Notizen über die Rezeption der „Pietà Rondanini“ von Michelangelo – Laut einem in den kunstgeschichtlichen Reden und Schriften weitverbreiteten Mythos, seien die grossen Artisten, beim hohen Alter, von allen gewöhnlichen Zwängen befreit und finden in ihren allerletzten Werken eine Leistungsfreiheit, die uns als Seelezugabe offen steht. Die Geschichte der kritischen Rezeption der *Pietà Rondanini* von Michelangelo bildet davon ein ergreifendes Bild, obwohl man nicht richtig immer weiss, ob dieses Werk zur Apotheose oder Greisenhaftigkeit gehört. Denn so ein Mythos konnte sowohl dazu beitragen, im günstigen und verführerischen Licht eine echt demoralisierendes Spektakel darzustellen, das jenige des Verfalls der aussergewöhnlichen Schöpfer.

Martial Guédron ist Professor für moderne Kunstgeschichte auf der Universität Strassburg.

*

De Napoléon aux Restaurations. Les pouvoirs face aux crises frumentaires dans le Midi français et le Nord de l'Italie (1811-1817) – Malgré la libéralisation des circuits d'approvisionnement en céréales et en pain inaugurée dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, le système napoléonien a appréhendé les crises frumentaires en « retrouvant » la voie dirigiste, et en s'appropriant les fonctions nourricières et protectrices de l'ancienne monarchie. Les effets concrets du « Maximum de 1812 » dans le Midi de la France, dans l'Italie départementalisée du Grand Empire et dans le *Regno d'Italia* avaient pourtant été jugés très mitigés. Ils avaient suscité jusque dans la haute administration certaines résistances. Les États ayant succédé à la domination napoléonienne, c'est-à-dire la monarchie des Savoie, le royaume lombard-vénitien des Habsbourg, ou encore le grand-duché de Toscane et les États pontificaux, ont eu rapidement à faire face à la grave crise économique de 1816-1817. Non sans tenter de se réapproprier leurs anciennes prérogatives de protection et non sans quelques gestes de munificence dûment publicisés : néanmoins, ils ont fait acte d'adhésion au credo du libre commerce et se sont efforcés d'y être fidèles, pour promouvoir une relation modernisée entre État et société.

Nicolas Bourguinat est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Strasbourg et directeur de l'EA ARCHE.

From Napoleon to the Restaurations. Political powers and food crises in Southern France and Northern Italy (1811-1817) – Despite the easing of restrictions in the supply chains for cereals and wheat introduced in the late 18th century, the Napoleonic system dealt with food crises by rekindling state interventionism and by reclaiming the traditional protective and nurturing functions of *Ancien Régime* monarchy. Yet, the actual effects of the so-called ‘1812 Maximum’ in the French Midi, in the Imperial *Départements* in Italy, and in the *Regno d'Italia* had been regarded as disputable. They had encountered some resistance even within the higher administration. The new States that emerged when the Napoleonic rule came to an end (i.e. the Savoyard Monarchy, the Habsburg kingdom of Lombardy-Venetia, as well as the Grand-Duchy of Tuscany and the Pontifical States) all soon had to deal with the stark economic crisis of 1816-1817. Despite some gestures that reclaimed their ancient protective prerogatives and despite duly publicized instances of benevolence, they actually adhered to the free trade creed and stuck to it in order to promote a modernized relationship between State and Society.

Nicolas Bourguinat is Professor of Modern History at the University of Strasbourg and Head of the ARCHE research team.

Von Napoleon zu den Restaurationen. Die Inhaber der Macht angesichts der Ernährungskrisen in Südfrankreich und Norditalien (1811-1817) – Trotz der Liberalisierung des Getreide- und Brotversorgungsverkehrs, der im letzten Drittel des 18. Jahrhunderts eingeführt wurde, hat das napoleonische System die Ernährungskrisen ergriffen, indem es an die gelenkte Wirtschaft wieder anknüpfte und es die Nahrungs- und Schützfunktionen der alten Monarchie sich aneignete. Die konkreten Effekten des „Maximum von 1812“ in Südfrankreich, im departementalisierten Italien des grossen Reichs und im „Regno d'Italia“ wurden jedoch zwiespältig beurteilt. Sie hatten bis in hohen Verwaltungsämtern gewisse Widerstände ausgelöst. Die Staaten, die sich nach Napoleonsherrschaft bildeten, das heisst die savoyischen Monarchie, das lombardo-venetianische Reich der Habsburger und der Kirchenstaat, mussten sich schnell mit der schlimmen Ernährungskrise von 1816-1817 messen. Nicht ohne zu versuchen, sich ihre alten Schutzvorrechte wieder anzueignen und nicht ohne einige in der Öffentlichkeit geleisteten Grosszügigkeitstesten. Sie haben dennoch an das Kredo des Freihandels zugestimmt und haben sich bemüht, ihm treu zu sein, um damit eine modernisierte Beziehung zwischen Staat und Gesellschaft zu befördern.

Nicolas Bourguinat ist Professor für zeitgenössische Geschichte und leitet die Forschungsgruppe EA 3400-ARCHE.

I. DOSSIER :

Circulations et transferts : France, Italie, Méditerranée...

Présentation

Nicolas Bourguinat

Les migrations de marchands catalans en Méditerranée orientale aux XIV^e et XV^e siècles

Damien Coulon

Les paradoxes d'un réseau institutionnalisé : les jésuites français et la théologie morale ibérique et italienne au XVII^e siècle

Jean-Pascal Gay

Excusez du peu ! Notes sur la réception de la 'Pietà Rondanini' de Michel-Ange

Martial Guédron

De Napoléon aux Restaurations. Les pouvoirs face aux crises frumentaires dans le Midi français et le Nord de l'Italie (1811-1817)

Nicolas Bourguinat

II. AUTOUR D'UNE SOURCE

De Rochefort à Nouméa, avec les condamnés de la Commune et les déportés de Kabylie

Nicolas Bourguinat

Journal de bord d'un voyage maritime en Nouvelle-Calédonie (1874-1875)

Édition annotée

III. TRAVAUX DES DOCTORANTS, CHANTIERS

Recherches en cours sur l'Alsace et l'Oberrhein' au Moyen Âge

Laurence Buchholzer

Autres informations



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ISSN en cours